

4008813

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 24/05/2019
Retour Préfecture : 24/05/2019



CONSEIL MUNICIPAL D'AMIENS

Séance du 30 janvier 2019

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 30 janvier 2019

1 - DELEGATIONS DE VOTE.....	4
2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.....	4
3 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.....	6
4 - AIDES AUX LOGEMENTS SOCIAUX. MODIFICATION DES DISPOSITIFS EXISTANTS ET CREATION D'UN NOUVEAU DISPOSITIF. ADOPTION DES NOUVEAUX REGLEMENTS.....	45
5 - DISPOSITIF D'AIDE A LA RENOVATION ENERGETIQUE DU PARC DE LOGEMENTS PRIVES A AMIENS. APPROBATION DU REGLEMENT.....	46
6 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2018. APPROBATION.....	46
7 - DECISIONS DU MAIRE. COMPTE-RENDU.....	46
8 - SEM AMIENS AMENAGEMENT. SPL AMIENS DEVELOPPEMENT. DESIGNATIONS DE REPRESENTANTS. MODIFICATIONS.....	46
9 - PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'AMIENS, LE CCAS ET L'ENTREPRISE SAINT-GOBAIN POUR L'AMENAGEMENT D'UN LOGEMENT TEMOIN ADAPTE. 2, ROUTE DE ROUEN. CONVENTION TRIPARTITE.....	49
10 - AMENAGEMENT DU CHEMIN DE VAUVOIX. MISE EN ALIGNEMENT D'UNE CLOTURE DE RIVERAIN. CONVENTION.....	50
11 - CONTRAT LOCAL SANTE. CHARTE D'ENGAGEMENT AVEC L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE.....	50
12 - ACQUISITION AUPRES DE L'OPH AMIENS METROPOLE. QUARTIERS NORD. PARKING ESPACE DE SANTE ET PLACETTE DENIS CORDONNIER.....	51
13 - IMMEUBLES 19 ET 21 RUE BARBIER (AZ 279 ET 280). CESSION.....	52
14 - 2 RUE ALBERT ROZE. APPARTEMENT 53 ET CAVE. LOTS 59 ET 12. CESSION.....	52
15 - REQUALIFICATION URBAINE ET COMMERCIALE DE L'ILLOT COLVERT. DECLASSEMENT PAR ANTICIPATION A LA DESAFFECTATION. PARTIE DE LA PLACE DU COLVERT. CESSION A LA MAISON DU CIL.....	52
16 - REQUALIFICATION URBAINE ET COMMERCIALE DE L'ILLOT COLVERT. MAISON DU CIL. EMPRISE FONCIERE DECLASSEE SISE RUE WINSTON CHURCHILL, ALLEE DE LA PAIX ET AVENUE DE LA PAIX. CESSION.....	53
17 - BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE. REGULARISATION FONCIERE ENTRE LA VILLE D'AMIENS ET AMIENS METROPOLE.....	53
18 - MAISON DU CIL. POLE D'ÉCHANGE NORD. AVENUE DE LA PAIX. REGULARISATION FONCIERE.....	54
19 - COLLEGES. TRANSFERT DE PROPRIETE DES BIENS IMMOBILIERS AU PROFIT DU DEPARTEMENT DE LA SOMME.....	54
20 - OPH D'AMIENS METROPOLE. ACQUISITION ET AMELIORATION DE 13 LOGEMENTS SITUES RUES D'ENGOULEVENT, MARISSONS ET DU HOCQUET. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.....	55
21 - OPH D'AMIENS METROPOLE. ACQUISITION ET AMELIORATION DE 13 LOGEMENTS INDIVIDUELS QUARTIER SAINT-LEU. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.....	55
22 - OPH D'AMIENS METROPOLE. ACQUISITION EN VEFA DE 17 LOGEMENTS COLLECTIFS (11 PLUS ET 6 PLAI) RUE LUCIEN LECOINTE. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.....	55

23 - OPH D'AMIENS METROPOLE. RECONSTRUCTION DE 32 LOGEMENTS COLLECTIFS (28 PLUS ET 4 PLAI) AU 7, RUE CAGNARD. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.	56
24 - SIP. ACQUISITION EN VEFA DE 14 LOGEMENTS COLLECTIFS (10 PLUS ET 4 PLAI) PAR, RUE DE DOULLENS. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.	56
25 - SOCIETE FONCIERE HABITAT & HUMANISME. CONSTRUCTION D'UN PROJET DE 8 LOGEMENTS COLLECTIFS PLAI, 113 RUE LESCOUVE. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.	56
26 - DISPOSITIF PASS' TON PERMIS. RENOUELEMENT POUR L'ANNEE 2019. CHARTE DES ENGAGEMENTS. REGLEMENT INTERIEUR. CONVENTIONS.	57
27 - AMENAGEMENT DE LA RUE LAMARTINE. PERMIS D'AMENAGER.	61
28 - AMENAGEMENT DES ABORDS DU MUSEE. PERMIS D'AMENAGER.	61
29 - DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL ET MODIFICATION PARTIELLE D'ALIGNEMENT DE VOIES COMMUNALES.	62
30 - ZAC RENANCOURT. DENOMINATION DE LA RUE FRANÇOISE ROSE-AUVET.	63
31 - ASSOCIATION LE JARDIN BLEU. SUBVENTION FORFAITAIRE. ANNEE 2019. CONVENTION.	64
32 - CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SOMME. ACCUEIL DES ENFANTS ISSUS DE FAMILLES DEFAVORISEES ET DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP DANS LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT. ANNEE 2019. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT. CONVENTIONS.	64
33 - PARC DE L'ÉVECHE. LOCAUX ESPACES VERTS. REMPLACEMENT DES MENUISERIES. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.	64
34 - ACCOMPAGNEMENT ET GESTION DE L'AIRE DE JEUX BALZAC RUE VOLTAIRE. CONVENTIONS.	65
35 - MARAIS DES TROIS VACHES. PARTENARIAT AVEC LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE PICARDIE POUR L'ASSISTANCE A LA GESTION ET LA VALORISATION. CONVENTION.	65
36 - PROLONGATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SERVICE PUBLIC DE L'EFFICACITE ÉNERGETIQUE A LA VILLE D'AMIENS. AVENANT.	66
37 - SOCIETE BT AMIENS. DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE PLATE-FORME LOGISTIQUE SUR L'ESPACE INDUSTRIEL NORD, RUE ROGER DUMOULIN. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL.	67
38 - ASSOCIATION LE JARDIN DES VERTUEUX. MISE A DISPOSITION DE PARCELLES. BAIL CIVIL.	68
39 - INDEMNISATION SUITE A SINISTRES SUR VEHICULES DE LOCATION.	68
40 - QUESTIONS ORALES.	68
40.1 - QUESTION ORALE DEPOSEE PAR LES ELU-E-S DU GROUPE COMMUNISTE AVEC LE SOUTIEN DES GROUPES LES ECOLOS D'AMIENS ET SOCIALISTES, « POUR LE MAINTIEN DE LA GRATUITE DES PARKINGS DU CHU PICARDIE-AMIENS ».	68
40.2 - QUESTION ORALE DEPOSEE PAR LES ELU-E-S DU GROUPE COMMUNISTE AVEC LE SOUTIEN DES GROUPES LES ECOLOS D'AMIENS ET SOCIALISTES, « POURQUOI INTERDIRE LA REDERIE DE L'ASSOCIATION « SPECTACLES ET LOISIRS » DU FAUBOURG DE HEM ? ».	72
40.3 - QUESTION ORALE DEPOSEE PAR LES ELU-E-S DES GROUPES COMMUNISTES, LES ECOLOS D'AMIENS ET SOCIALISTES, « SUR LES ANIMATEURS DES CENTRES DE LOISIRS ».	75

La séance est ouverte à 18 H 09.

MME FOURE : Mes chers collègues, je vous invite à prendre place. S'il vous plaît, voulez-vous avoir la gentillesse de prendre place ? La séance est ouverte.

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

MME FOURE : Donc, dans les délégations de vote :

Mme Annie VERRIER	donne pouvoir à	M. Olivier JARDÉ
M. Alain GEST	donne pouvoir à	Mme Brigitte FOURÉ
Mme Catherine GARDEZ	donne pouvoir à	Mme Caroline BOHAIN
Mme Sonia HAMADI	donne pouvoir à	M. Hubert DELARUE
Mme Nathalie LAVALLARD	donne pouvoir à	Mme Margaux DELÉTRÉ
M. Martin DOMISE	donne pouvoir à	M. Benoît MERCUZOT
Mme Nathalie DEVÈZE, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	Mme Marie-Hélène BOUCHEZ
M. Marc FOUCAULT	donne pouvoir à	Mme Nathalie LE CLERCQ
Mme Anne-Sophie BRUNEL	donne pouvoir à	Mme Monique THUILOT
Mme Esthel ALLAIS	donne pouvoir à	M. Guillaume DUFLOT
M. Paul-Éric DÈCLE	donne pouvoir à	M. Patrick PIGOUT
M. Jean-Paul MONTIGNY	donne pouvoir à	M. Yves DUPILLE
M. Didier CARDON	donne pouvoir à	M. Jacques LESSARD

MME FOURE : Paul-Éric DÈCLE essaiera d'arriver, mais ce n'est pas sûr parce qu'il est à Paris et c'est compliqué de revenir à Amiens venant de Paris.

S'il vous plaît, je vous demande un peu de silence. On ne peut pas travailler dans ce brouhaha. Merci.

Est-ce qu'il y a d'autres pouvoirs qui circulent ? Il n'y en a pas.

DONT ACTE

2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.

MME FOURE : Je désigne les secrétaires de séance d'abord. Madame THUILOT est d'accord, merci. Madame DELÉTRÉ est d'accord. Merci beaucoup.

ADOPTE A L'UNANIMITE

MME FOURE : Madame LEPRESLE, vous m'avez demandé la parole.

MME LEPRESLE : Oui, merci, Madame le Maire.

Il y a, à l'extérieur de ce conseil, des personnes qui manifestent, à la fois des gens qui soutiennent Marcel DEKERVEL et sa femme parce qu'il a été menacé par la préfecture pour son action de solidarité.

MME FOURE : S'il vous plaît, mes chers collègues, on écoute Madame LEPRESLE.

MME LEPRESLE : Nous le soutenons dans son action et nous aimerions que le conseil municipal le reçoive, enfin reçoive au moins une délégation ou Marcel et sa femme, pour leur assurer l'ensemble de votre soutien.

Et d'autre part, il y a aussi des animateurs qui manifestent parce que vous avez modifié les taux d'encadrement des activités, enfin les taux d'encadrement des enfants pour les activités périscolaires, et donc est-ce que vous pourriez nous accorder une suspension de séance pour éventuellement les recevoir et pour qu'ils puissent en parler, les uns et les autres, au conseil municipal ?

MME FOURE : Alors, comme à l'habitude, ce que je vous propose, c'est qu'il y ait une délégation qui reçoive Monsieur et Madame DEKERVEL, s'ils souhaitent être reçus. Donc moi, je demande à Annie VERRIER de les recevoir dans une salle voisine et puis qui vous voulez parmi vous. Et on suspendra la séance, si vous le souhaitez, pendant quelques instants, pour vous permettre de sortir tranquillement.

En ce qui concerne les animateurs, je vous rappelle que les animateurs ont déposé un préavis de grève en vue d'une grève qui avait lieu aujourd'hui. Ils ont donc été reçus une première fois. C'était lundi dernier. Ils avaient demandé qu'il y ait un élu qui soit présent, donc Margaux DELÉTRÉ faisait partie de la délégation qui les a reçus, avec le directeur général des services et le directeur général adjoint. Aujourd'hui même, ils ont manifesté et cet après-midi, en début d'après-midi. Le directeur général des services et le directeur général adjoint les ont de nouveau reçus. Donc, je pense qu'ils savent très bien que la discussion continue. Il n'y a aucun problème. Ce n'est pas fermé du tout. Ils le savent fort bien. Donc s'ils souhaitent être reçus en délégation, je propose que Margaux DELÉTRÉ les accueille quelques instants. Voilà.

Madame LEPRESLE.

MME LEPRESLE : Est-ce que l'ensemble du conseil pourrait les recevoir parce que là...

MME FOURE : Le conseil, non, Madame.

MME LEPRESLE : Ils n'ont pas eu l'autorisation d'entrer...

MME FOURE : Non.

MME LEPRESLE : ... et on ne sait pas exactement...

MME FOURE : Non.

MME LEPRESLE : ... Ce que vous leur avez annoncé. Est-ce que vous revenez sur votre décision ? Est-ce qu'on ne pourrait pas suspendre la séance pour qu'ils puissent s'exprimer et vous aussi ?

MME FOURE : Madame LEPRESLE...

MME LEPRESLE : Qu'on puisse tous entendre la même chose.

MME FOURE : Madame LEPRESLE, vous allez poser une question orale sur le sujet, donc il vous sera répondu évidemment. Par ailleurs, je ne pense pas souhaitable que, à chaque conseil, on ouvre la porte à tel ou tel. Je ne veux pas qu'il y ait de précédent de ce genre parce que nous devons nous réunir sereinement, tranquillement. C'est pourquoi je propose que des membres de la majorité et de l'opposition reçoivent bien entendu les intéressés s'ils souhaitent être reçus. Donc je propose, je redis : pour recevoir Monsieur et Madame DEKERVEL, je propose Madame VERRIER ; pour recevoir les animateurs, je propose Madame DELÉTRÉ.

Oui, Madame LEPRESLE ?

MME LEPRESLE : Est-ce qu'on pourrait quand même avoir une suspension de séance de dix minutes ?

MME FOURE : Cinq minutes parce qu'on a beaucoup de choses à voir ce soir, donc une suspension de séance de cinq minutes. Il est 18 h 15, nous reprenons à 18 h 20. La séance est suspendue.

(La séance a été suspendue de 18 h 15 à 18 h 21 afin que les adjoints puissent recevoir une délégation des animateurs de la Ville d'Amiens et Monsieur et Madame DEKERVEL.)

MME FOURE : Mes chers collègues, s'il vous plaît, il est 18 h 20, donc nous allons reprendre la séance. Donc, la séance est reprise. Je donne un coup de cloche dans ce cas-là ? Non, pas la peine. Je dis simplement que la séance est reprise, ça suffit. Oui, pour le plaisir de la petite clochette parce que c'est vrai que c'est assez sympa. Mais non, allez, on attendra la fin de la séance pour que je me donne ce petit plaisir.

3 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.

MME FOURE : Dans les communications du maire, je vous rappelle que notre prochaine séance se déroulera le jeudi 14 mars à 18 heures, comme d'habitude cette fois, donc le jeudi, ici même, puisque là ça a été exceptionnellement avancé au mercredi.

Je voulais faire un petit point sur le Grand Débat.

Vous savez que le Président de la République a souhaité qu'un Grand Débat s'instaure dans les différentes communes de France. Il a envoyé un courrier à chacun des Français et Sébastien LECORNU, ministre en charge de ce sujet, a envoyé un courrier, lui, à chaque maire de France pour indiquer qu'il était souhaité qu'il y ait des débats qui s'instituent. Donc moi, j'ai pensé que c'était en effet important que ce débat s'institue, d'autant que depuis quelques semaines, j'ai eu plusieurs courriers ou mails d'Amiénois demandant comment allait se dérouler ce Grand Débat à Amiens.

Donc, je vais faire un point de presse vendredi pour décliner précisément les choses, mais je voulais vous indiquer, dès maintenant, qu'une première réunion, peut-être suivie d'autres, on verra en fonction des besoins, mais en tout cas une première réunion aura lieu le vendredi 8 février à 18 heures salle Dewailly, où seront invités tous les Amiénois qui le souhaiteront naturellement, pour débattre des sujets indiqués par le Président de la République, donc les quatre thèmes naturellement, mais la parole sera libre et si d'autres thèmes doivent être abordés, évidemment ils pourront l'être sans aucune difficulté.

Pour animer ce débat, j'ai demandé à deux personnes d'animer ce débat : donc d'une part, Alain BACRO qui est l'ancien directeur général des services de la ville et de la métropole, et qui a été également élu local puisque, comme vous le savez, enfin un certain nombre d'entre vous le savent en tout cas, il a été conseiller municipal de Saint-Fuscien et même adjoint à Saint-Fuscien. Donc, c'est quelqu'un qui connaît bien les institutions et qui a la pratique de la vie publique. Et j'ai demandé également à François RANGEON, qui est professeur, non pas professeur à Sciences Po, comme il a été indiqué par erreur dans *Le Courrier picard* de ce matin, mais professeur de sciences po à l'Université de Picardie Jules Verne depuis quelques années, on va dire. On est quelques-uns à bien le connaître. Donc, François RANGEON a également accepté de participer à ce débat qui l'intéresse en tant que politiste, mais qui l'intéresse aussi en tant que citoyen.

Voilà ce que je voulais vous dire sur ce sujet, et évidemment le rendu de ce débat sera envoyé à Monsieur MUSSET en particulier, qui est la personne nommée par l'État pour représenter, pour suivre ce sujet à l'échelle du département de la Somme en tant qu'il est le sous-préfet de Péronne. Voilà ce que je voulais vous dire sur ce sujet.

Maintenant, je vous propose que nous abordions un point important de notre conseil municipal. J'ai demandé en effet, d'une part à Jean-Christophe LORIC, d'autre part à Renaud DESCHAMPS, de nous faire un point sur le logement à Amiens, donc sous l'angle non pas seulement d'ailleurs du logement social, mais de toutes les actions que nous menons en matière de logement, puisque Jean-Christophe va pouvoir expliquer que ce sont toutes les étapes du logement, depuis le logement d'urgence jusqu'à l'accession à la propriété, que nous balayons et que nous investissons. Et puis Renaud DESCHAMPS poursuivra sur le thème des aides que nous souhaitons apporter à la rénovation énergétique des bâtiments et singulièrement des maisons amiénoises. Il vous expliquera un peu ceci.

René ANGER m'a demandé la parole.

M. ANGER : Oui, Madame le Maire. C'est un peu en décalage : c'est sur le point précédent. On a évoqué en réunion de présidents la possibilité que notre assemblée, lors d'un conseil ultérieur, puisse se prononcer, si possible unanimement, sur un certain nombre de questions d'intérêt commun pour notre territoire. Je veux dire : ce n'est pas uniquement moi. On était tous, me semble-t-il, d'accord. On a évoqué à la fois les problèmes de fiscalité sur lesquels déjà notre assemblée s'est prononcée, les problèmes de liaison ferroviaire entre Amiens et Paris, en particulier sur la liaison Creil-Roissy, Creil-Picardie, et puis le troisième point évidemment étant le rectorat. Donc, je voulais que vous confirmiez cette position.

MME FOURE : Oui. Donc, c'est en effet un sujet que nous avons abordé dans la réunion que j'ai toujours avant le conseil municipal et avec l'ensemble des présidents de groupe. Vous aviez fait cette proposition qu'on se mette d'accord sur un certain nombre de sujets qui pourraient faire l'objet d'un vœu à voter à l'unanimité. Moi, j'en étais d'accord. Donc, je vous reconferme mon accord sur le principe.

Je le dis pour Dominique FIATTE puisque c'est lui qui est chargé de rédiger un projet de vœu sur lequel on aura l'occasion d'échanger évidemment d'ici le prochain conseil : j'aimerais aussi qu'on ajoute la question de la régularité des liaisons Amiens-Paris classiques parce que j'ai maintenant très régulièrement des Amiénois qui se plaignent, encore ce matin évidemment, mais là on comprend qu'il y a des conditions climatiques qui ne sont pas nécessairement favorables. Mais enfin, moi, je m'étonne quand même qu'on ait des difficultés sur la ligne Amiens-Paris alors que d'autres régions de France ont eu davantage de neige et n'ont pas ces

soucis-là. Donc, ça pose quand même un problème. Donc, je suggère qu'on rajoute également la régularité de la liaison Amiens-Paris en TER classiques dans les sujets qui nous sont communs.

Donc, on présentera un vœu qui sera le vœu du conseil municipal, si vous en êtes d'accord, lors du prochain conseil qui a lieu le 14 mars. Il sera encore temps, puisque le Grand Débat se poursuit, sauf erreur de ma part, jusqu'au 15 mars. Donc, on aura le temps d'envoyer notre vœu voté, je l'espère, à l'unanimité. Voilà, pas de problème.

Donc, je passe la parole à Jean-Christophe LORIC sur le logement.

M. LORIC : Merci, Madame le Maire.

Donc, merci de me donner l'occasion de faire un point sur notre politique du logement qui est le logement pour tous. Je crois que dans cette expression, on résume bien ce qu'on essaye de faire à destination des Amiénois. C'est un sujet qui est éminemment transversal, le logement. Donc effectivement, Renaud DESCHAMPS sera amené à faire un point sur la réhabilitation des logements privés, qui est un point extrêmement important. Mais j'aurai aussi besoin de faire appel à quelques-uns de mes collègues sur le logement social, avec Marie-Josée BUDYNEK qui interviendra, si vous le permettez, Patrick PIGOUT sur l'accession sociale, et mon collègue Hubert DELARUE sur le sujet de la politique de la ville dans les QPV au travers de ma présentation.

Alors, les enjeux sur le logement : la grande difficulté sur le logement, c'est d'être capable de répondre à l'ensemble des besoins des habitants, et ces besoins sont extrêmement variés. Donc, on parle des familles, des étudiants, des jeunes, des seniors qui ont aussi des besoins de plus en plus spécifiques, des plus modestes, comment faire pour que le logement reste abordable, et bien sûr aussi les sans-domicile parce qu'il ne s'agit pas de réserver le logement à une seule catégorie de la population, mais de le rendre abordable à l'ensemble de la population.

Un angle particulier aussi qui est revendiqué par cette majorité, ça a été de faire en sorte que le logement soit aussi en capacité d'accompagner l'attractivité de la ville et le développement économique. Le développement économique, ça nécessite la capacité d'accueillir de nouveaux habitants et quand on se fixe cet objectif d'attractivité de la ville, notamment dans notre compétition quotidienne avec la capitale régionale, on a besoin d'être capables d'accueillir de nouveaux arrivants et aussi d'enrayer une fuite qui avait été un peu mise en exergue, qui avait été remarquée au niveau démographique, qui était qu'on avait aussi des personnes de la ville d'Amiens qui, quand elles voulaient bâtir des maisons, des logements, avaient tendance à fuir dans la périphérie de notre ville, donc sur la couronne d'Amiens Métropole, mais même aussi au-delà, et on voit tous les problèmes que ça peut poser aujourd'hui avec des familles qui se retrouvent à 20-30 kilomètres d'Amiens, qui ont fait le choix de bâtir leur logement, mais qui prennent de plein fouet l'augmentation du coût de l'essence et une pression assez inédite sur le pouvoir d'achat en général.

Alors, dans la présentation que je vais vous faire, j'essaie de partir de chacun des besoins des Amiénoises et des Amiénois pour ne pas perdre de vue... Vous savez : dans les présentations sur le logement, on est vite envahis de chiffres de milliers de logements, de centaines de millions d'euros. Ce sont des chiffres qu'on a du mal à appréhender. Et je trouve utile de montrer, au contraire, le besoin tel qu'il est vécu au plus près de la population et de mettre aussi en exergue ce qu'on appelle, et ce à quoi on est très attachés, le parcours résidentiel parce que

les besoins des uns et des autres ne sont pas les mêmes à tous les stades de la vie. Ils sont même très différents en fonction des stades de la vie.

Donc, je propose de commencer avec un exemple qui est celui de Julie, étudiante à l'UPJV depuis 2016. J'en profite pour vous dire que ce sont des cas où les prénoms ont été changés et où les photos ont été parfois changées, mais que ce sont des cas qui sont des cas concrets et auxquels on a été confrontés. Julie, étudiante à l'UPJV, pour concrétiser les choses, qui était habitante à Beauvais, qui avait besoin de se loger sur place, qui aujourd'hui est habitante d'un logement de 25 m² et qui paye un loyer, pour vous redonner aussi les ordres de grandeur, de 470 € par mois, qui touche des APL à hauteur de 250 € par mois. Ça veut dire que la différence, c'est quelque chose qui est à la charge d'elle-même et de sa famille puisqu'elle est encore soutenue par sa famille, comme de nombreux étudiants.

C'est un cas qui illustre le fait qu'Amiens est capitale étudiante : 29 700 étudiants et c'est un chiffre qui est amené à progresser. J'en ai profité pour vous montrer quelques chiffres qui sont très encourageants sur l'École supérieure de commerce d'Amiens où on a une augmentation des effectifs. Après avoir connu quelques difficultés, cette école reprend vraiment beaucoup de poil de la bête et je sais qu'année après année, là, sur la dernière année, on a gagné 100 étudiants. Même chose du côté de l'ESIEE où l'ESIEE va atteindre, je crois, l'année prochaine, un niveau historique en nombre d'étudiants. Je dis ça sous le contrôle d'Olivier JARDÉ et j'en profite pour vraiment saluer les belles performances de nos écoles. J'aurais pu aussi citer l'ESAD. Mais on a la chance, sur Amiens, d'avoir cette attractivité qui est forte.

Ça nécessite de pouvoir loger les étudiants, puisque les étudiants viennent de l'ensemble de la Picardie et même d'ailleurs (parfois de Paris, parfois de Lille) et le besoin de logements se traduit. Jusqu'en 2016, les étudiants étaient logés principalement par le CROUS qui avait 2 700 logements disponibles et le CROUS ne suffisait pas à répondre à l'ensemble des besoins. Et ça a amené à ce qu'on a identifié, c'est-à-dire la découpe d'amiénoises en toutes petites surfaces de 10 m² avec des loyers qui restaient quand même extrêmement élevés et cette pénurie de logements faisant qu'on avait des loyers élevés et des logements qui n'étaient, à mon sens, pas dignes.

La réponse a été de favoriser la production de logement étudiant, à la fois près des campus, mais aussi près des futures voies de transport, comme le BHNS. C'est toujours un critère de choix important. De conforter donc cette offre de proximité, de proposer une alternative aux logements de mauvaise qualité qu'on pouvait connaître dans les amiénoises, et puis par la masse des loyers qui sont proposés, pardon, la masse des logements qui sont proposés, de faire en sorte de contribuer à réguler les loyers. C'est ce que vous voyez sur la slide actuelle.

Donc, deux exemples qui illustrent bien ce qu'on fait :

- Donc, sur la ZAC Paul Claudel, vous avez la résidence Kaufman & Broad qui est sortie de terre, qui permet d'accueillir un certain nombre d'étudiants ;
- Et puis en centre-ville, Le Clos Saint-Jacques, ça fait déjà maintenant un peu plus d'une année que cette résidence est à disposition. Elle est complètement occupée et elle a évidemment une position qui est stratégique.

Le résultat de cette politique, ça a été de pouvoir voir justement au niveau des loyers comment on se situait et la chance qu'on a sur Amiens, c'est que bien qu'on soit très attractifs au niveau des étudiants, on arrive, avec ces productions de logements qui sont présentes ou à venir, à un niveau de loyer qui reste en dessous de la moyenne des loyers. Alors, on a sorti les loyers

parisiens parce que les loyers parisiens, c'est quelque chose qui ne pouvait pas fonctionner, mais on se retrouve à 411 € en moyenne à Amiens contre une moyenne en province qui est de 415 €. Et on a des projets de production de logements au niveau du logement étudiant qui sont considérables, puisqu'on a 700 logements qui ont été livrés récemment et encore 1 500 logements qui sont en cours de livraison, ce qui va permettre de répondre à l'ensemble des besoins.

On va passer au logement locatif social. On va prendre le cas de Nicolas et Justine, futurs parents, locataires HLM. Une fois n'est pas coutume : je ne parlerai pas de l'OPAC, c'est la SIP. Donc un jeune couple, avec un salaire, qui vient de se voir attribuer un logement T3. C'est un jeune couple dans le quartier Henriville et qui paye 515 € par mois pour un logement de 85 m², donc qui est quand même bien confortable. J'en profite pour illustrer le fait que les niveaux de loyers dans le logement social sont entre 5 et 6 € / m², ce qui permet d'avoir des niveaux de loyers qui restent abordables pour les couples.

Sur la diapositive suivante, et pour répondre à ces besoins de personnes qui arrivent sur le secteur, qui ont besoin d'être logées, je voulais vous montrer un graphique qui vous montre la production de logement social et plus précisément les agréments qui ont été délivrés en fonction des années, entre 2012 et 2018. 2012-2018, c'est l'horizon du PLH. Sur la moyenne 2012-2018, on a eu une production de 270 logements par an avec, sur les années 2016-2017, vraiment un sursaut extrêmement important : on a eu une volonté de produire du logement social puisqu'on est arrivés en 2016, qui a été une année record, à plus de 570 logements qui ont été agréés.

Ça, ça nous permet de répondre aux besoins du plan local de l'habitat. On est, grâce à ce sursaut qu'il y a eu sur les dernières années, au niveau de production qui était souhaité sur le logement social. Je rentre un petit peu dans le détail parce que vous savez que dans le logement social, les niveaux de loyers dépendent des financements qu'on a obtenus : il y a le PLAI, il y a le PLUS, il y a le PLS. Je ne rentre pas dans ce détail-là, mais vous voyez qu'on a un quart qui est fait en PLAI, donc c'est du logement très abordable (on est souvent à 4,50 € / m²), deux tiers de PLUS (en moyenne, pour les logements qu'on a regardés, on est à 410 € par mois), et on a 10 % de PLS avec 550 € par mois.

L'optique aussi a été de développer, parce qu'on tire les leçons de l'Histoire, le plus possible des formes de logement qui répondent aux besoins. Les gens sont beaucoup en attente de logements individuels. Ça, c'est la typicité d'Amiens avec le logement, les amiénoises qui sont comme ça. Mais aussi de faire des résidences dont on sait qu'elles vont bien vivre, des résidences à taille humaine, avec une vingtaine de logements. Ça, en termes de logement social, c'est aussi une qualité qu'on a essayé de pousser. Vous voyez des exemples de la Fosse au Lait, de la Résidence de la Comédie qu'on a inaugurées il n'y a pas très longtemps également.

Je continue toujours sur le logement social. On pense souvent, quand on parle de logement social, à la production de logements neufs. Alors, c'est important, mais notre volonté, ça a été aussi de dire : il y a aussi les habitants actuels du logement social et ceux-là, ils sont évidemment largement majoritaires, et ça a été notre priorité.

Un exemple : Maryvonne, locataire depuis plus de 40 ans de l'OPAC dans le quartier Marivaux, c'est typiquement une personne à laquelle on a dû répondre aux besoins de meilleur confort, de meilleure adaptation des équipements à son âge, à sa volonté de rester dans les lieux. Sachez que des demandes d'accès au logement social ou des demandes de mutation, parfois pour des

raisons de maintien dans un logement qui soit accessible, ça représente un peu plus de 8 200 demandes annuelles. Ça, c'est à l'échelle d'Amiens Métropole, et il y en a 7 500 sur Amiens.

Et je dois vous dire que malgré tout ce qu'on produit et malgré tout ce qu'on fait comme efforts, Marie-Josée BUDYNEK en dira un mot, sur la résorption de la vacance des logements sociaux, cette demande de logement social ne tarit pas. C'est un niveau qui reste élevé avec, on le verra et Marie-Josée BUDYNEK en dira un mot, des délais, heureusement, sur Amiens, qui ont eu tendance à se raccourcir puisqu'on est passés maintenant en dessous d'un an de délai d'attente pour obtenir un logement. C'est toujours bien sûr trop long, mais ça va dans le bon sens.

On a deux tiers de personnes qui sont seules ou en couple. Ça, j'en profite pour dire que c'est une des grandes évolutions de la demande de logement. Aujourd'hui, la majorité des familles qui occupent un logement social sont des familles composées d'une ou deux personnes. On parlait souvent ici de décohabitation. On en a l'exemple. 47 % de ces demandes sont des demandes de mutation et on a deux tiers des personnes qui ont des revenus qui sont inférieurs au plafond du PLAI, ce qui veut dire que les bailleurs sociaux jouent parfaitement leur rôle social de proposer du logement abordable.

Les enjeux sur le parc de logements locatifs sociaux, ils sont connus, ils sont clairs : améliorer le confort, restaurer l'attractivité. On a connu, notamment à l'OPAC, des périodes un petit peu compliquées où le logement n'était plus du tout attractif et ça nous posait de graves problèmes de vacance. Il faut aussi faire très attention au niveau d'évolution des charges de chauffage. Ça, c'est un des postes qui a le plus augmenté. Autant les loyers, on arrive à les réguler, autant le niveau des charges, c'est quelque chose qui avait tendance à beaucoup augmenter. Et enfin, un des enjeux, c'est faciliter le maintien à domicile puisqu'on a, de mémoire, maintenant plus de 20 % de la population logée au sein de l'OPH d'Amiens qui a plus de 70 ans. Donc, il y a un vieillissement de la population qu'il faut pouvoir prendre en compte.

Réalisations 2012-2018 : on a poursuivi l'ANRU 1, donc il y a eu 1 800 logements qui ont été réhabilités. La SIP en a réhabilité 800. L'OPAC d'Amiens a un programme, vous savez, qui est massif de 4 000 logements qui sont en cours ou qui ont été réhabilités. Et les perspectives, c'est bien sûr la poursuite du plan stratégique de patrimoine au niveau de l'OPAC. C'est la convention ANRU 2. Je crois qu'on a une date qui est finalement calée et ça, c'est une excellente nouvelle parce que la date du comité d'engagement ne cessait de s'éloigner au fur et à mesure qu'on avançait. Là, pour le coup, la date est calée au mois de mars. Et enfin, au-delà de l'ANRU, on a des réhabilitations qui se font dans le domaine du diffus.

On va voir quelques photos, mais vous verrez : on a un film qui est très, très bien fait. On voit quelques photos des réhabilitations qui ont été faites sur certaines des résidences, et avant justement de vous montrer le film qui va vous être présenté, je voulais juste vous donner quelques chiffres sur le nombre d'attributions qui ont été faites en 2017 : c'est 3 200 attributions, donc vous voyez que c'est une quantité importante avec un taux de rotation moyen de 10 %. Là encore, je vous le dis : beaucoup de personnes seules ou en couple, beaucoup de personnes sans domicile ou hébergées. Là aussi, l'OPAC et les bailleurs sociaux en général, la SIP, l'OPSOM et la Maison du CIL, jouent leur rôle puisque 38 % des personnes étaient soit sans domicile, soit hébergées chez des tiers, et on sait que c'est toujours très, très délicat. On avait aussi bien sûr des gens qui étaient déjà locataires des HLM, et toujours trois quarts qui sont en dessous des plafonds PLAI, les plafonds PLAI étant à 60 % eux-mêmes des plafonds du logement social. C'est en fait le quart de la population qui a les revenus les plus faibles, pour un délai d'attribution de 11 mois.

Je vais vous proposer une petite vidéo – j'espère que vous ne la trouverez pas trop longue, mais elle est forcément un tout petit peu longue : elle fait 6 minutes – de toutes les réhabilitations qui ont été réalisées à l'OPAC. Vous savez que vous avez tous voté, et je vous en remercie, à l'unanimité toutes les demandes d'aides et toutes les demandes de garanties de la ville et de la métropole pour ce programme de réhabilitation. Et on va donc vous montrer cette vidéo, si la régie veut bien la lancer.

(Projection de la vidéo.)

M. LORIC : Ce sont des photos avant/après. Je trouve que c'est important de vous montrer l'avant et l'après parce qu'on oublie vite ce que c'était avant. Samarobrive, ce que vous voyez, c'est de l'isolation par l'extérieur avec de la brique. Sur Camon, la résidence Édith Piaf aussi, puisque vous savez que l'OPAC agit sur l'ensemble de la métropole.

MME FOURE : J'ajoute que c'est sur toute la ville bien sûr et même au-delà puisqu'il y a quelques vues sur Camon ou Longueau et que ce sont les seules réhabilitations de l'OPAC. C'est non compris celles de la SIP et de la Maison du CIL. Pour la Maison du CIL, il y en a un peu moins pour l'instant, mais il va y en avoir davantage prochainement.

M. LORIC : Frédéric Mistral, là aussi, une belle isolation par l'extérieur. On a vraiment augmenté la performance énergétique.

MME FOURE : On est en périphérie du centre-ville. Pasteur, c'est sur le boulevard Guyencourt, boulevard Pasteur, pardon. Je me trompe de boulevard.

M. LORIC : Ce sont des choses que vous pouvez voir sur les boulevards aussi : on a changé les huisseries, c'est assez réussi.

MME FOURE : Il y a des résidences qui en avaient bien besoin. Derrière l'hôpital Nord, l'avant/après est impressionnant.

M. LORIC : Voilà avant et après. Vous trouvez les barres du Pigeonnier. Condorcet avec, là aussi, une qualité paysagère qu'on redécouvre, mais qui est vraiment exceptionnelle et une très belle réhabilitation qui a permis de gagner en qualité. Là aussi, ça fait partie des noms, Roger Martin du Gard, des résidences qui avaient vraiment beaucoup vieilli, où on a retrouvé de l'attractivité. Je crois que ça illustre bien la variété du patrimoine de l'OPAC et puis surtout vous en trouvez sur absolument tout le territoire.

La Comédie est donc une nouvelle résidence qui a été inaugurée, avec une vingtaine de logements sur la Fosse au Lait, dans le quartier Henriville.

Alors Condé Leclerc, elle me tenait particulièrement à cœur celle-là parce que ça ne se voit pas comme ça de l'extérieur, mais c'est une résidence qui n'avait pas de chauffage.

Allez ma préférée, Quai de la Passerelle, 1932. J'en profite pour vous dire qu'elle va probablement être classée au patrimoine des Monuments Historiques.

J'en profite pour saluer d'ailleurs le travail des équipes de l'OPAC parce que c'est absolument impressionnant ce qui a été réalisé par l'OPAC et notamment son directeur général, qui n'est pas présent aujourd'hui, mais dont je suis sûr qu'il doit nous regarder via Internet, donc David QUINT, que vous avez déjà entendu dans cette enceinte, qui a fait un grand travail.

Et voilà, vous voyez sur la fin du film que tout ça, c'est ce qui a été réalisé. Vous voyez aussi ce qui continue d'être proposé en réhabilitation, en construction, et je crois pouvoir dire que ce qui a été réalisé sur les quelques années qui restent encore à faire, c'est quelque chose d'historique à la fois pour Amiens et pour le bailleur social en question.

J'en profite pour dire un mot, et je laisserai la parole à Marie-Josée BUDYNEK qui va nous faire un point sur les attributions de logements, sur le processus de rapprochement entre l'OPAC et l'OPSOM. Vous avez vu qu'avec la loi qui est passée, les offices sont contraints de se rapprocher quand ils ont moins de 12 000 logements. Alors, ce n'est pas le cas de l'OPAC puisqu'on a 14 000 logements, mais l'OPSOM, le bailleur départemental, avec ses 6 000 logements, devait trouver un partenaire et on a trouvé tout à fait naturel, parce que c'est aussi le fruit de l'Histoire... L'OPSOM et l'OPAC, je vous le rappelle, ont été mariés très longtemps. Il y a une scission qui s'est faite dans les années quatre-vingt, mais on a un processus de rapprochement, pour dire les choses très simplement, qui va permettre de maintenir une proximité et une capacité à produire du logement à la fois à la métropole et à la fois dans l'ensemble du département. C'est quelque chose de précieux qu'on va garder. Les relier à nos collectivités, c'était vraiment l'enjeu.

J'en ai dit assez sur l'OPAC et je passe donc maintenant la parole, si vous m'y autorisez, Madame le Maire, à Marie-Josée BUDYNEK, qui est la présidente de la commission d'attribution des logements. C'est un poste éminemment stratégique.

MME BUDYNEK : Merci. Donc moi, je vais vous parler de l'OPAC bien sûr.

Lorsque nous sommes arrivés, en 2014, au conseil d'administration de l'OPH, nous avons pris connaissance des chiffres inquiétants de la vacance au sein de cet organisme. Nous avons donc pris la décision de faire tout ce qu'il était possible pour améliorer la situation, que ce soit pour les demandeurs de logement en attente d'une attribution ou pour le bon fonctionnement de l'office. En tant que présidente de la commission d'attribution des logements, je vais vous donner quelques chiffres.

Au 31 décembre 2014, 1 202 logements étaient vacants, tous motifs confondus, et il y avait 896 logements qui étaient vacants depuis plus de 3 mois dans ces 1 200 logements. Sur ces 1 202 logements, 802 étaient en vacance commerciale, c'est-à-dire sans gros travaux, donc il était possible de les proposer, de les attribuer.

Au 31 décembre 2018, c'est-à-dire à la fin de l'année dernière, 473 logements restaient vacants, dont 306 depuis plus de 3 mois, tous motifs confondus. Sur ces 473 logements, 154 sont en vacance stratégique, c'est-à-dire qu'il y a 30 logements qui sont sortis du dispositif pour la vente, 75 en démolition ou restructuration, 34 en réhabilitation et 15 en attente de mise en service. C'est le Quai de la Passerelle que vous avez pu voir tout à l'heure. Il reste 15 logements à attribuer. Ça va être fait là très bientôt. Et 106 sont en vacance technique, c'est-à-dire suite à sinistre, reprise juridique, etc. Donc, il nous reste 213 logements à proposer, la vacance étant plus concentrée sur les résidences Balzac, où il y a une mise en location progressive, et Salamandre qui souffre de problématiques d'ambiance et d'attractivité.

Je vais vous donner des chiffres à retenir.

En 4 ans, il y a eu une réduction de la vacance de 729 logements, ce qui représente environ 60 % de la vacance. Il faut préciser que l'activité ne se limite pas à la réduction de la vacance,

mais aussi aux attributions courantes, c'est-à-dire les attributions qui se font pendant le préavis, donc il n'y a pas de logement vacant. Il y a aussi les mises en service.

Nous assistons aussi à la commission d'attribution de logements. Les administrateurs se sont réunis 56 fois l'année dernière, ont examiné 3 755 dossiers, dont 850 demandes d'échange de logements. Il y a eu 1 316 logements qui se sont libérés, dont 332 suite à mutation. 2 260 demandeurs ont eu une proposition qu'ils ont acceptée. Vous avez vu, tout à l'heure, qu'il y avait 3 000 et quelques attributions. Il y en a eu 2 260 à l'OPAC d'Amiens.

La moyenne nationale de la vacance est de 4,6 %, et celle de l'OPH est de 3,7 %. Donc, nous sommes en dessous du seuil de la vacance nationale. Nous espérons encore améliorer la situation bien sûr et arriver à réduire la vacance au maximum.

Je tiens à remercier les services de l'OPH et bien sûr le directeur général, David QUINT, qui a donné une priorité à la rénovation du patrimoine, vous avez pu le constater, à la modernisation de ses services et de leur fonctionnement. Sans ces dispositions, il aurait été difficile d'en arriver là.

M. LORIC : Effectivement, tous les travaux qui ont été faits, qui rendent le patrimoine plus attractif, nous facilitent les choses pour pouvoir attribuer les logements. Les raisons de la vacance d'il y a 4 ou 5 ans étaient très, très liées aux problèmes d'ambiance bien sûr, mais aussi aux problèmes de qualité des logements.

J'en profite aussi, et ce sera le dernier mot que je ferai sur le logement social sur l'OPAC, pour redire un mot de la signature qui a eu lieu pas plus tard que la semaine dernière, où en fait la BEI, la Banque européenne d'investissement, est venue nous accorder un emprunt de plus de 100 millions €. C'est aussi quelque chose d'historique. Alors, pas qu'à l'OPAC d'Amiens, mais à quatre bailleurs avec lesquels on s'est groupés pour faire cette demande à la Banque européenne d'investissement. C'est une première en France : c'est la première fois que la Banque européenne d'investissement finance directement des bailleurs sociaux. Et on a aussi obtenu la garantie de l'Union européenne sur ces emprunts, donc ça veut dire aussi que l'Europe est en train de vraiment se réorienter sur une de ses missions qui est la cohésion sociale, et elle le fait par le logement social en France et elle commence par notre territoire, et je tenais à vous le rappeler parce que je trouve ça exceptionnel.

MME FOURE : J'ajoute d'ailleurs que ce qui est particulièrement intéressant aussi, c'est que l'OPAC ait impulsé un regroupement de ses moyens, de ses forces, avec d'autres organismes de départements voisins, puisqu'il s'agit d'un office HLM de l'Oise, d'un de l'Aisne et d'un de la Marne puisque c'est donc Reims, Laon et Creil. Donc, c'est intéressant de voir qu'il y a des regroupements de cette nature qui peuvent permettre de mutualiser les forces des uns et des autres pour être plus efficaces.

M. LORIC : On va passer donc à une deuxième partie qui est l'accession sociale. On a parlé du logement social. On va passer à l'accession sociale. Vous savez que c'est un sujet qui est une priorité de notre équipe. Repartons, là aussi, des besoins et des personnes auxquelles on s'adresse. Tout l'enjeu est de pouvoir permettre à des personnes de réaliser leur rêve de devenir propriétaires, même si elles ont une structure familiale que les banques n'aiment pas trop ou qu'elles ont des revenus plus faibles.

Vous avez le cas d'Amélie qui est mère de deux enfants, qui était locataire HLM, qui a pu devenir propriétaire d'une maison individuelle dans les quartiers Nord après une phase locative

de deux ans. Là aussi, ce sont des cas réels puisque je vous rappelle qu'on voit passer les dossiers, nous, en commission, quand on attribue les aides à ces familles.

On a une personne seule avec deux enfants, avec un revenu fiscal de référence (alors, c'est le revenu n-2) qui était un revenu de 15 000 €. C'est quelqu'un qui a pu avoir un complément de revenu avec le PTZ accession sociale. Malheureusement, il a disparu, mais à l'époque on a pu en bénéficier. La valeur de la maison, et vous la voyez, c'est le Clos Aquarelle. Ce sont les quartiers anciennement Delacroix. Valeur de la maison : 188 000 €. Subvention : 36 000 €, donc ça, c'est la ville et la métropole, c'est nous qui décidons ça collectivement, qui viennent s'ajouter aux 10 000 € de l'ANRU. Tout ça est intégralement remis dans le prix de vente et baisse le prix de vente. L'effet de ces subventions-là avec la TVA à 5,5 %, avec les exonérations, ça permet de baisser de 24 % le prix de la maison et c'est ce qui nous rend capables de faire de l'accession sociale dans ce quartier.

La personne a fait appel à un PTZ de 40 000 €. Je vais en profiter d'ailleurs pour vous expliquer rapidement, sans rentrer dans trop de détails, que pour accompagner ça encore, l'État, vous le savez, propose des PTZ, des prêts à taux zéro. La ville et la métropole vont, je le dis un peu schématiquement, doubler la mise. La ville et la métropole vont permettre que ce PTZ soit accompagné d'un autre PTZ local, qui est négocié avec les banques localement, c'est-à-dire qu'au lieu de verser une subvention, comme on a pu le faire dans le passé, pour aider à l'accession sociale, on va faire en sorte que ça vienne en dégrèvement, enfin vous voyez, en remboursement des intérêts d'emprunt. Et ça, c'est très intéressant parce qu'autant la subvention, elle n'est pas prise en compte par les banques, ne me demandez pas pourquoi, mais dans leur score, ils ne prennent pas les subventions en compte, donc ça ne solvabilise pas les ménages, autant quand on aide au remboursement d'un PTZ, on a un effet de solvabilisation. Donc, c'est la raison pour laquelle dans le vote suivant je vous proposerai d'adopter un dispositif de PTZ amiénois. Il va s'appeler le P2A. On y reviendra. Donc, des mensualités de 700 € : vous voyez, ça reste quand même des mensualités élevées, mais ça devient abordable pour cette famille avec une seule personne et deux enfants, enfin un seul adulte et deux enfants.

Je ne vais pas m'étendre plus longtemps sur le PSLA parce que le bras armé de la collectivité sur le PSLA, c'est bien entendu la coopérative Toit Aussi qu'on a tous contribué à remettre à flot, et je vais donc laisser la parole, si Madame le Maire m'y autorise, à Patrick PIGOUT.

M. PIGOUT : Merci.

Donc moi, je vais refaire peut-être un complément sur ce que vient de dire Jean-Christophe LORIC sur l'accession sociale à la propriété. Je voudrais vous faire un bilan de la coopérative Toit Aussi depuis 2014.

Il faut savoir que Toit Aussi est une coopérative, une société anonyme coopérative de production d'habitations à loyer modéré d'Amiens Métropole, puisqu'elle est adossée à l'OPAC d'Amiens, dont l'objet bien évidemment est de produire des logements neufs en accession aidée à la propriété sous le régime de la location-accession.

Un bref historique de cette coopérative. C'est une coopérative qui a été créée en 1954 et qui auparavant œuvrait dans le département de l'Aisne et qui a cessé d'exister, et en 2007, l'OPAC d'Amiens a décidé de la racheter au groupe UNILOGIS, ex-Maison du CIL.

Il faut savoir que des études qui ont été menées dans le cadre du dernier plan local de l'habitat, du dernier PLH, en 2012-2013, faisaient état d'un besoin d'une cinquantaine de logements PSLA par an sur le territoire d'Amiens. Donc, afin de répondre à ce besoin, la coopérative a été réactivée en 2014 et 2015 par Amiens et Amiens Métropole qui l'ont recapitalisée sur une hauteur de 1,5 million, ce qui a permis de démarrer l'exploitation réelle de cette coopérative en 2014.

Son actionnariat, vous l'avez bien compris, est composé d'Amiens Métropole, de la ville d'Amiens, de l'OPH, mais aussi, c'est une particularité de ces coopératives, des accédants à la propriété qui sont membres, qui peuvent participer aux assemblées générales avec droit de vote.

Les opérations produites depuis 2014, je crois qu'on a quelques photos qui vont pouvoir l'accompagner. Donc à ce stade, nous avons donc trois opérations qui ont été livrées pour un total de 55 logements. Vous voyez ici Camon pour 13 maisons qui ont été livrées en 2016. Ensuite, en 2017, nous avons donc 15 logements Amiens Nord, sur ce qu'on appelle l'Îlot Delacroix, le Clos Aquarelle, ce qu'évoquait Jean-Christophe LORIC tout à l'heure. Et en 2018, 27 maisons à Renancourt, Villa Verde, rue Haute des Champs.

Deux opérations sont en cours actuellement en 2019, sont en chantier, puisque 8 appartements à Salouël sont pratiquement en phase de fin de chantier. Je pense qu'on se dirige vers une inauguration à la fin du printemps de cette année. Et le chantier démarre à Val d'Avre, dans le quartier Québec, pour 18 maisons qui seront livrées en 2020.

Ensuite, trois opérations vont démarrer courant 2019 : nous avons donc la première sur Fafet, 11 maisons sur Fafet, ensuite 20 logements à Renancourt, mais là ce n'est plus rue Haute des Champs, mais rue du Champ de Tir, quelques délibérations sont déjà passées, il y a quelque temps, en conseil, et quatre maisons à Camon.

Bien sûr, il y a encore d'autres projets, comme on dit, dans les cartons. Il est encore quand même un peu tôt pour en parler puisque ce ne sont que des pré-projets.

Je voudrais faire un point : qui dit accession sociale à la propriété, il faut bien un dispositif pour encadrer ces dispositifs.

Donc, le premier, c'est le PSLA, bien évidemment, qui prévoit une accession sécurisée et très encadrée par la loi, et c'est prévu en trois temps.

La première étape, c'est une étude de faisabilité financière du projet. Avant toute chose, le ménage est reçu par la coopérative et la banque qui finance le projet. La loi prévoit une vérification détaillée de la faisabilité du projet du ménage. Si la banque valide le projet, le ménage pourra réserver sur plan un logement auprès de la coopérative. Il faut quand même savoir aussi, c'est ce que faisait remarquer Jean-Christophe LORIC tout à l'heure, qu'en moyenne deux tiers des contacts commerciaux s'avèrent non finançables après l'examen par la banque. Il est bien évident que comme la loi l'oblige, mais ça paraît logique, cette vérification s'avère nécessaire afin d'éviter de causer des problèmes supplémentaires peut-être à des familles.

La deuxième étape, c'est l'entrée dans le logement et une phase locative d'un an pendant laquelle le ménage va devoir payer, va tester ses mensualités, va se mettre réellement en

conditions réelles d'accession, c'est-à-dire que pendant un an, il va payer un loyer qui correspondra à ses mensualités.

La troisième étape, c'est la levée d'option et l'acquisition définitive du logement. Donc, au terme de cette période minimale d'un an, l'accédant peut lever les options d'achat et devenir acquéreur de son logement. Et donc évidemment, il peut bénéficier de deux avantages notables : une TVA réduite de 5,5 % et une exonération durant 15 ans sur la taxe foncière bâtie.

Il faut savoir aussi que les accédants sont sécurisés, c'est-à-dire que malheureusement, s'il arrive un accident de la vie, la coopérative rachète le logement et va les reloger aussi dans le parc social.

Donc ça, c'était le premier objectif qui est le PSLA, et le deuxième moyen de financement bien sûr, ce sont les aides amenées par la ville et Amiens Métropole.

L'exemple qui a été donné tout à l'heure, par Jean-Christophe LORIC, est tout à fait parlant puisque, par exemple, sur une maison T3 à Renancourt, 20 000 € sont apportés en aides par la métropole et par la ville d'Amiens, ce qui permet de ramener à un prix de vente, je répète, d'un T3 à Renancourt de 135 000 € au lieu de 155 000 €.

Un autre exemple sur l'îlot Delacroix, dans le Clos Aquarelle qui lui est en quartier ANRU, en quartier QPV : sur un appartement de type 4, là-bas, c'est 36 000 € d'aides qui ont été apportées par les collectivités, plus 10 000 € par l'ANRU. Ce qui fait donc un prix de vente de 148 000 € au lieu de 194 000 €. Donc, ce n'est pas du tout négligeable, les aides apportées.

Un point sur le profil des accédants : la majorité de nos accédants disposent d'environ entre 1,5 et 2,2 SMIC par ménage, soit entre 1 700 € et 2 200 € net par mois. C'est variable suivant les projets, la localisation, la solvabilité, etc. Les subventions apportées par la collectivité ont pour effet de solvabiliser une grande majorité de ces acquéreurs. Deux tiers d'entre eux n'auraient pas pu accéder à la propriété s'il n'y avait pas eu ces aides.

Dans la production livrée, on peut noter que le prix moyen du mètre carré est de 1 950 €, subventions déduites, nettement inférieur au prix de la promotion qui tourne aux alentours de 3 000-3 500 €. Le prix moyen d'un logement est de 144 000 €.

L'offre permet aussi de favoriser le parcours résidentiel des locataires HLM, puisque pratiquement 60 % des accédants sont issus du parc HLM. On peut relever aussi une proportion grandissante de familles monoparentales qui tourne environ entre 30 et 40 % suivant les lieux. Et elle permet aussi de favoriser la mixité sociale puisque sur l'îlot Delacroix, le Clos Aquarelle, deux tiers des accédants n'habitaient pas le quartier concerné.

À noter que la petite équipe de Toit Aussi, puisqu'elle est composée de quatre personnes, suit ces dossiers bien sûr du début jusqu'à la fin, anticipe bien les choses. Je vous parlais, tout à l'heure, des dossiers dans les tuyaux : ils vont jusqu'au SAV. Donc, je voudrais en profiter pour les féliciter pour le travail fourni. Je répète qu'ils ne sont que quatre et ils ont du pain sur la planche.

Voilà, Madame le Maire.

M. LORIC : Merci au président de la coopérative Toit Aussi, Patrick PIGOUT, et aux équipes aussi. Je salue le travail qui a été fait notamment par Matthieu COP, le directeur de la

coopérative. Il y a un travail titanesque qui a été réalisé, et de qualité, pour les futurs acquéreurs de ces biens.

On passe. On a vu le logement social. On a vu l'accession sociale qui était un axe fort de cette équipe. Et on passe, là, au privé, à la promotion privée. Là aussi, reprenons les besoins, repartons des besoins des habitants.

Un exemple : Samira, enseignante nouvellement nommée dans l'académie, qui est aujourd'hui locataire d'un T2 neuf de 58 m² pour un loyer de 625 €. Ça illustre le fait qu'il y a une attractivité de la ville au niveau économique, mais c'est aussi le cas quand on a des fonctionnaires qui sont nommés sur le territoire. Le sujet du logement est toujours un sujet assez brûlant pour pouvoir loger des enseignants, pour pouvoir loger, deuxième cas typique aussi, des seniors. J'ai repris un exemple, sur la slide suivante, de Louise et André qui sont propriétaires d'un pavillon dans la métropole et qui se sont portés acquéreurs d'un appartement T2 en résidence seniors, parce que c'est aussi quelque chose qu'on observe beaucoup, ces mêmes couples qui sont partis s'installer à la campagne qui, venu l'âge de la retraite et l'âge avançant, ont besoin de retrouver la centralité des services en centre-ville et qui vont revenir sur la ville. On a une résidence qui est en cours de réalisation, une résidence seniors. On en a encore quatre nouvelles qui sont prévues, et ça fait partie des demandes qui sont assez fortes.

Je me permets de faire juste un petit point sur le sujet de l'attractivité et sur le développement économique. Le besoin de logements est beaucoup lié aux besoins des salariés de se loger, alors soit de rester sur place, soit d'arriver. On a eu un très bon article dans *Le Courrier picard* faisant un peu le point sur le prix des maisons, qui explique qu'on a aussi des Parisiens qui font le choix de venir s'installer à Amiens, qui prennent le train tous les jours, entre Paris et Amiens, et qui vont travailler sur Paris. Et donc, il y a une attractivité aussi de la ville pour loger ces salariés.

Simplement, je voulais vous montrer une carte qui est publiée sur le site de l'ACOSS. Alors celle-ci, c'est celle qui concernait l'année 2017 par rapport à l'année précédente. Vous voyez : en bleu foncé, ce sont les territoires qui sont les plus dynamiques sur les Hauts-de-France, et ce qu'on voit année après année, heureusement, depuis quelque temps, c'est qu'Amiens, et bien sûr le côté lillois, sont les deux grands moteurs de la création d'emplois. Sur cette carte, vous avez une création de 1 220 emplois en un an. Quand on regarde un an plus tard, on passe au slide suivant, on a toujours une croissance du bassin d'emploi sur Amiens de 1,8 %. Ça représente 1 630 emplois de créés. Je crois que ça vient illustrer une capacité totale à créer des emplois sur le territoire auxquels il faut qu'on puisse répondre sur la production de logements. On a plus de 3 000 emplois qui ont été créés sur les trois dernières années, si on en croit ces chiffres.

Alors, pour répondre à ce besoin de loger les personnes, les salariés en particulier, voilà la courbe des nombres de logements qui ont été autorisés entre 2012 et 2018. On regarde 2012-2018 parce que c'était le périmètre du PLH. Alors moi, je ne suis pas du tout là pour venir dire : « Vous voyez : c'était difficile avant et c'est beaucoup plus facile maintenant » parce que j'ai l'humilité de savoir que quand un marché est dynamique, il vaut mieux en profiter, mais quand il est en berne, on a beau vouloir tout ce qu'on veut, ni le privé ni le social n'arrivent à produire suffisamment de logements pour répondre aux besoins.

En tout cas, en cumulant les efforts qui ont été faits sur l'ensemble de ces années, on a réussi en fait à atteindre les objectifs du PLH qui avait été adopté en 2011, on a atteint ces objectifs à

la fois sur le logement social et on est sur le point de les atteindre sur le logement privé. Et le sursaut qu'on vit, là, depuis 2016, permet en fait de répondre à tout ça.

Les leviers qu'on a pour agir sur la promotion privée sont évidemment beaucoup plus faibles que ceux que vous avez pu voir sur le logement social ou sur l'accession sociale. Sur le logement privé, on peut faire deux choses, trois même.

Je vais commencer par la qualité résidentielle. En fait, à chaque fois qu'on vient nous proposer des permis de construire, que les promoteurs privés viennent nous proposer des permis de construire, c'est un travail qui ne se voit pas beaucoup, mais je salue le travail des services instructeurs de l'urbanisme : il y a un travail pour favoriser des choses très concrètes comme les balcons, comme les expositions au soleil, comme la présence de végétal dans l'ensemble de la propriété. Et ça, ce travail, il est fait. C'est de la négociation et c'est parfois de la négociation extrêmement dure avec les promoteurs. Mais en tout cas, on a quand même l'impression d'aller dans le même sens, puisque plus le logement qui va sortir va être attractif et plus il sera aussi facile à commercialiser, et l'enjeu de commercialisation est toujours compliqué.

On fait attention à la qualité architecturale qui est proposée. Alors moi, les promoteurs, ils pensent que j'ai un disque qui est un peu rayé, c'est-à-dire qu'à chaque fois qu'ils viennent me voir, je leur demande d'utiliser, notamment pour l'extérieur des logements qui vont être produits, des matériaux nobles, des matériaux qui vont être pérennes, qui ne vont pas décrépir. Vous savez que quand on met du crépi, au bout de dix ans, le risque, c'est que ça décrépisse. Quand on met de la brique, l'Histoire montre que ça reste très longtemps, que c'est parfaitement pérenne et que c'est un matériau qui est en plus local, qui est l'identité de notre ville et qui permet donc de faire des belles réalisations. Donc à chaque fois, les promoteurs, je leur demande de mettre de la brique, de faire en sorte qu'il y ait une qualité notamment des toitures avec des matériaux nobles sur le zinc, qu'il y ait des ouvertures le plus possible et ça, c'est une discussion qui est parfois un petit peu ardue mais qu'on arrive à avoir avec les promoteurs parce qu'ils sont là sur le long terme.

On peut agir, j'en ai déjà dit un mot, sur la solvabilisation des ménages. Ce que je vous ai présenté là sur le P2A, le PTZ amiénois, qui permet de doubler la mise quasiment, c'est quelque chose qui est évidemment aussi valable dans l'accession sur le privé. Le PTZ, il est aussi valable sur le privé. Ce qu'on voit, c'est que le PTZ tel qu'il est proposé par l'État, on en fait un petit peu, c'est en progression, mais c'est de l'ordre d'une cinquantaine par an, pas plus. Vous voyez donc que ce n'est pas énorme. D'où l'idée de venir avec un prêt complémentaire, le P2A, pour pouvoir booster cet ensemble.

Et un enjeu sur le privé qui dépasse un petit peu ce qui est fait en termes de logements et de production de logements, c'est aussi l'enjeu de mixité sociale. Vous avez vu qu'avec le PSLA, on arrivait dans des quartiers où le logement social est très présent, voire trop présent, à retrouver de la mixité sociale et à trouver d'autres façons d'habiter. On n'est pas que locataire à vie, dans certains quartiers. On peut, grâce au PSLA, devenir propriétaire si on veut rester dans le quartier et être propriétaire.

Néanmoins, on a besoin aussi de faire ça au niveau du privé et c'est la raison pour laquelle on va entamer, et je vais laisser la parole à mon collègue Hubert DELARUE, la promotion privée, le PSLA et l'ensemble des actions qui sont menées sont faits aussi pour favoriser, et notamment dans les QPV, une certaine mixité sociale. Et je laisse la parole à Hubert DELARUE, si Brigitte FOURÉ en est d'accord.

M. DELARUE : Merci, Jean-Christophe. Mais c'est difficile, Madame le Maire, d'intervenir après Jean-Christophe LORIC et Patrick PIGOUT. C'est très, très difficile ! Non, j'avais trois remarques à faire après ce qui a été si bien dit par les uns et les autres.

Je voulais rappeler qu'en termes d'accession sociale, le PSLA, il faut quand même rappeler que le dispositif est unique en France au niveau des aides qui sont consenties par la ville et par la métropole, et je crois qu'on ne le dit pas suffisamment, et nous voterons sans doute, je l'espère, au prochain conseil d'Amiens Métropole, un renfort, si je puis dire, au niveau du PSLA, avec l'argent qu'il nous reste car, Madame le Maire, nous en avons énormément dépensé : sur les 30 millions qui étaient dévolus à l'habitat, il reste modestement 3,9 millions pour la fin de cette mandature.

Et puis, après avoir dit ça, je voulais dire également que nous n'aurons pas, et vous n'aurez pas, à rougir du bilan du logement social, car je crois que nous n'aurons jamais agréé autant de logements sociaux. Mais agréer ne suffit pas : il faut agréer, mais il faut construire, et je pense que nous n'aurons jamais tant agréé et construit de logements sociaux que pendant cette mandature. À telle enseigne que les subventions dont nous disposons jusqu'à la fin de l'année 2019 sont déjà épuisées, et Jean-Christophe, ce n'est pas 100 % : c'est 103 %, c'est-à-dire que nous avons pulvérisé en réalité l'objectif du logement social et rattrapé le retard malheureusement précédemment accumulé.

Puis la troisième remarque, et tu l'as dit, c'est la mixité sociale, et on n'a pas attendu que l'État ou l'ANRU ne nous donne des préconisations à cet égard, puisque si l'on veut véritablement réussir la mixité sociale dans la réalité du concept et pas simplement dans les mots dont on s'est peut-être gargarisés pendant longtemps, on rappellera que dans les ZAC, il y a 30 % de logements sociaux et que de la même manière, après les démolitions qui vont intervenir dans le cadre de l'ANRU 2, dans les quartiers prioritaires, notamment sur le quartier Nord que tu as largement évoqué tout à l'heure, les contacts sont pris d'ores et déjà avec les bailleurs privés, car si l'on construit du logement social dans les ZAC, il faut bien sûr que l'on puisse également construire du logement privé accessible aux populations qui y résident.

Voilà, je pense que c'est ces trois éléments auxquels nous sommes sensibles.

Alors, si j'avais voulu, Madame le Maire, mais ce n'est pas l'objet de ce soir, évoquer le projet de renouvellement urbain qui sera présenté au mois de mars, à Paris, à l'ANRU, il y a quand même 177 pages, donc évidemment ça aurait pris sans doute plus de temps que vous ne pouviez m'en accorder ce soir. Je vous remercie.

M. LORIC : Merci beaucoup, Hubert, pour cette présentation et effectivement pour le rôle que toute cette production de logements joue pour rééquilibrer les choses dans les quartiers prioritaires de la ville.

Si on regarde, on va avancer un petit peu et aussi encore un peu. Je voulais vous montrer... Ça, c'est ce qu'a montré déjà Hubert DELARUE. Mais si on poursuit et qu'on déroule un petit peu les diapositives, on va arriver à deux graphiques. Alors, je suis désolé : je n'aime pas vous montrer trop de graphiques compliqués parce que c'est toujours pénible à lire, mais je n'ai pas résisté à l'envie de vous montrer quand même celui-ci parce que je vous en ai parlé déjà plusieurs fois.

À droite, vous avez l'évolution des loyers dans le privé à Lille. À Lille, vous voyez, il y a deux courbes : il y en a une bleue et une verte. La bleue, c'est la France entière et la verte, c'est le

Nord-Pas-de-Calais, et vous voyez qu'on est passé d'un indice 100 à un indice 140. Ça, c'est la moyenne nationale et la moyenne du Nord-Pas-de-Calais.

Lille est passée d'un indice 100 à un indice 160. Ça veut dire que sur les 18 dernières années, on a eu une augmentation de l'indice des loyers sur la capitale lilloise de plus de 60 % avec, vous imaginez bien, les conséquences sur le pouvoir d'achat puisque je rappelle aussi que le logement, c'est le premier poste de dépenses des ménages ; c'est un poste contraint.

Et à gauche, et j'insiste là-dessus parce que c'est une spécificité du territoire amiénois, vous voyez comment ont évolué les loyers à Amiens, puisque la courbe rouge que vous voyez sur le graphique de gauche, c'est assez unique en France – c'est sur le site CLAMEUR, je vous en ai déjà parlé plusieurs fois –, on est sur un indice qui est un indice 96, alors qu'il y a 20 ans, on était sur un indice 100. Ça veut dire qu'on a réussi à garder des loyers dans le privé qui soient stables. Alors évidemment, ce n'est pas le fruit de deux ou trois années de politique logement récente. C'est le fruit en fait d'une politique du logement qui a été une politique de longue date, qui a toujours favorisé la production de logements, qu'elle soit du logement social, qu'elle soit du logement privé. Et cet équilibre qu'on a à Amiens est assez regardé partout en France parce qu'il est assez unique. L'équilibre qu'on a entre le logement social, les propriétaires occupants du logement privé ou les locataires du logement privé est assez unique en France. Il permet tout simplement aux habitants d'Amiens de ne pas dépenser tout leur argent dans le loyer et de garder suffisamment de pouvoir d'achat pour pouvoir faire vivre nos commerces, et je voulais le dire parce que c'est un des résultats dont on peut s'enorgueillir sur la ville.

On va passer cette slide-là parce qu'Hubert DELARUE a déjà évoqué les choses.

Je voulais simplement terminer sur le sujet du Plan logement d'abord et de l'accès au logement pour les personnes qui en sont tout simplement privées, les personnes qui sont à la rue ou les personnes qui sont hébergées chez des tiers. Des fois, être « hébergé chez des tiers », ça veut dire être dans un logement dont on ne sait pas si on va en être viré du jour au lendemain, et c'est parfois des situations où notamment les femmes subissent des violences qui sont parfois graves et qui touchent à la vie des uns et des autres.

Le Plan logement d'abord qui a été mis en place, là aussi on repart d'un cas concret et pour le coup, là, le prénom n'a pas été changé et la photo n'a pas été changée : il s'agit de Jessica. C'était la première personne qu'on a pu loger grâce à l'OPAC d'Amiens, mais sur le Plan logement d'abord. C'est donc une jeune femme qui avait déjà un enfant, qui était enceinte, qui était habitante à Abbeville, qui était menacée, qui était hébergée chez quelqu'un. En fait, ça ne se passait pas très bien et elle allait être à la rue et elle a eu le réflexe d'appeler le 115, et le 115 n'a pas fait ce qu'il fait habituellement, c'est-à-dire proposer une place en foyer, une place, vous voyez, précaire. Il a fait ce qu'il fallait faire dans le cadre du Plan logement d'abord, c'est-à-dire qu'il a proposé directement un logement parce qu'il y avait eu une attache de prise avec le bailleur. Ça a permis de loger Jessica très rapidement. Ça lui a permis d'accoucher quelques jours après d'ailleurs. Ce n'est pas ça qui l'a fait accoucher mais je pense que ça a peut-être contribué. En tout cas, elle a pu accoucher dans de bonnes conditions puis surtout avec un endroit où elle pouvait revenir de l'hôpital. Et elle a accepté d'être notre ambassadrice, enfin une des premières ambassadrices du Plan logement d'abord parce que le principe, ça va être aussi que chacun des bénéficiaires puisse se faire l'apôtre du Plan logement d'abord.

Je ne vais pas être plus long sur le Plan logement d'abord parce que c'est vrai qu'on en a déjà pas mal parlé. C'est vrai qu'en commission, Madame BERGER m'avait demandé un peu quels étaient les chiffres aujourd'hui. On vient de signer la convention, mais on n'avait pas attendu la

convention pour commencer à travailler. On a déjà 35 mesures individuelles qui sont en cours. Vous avez pu effectivement être témoins d'attribution de logements, notamment de personnes qui étaient signalées au CCAS. On attribue des logements et on fait en sorte qu'il y ait un accompagnement par des associations (l'APAP, l'APREMIS), un certain nombre d'associations, je ne peux pas toutes les citer mais elles sont nombreuses et de talent sur Amiens, qui permettent de maintenir les gens ensuite dans leur logement.

Un point de conclusion sur l'ensemble de ce qui vient de vous être présenté. Vous avez vu que tous les dispositifs qui ont été mis en place visent à faire du logement pour tous. On voit ici, d'un point de vue de la démographie, une bonne nouvelle : c'est qu'on commence à regagner des habitants sur Amiens. C'est lié à la bonne santé, à la meilleure économie, mais c'est aussi lié au fait qu'on récupère des habitants en produisant du logement.

J'en profite pour dire que le fait de lutter contre la vacance à l'OPAC d'Amiens, ça a permis de récupérer 700 logements supplémentaires. C'est 700 familles supplémentaires qui viennent habiter sur Amiens. Donc, faites le calcul : vous voyez qu'on a gagné déjà, sur 2016, 628 habitants, c'est des statistiques INSEE, mais on est certains qu'on est sur une tendance qui permet de retrouver vraiment une bonne qualité.

On va aller peut-être directement à la dernière, à l'avant-dernière slide de cette présentation, parce que je ne veux pas être trop long. J'ai déjà été, j'en suis désolé, très, très long, mais il y avait beaucoup de choses à vous montrer.

Ce que je voulais vous dire, c'est qu'il y a deux enjeux dont on parle, enfin on en parle évidemment, mais qui sont liés au logement, qui sont le développement durable, la préservation de la planète, la lutte contre l'augmentation de la température sur notre bonne vieille planète. Le logement est le premier pourvoyeur de gaz à effet de serre, donc tout ce qui est fait sur les économies d'énergie, sur la performance énergétique, c'est le geste le plus fort qu'on peut faire au niveau d'une activité pour lutter contre le réchauffement climatique. À chaque fois qu'on rénove un logement, c'est comme si on sortait une voiture de la circulation en termes d'émissions de CO₂, en termes d'énergie primaire consommée. C'est considérable. Donc, vous voyez : quand on a réhabilité 5 000 ou 6 000 logements sur un mandat, ça veut dire qu'on a sorti de la circulation quasiment 6 000 voitures. Voilà ce que je voulais dire sur le développement durable.

Et dernier point : on voit aussi que produire du logement, c'est aussi produire quelque part l'identité de la ville puisque le logement, il se construit sur longtemps et qu'il y a une véritable, je trouve, en tout cas dans ce qui est en train d'être fait, à la fois dans le bâti existant et dans la production, une nouvelle fierté des Amiénois pour leur patrimoine industriel historique. Le logement social, il vient de là aussi. Les briques dont je parlais avant, c'est aussi l'industrie textile. On voit ici une belle photo du site Cosserat dont on nous a dit qu'il avait le potentiel d'être classé au Patrimoine mondial de l'UNESCO, excusez du peu, après Ramsar pour les zones humides, voilà.

On redécouvre la qualité des logements amiénois. Ça a été dit très, très justement par *Le Courrier picard* dans son article d'aujourd'hui. Le logement, l'amiénoise qu'on connaît, de 90 m², pourtant il y en a beaucoup sur Amiens, elles s'arrachent, elles sont très attractives et c'est la raison pour laquelle, et là ça va être la transition avec mon collègue Renaud DESCHAMPS, on a produit beaucoup de logements. On a aussi des amiénoises, pour certaines, qui deviennent vacantes et ça, moi, je le dis, je l'assume : c'est une bonne nouvelle. Il y a des amiénoises qui ont besoin d'être rénovées, d'être réhabilitées, et une fois qu'elles se retrouvent vacantes, c'est

une excellente occasion de pouvoir commencer à les réhabiliter et c'est tout le challenge de ce que va faire Renaud DESCHAMPS avec son nouveau dispositif.

Merci, Madame le Maire.

MME FOURE : Merci, Jean-Christophe.

Donc, je voudrais insister sur quelques petits points, mais très rapidement.

Donc, rappeler que le focus qui a été fait sur le logement locatif aidé, c'est un focus OPAC exclusivement. Et moi, je veux indiquer qu'il y a aussi la SIP qui a une action extrêmement forte dans notre ville et je tiens à saluer le travail qui est réalisé par la SIP, sous l'impulsion de son directeur général, qui fait vraiment un très bon travail pour construire des nouveaux logements un peu partout dans la ville et pour réhabiliter évidemment un certain nombre d'autres. J'en veux pour preuve, par exemple, la rénovation incontournable des Coursives dont on a bien vu l'impact qu'elle avait sur, là aussi, la vacance. Ce sont des centaines de logements qui, du jour où ils ont été réhabilités, sont devenus beaucoup plus attractifs et ont permis d'accueillir des familles qui avaient besoin d'un logement. Donc, je voulais insister sur le fait qu'il faut compléter les propos qui ont été tenus ce soir par également tout ce que réalise la SIP.

J'insiste moins sur la Maison du CIL ou sur Habitat 62-59 ou sur d'autres bailleurs sociaux qui existent de manière beaucoup plus limitée dans notre ville, mais qui aussi participent à ce mouvement général.

Et puis, je voulais dire que globalement les propos qui ont été tenus par Jean-Christophe consistent à dire qu'on répond aux besoins de logement pour tous et dans tous les quartiers. Pour tous parce qu'on a une action en direction des publics les plus démunis jusqu'à ceux qui ont besoin d'un coup de pouce pour l'accession sociale à la propriété. Et dans tous les quartiers, parce que vous avez vu, notamment par le petit film de tout à l'heure, que des logements locatifs aidés, il y en avait dans chaque quartier de notre ville. Et Jean-Christophe a également insisté, et Hubert également, sur le fait que dans les ZAC dont nous avons la maîtrise, nous continuons à développer aussi du logement locatif aidé. Nous aurions pu dire : nous avons déjà plus de 30 % de logements locatifs aidés dans notre ville, donc nous remplissons les exigences posées par la loi qui exige donc 25 % de logements locatifs aidés dans des villes comme les nôtres. Nous, non seulement nous respectons la loi bien entendu, mais encore dans les nouveaux programmes, nous veillons à ce qu'il reste ce pourcentage d'un tiers de logements locatifs aidés à chaque fois que sont construits des logements. Je tenais à y insister.

Et sans plus attendre, je passe la parole à Renaud DESCHAMPS pour qu'il nous parle d'un projet extrêmement important sur la rénovation énergétique des bâtiments.

M. DESCHAMPS : Merci, Madame le Maire. Est-ce que vous souhaitez que je présente directement le dossier à soumettre au vote ou bien qu'on le repasse dans l'ordre, puisqu'il intervient après un autre vote de Jean-Christophe LORIC, le point 5 ?

MME FOURE : Je pense que tu peux présenter la totalité du dossier.

M. DESCHAMPS : D'accord, très bien.

Comme l'a dit Jean-Christophe LORIC, les créations de logements étaient importantes, mais il ne faut pas oublier de s'occuper du logement existant. C'est une préoccupation que vous avez,

Madame le Maire, puisque vous avez décidé de me confier, de créer une délégation pour s'occuper de cette problématique, il y a quelques mois, en me demandant de vous proposer et de proposer aux membres du conseil un dispositif permettant d'aider et d'accompagner les Amiénois à mieux isoler leur logement.

Les chiffres, beaucoup ont été donnés et j'en avais beaucoup aussi dans le dossier. Je ne vais pas tous vous les donner. Je vais vous en donner cinq qui sont, à mon sens, importants et qui permettent de dépeindre un petit peu la situation du logement individuel à Amiens.

Sachez qu'à Amiens, nous avons, lors du dernier comptage, 135 000-136 000 habitants. Ils sont répartis, ces habitants, dans 64 000 logements. Un tiers de propriétaires, deux tiers de locataires. 89 % du parc de logement a été construit avant 1949, c'est énorme, et on estime à 15 000 le nombre de logements ayant une étiquette énergétique F ou G. Ça veut donc dire que sur les 64 000 logements, 15 000 sont ce qu'on appelle des passoires énergétiques. 15 000 sur 64 000, ça fait 25 % à peu près. Un quart des logements amiénois sont des passoires énergétiques.

Vous l'avez dit tout à l'heure, Madame le Maire : le logement amiénois, c'est des amiénoises. 87 % des maisons, des logements à Amiens sont des amiénoises. C'est beau, mais il y a une problématique : c'est qu'on ne peut pas les isoler par l'extérieur, ces amiénoises. Ce qui est recommandé par tout spécialiste de l'isolation, c'est de faire un manteau autour d'une maison, mais nous ne pouvons pas. Nous aurions les foudres de l'Architecte des Bâtiments de France qui nous tomberaient dessus, mais sans même aller jusque-là, nous ne voudrions pas dégrader le patrimoine bâti amiénois.

Alors, ces chiffres étant posés, je vais vous expliquer un petit peu ce dispositif. Quel est l'objectif de ce dispositif ? Il est triple.

Le premier objectif, c'est de lutter contre la... Je cherche le mot... Quel est le mot ? Aidez-moi ! La précarité, c'était le mot. Merci, Monsieur HUTIN. La précarité énergétique. La précarité énergétique, qu'est-ce que ça veut dire ? La précarité énergétique, ce sont des gens, des familles qui aujourd'hui, par 0 °C ou -1 °C dans les rues amiénoises, sont chez elles et n'allument pas le chauffage parce qu'elles n'ont pas les moyens de se chauffer, parce que la facture à la fin du mois ne serait pas payable. C'est ça, la précarité énergétique. C'est ne pas pouvoir payer son chauffage et donc devoir supporter un inconfort complet dans sa maison. Ça, c'est le premier objectif qui a été fixé : augmenter, en tout cas maximiser le nombre de personnes qui ne seront plus dans cette précarité énergétique.

Le deuxième aspect, c'est un aspect écologique, climatique, puisque le premier aspect était un aspect social. Le deuxième aspect concerne le climat et les émissions de CO₂. Beaucoup trop, aujourd'hui, de logements, je vous l'ai dit tout à l'heure, datent d'avant la guerre, beaucoup trop émettent des particules dans l'atmosphère amiénoise et contribuent à la pollution de l'air amiénois. En mettant en place ce dispositif, nous avons l'intention, en plusieurs années – ce n'est pas un dossier qui va durer un an ou deux ans ; c'est un dossier qui va durer vingt ans, trente ans –, de diminuer ces émissions de particules dans l'atmosphère.

Et le troisième levier, le troisième objectif de ce dispositif, il est économique puisque forcément, en engageant des travaux chez soi, il va y avoir une répercussion immédiate sur les carnets de commandes des artisans.

Voilà un peu ces trois objectifs que nous nous sommes fixés et pour arriver à ces objectifs, nous avons décidé d'utiliser une ressource financière qui aurait pu être réinjectée dans le budget global, qui est une manne qui va tomber tous les ans dans les caisses de la ville et qui provient de quelque chose qui a certes un petit peu, parfois beaucoup, embêté les automobilistes : la création de ce fameux réseau de chaleur. Le réseau de chaleur dont les travaux vont se terminer très bientôt va circuler dans la ville et va permettre à certains habitants de bénéficier de tarifs préférentiels, en tout cas plus bas que le marché actuel, pour se chauffer.

Or, tout Amiénois ne pourra pas se raccorder au réseau de chaleur. Il y avait donc là un problème d'iniquité, et vous savez que quand on est maire d'Amiens, maire d'une ville, on doit veiller à l'équité de ses administrés. Le maire a donc souhaité que les recettes engendrées par l'occupation du domaine public par le réseau de chaleur, puisque le réseau de chaleur est creusé sous les rues, dans les rues amiénoises et donc occupe le domaine public amiénois... Chaque occupation du domaine public entraîne, génère des recettes. Ces recettes vont être de 320 000 € chaque année de manière assurée. Nous avons donc décidé de ne pas réinjecter ces 320 000 € dans le budget général, mais de les réaffecter dans un système d'équité pour que les Amiénois qui ne sont pas raccordés au réseau de chaleur puissent, d'une autre manière, bénéficier quand même d'aides pour se chauffer mieux et moins cher. Voilà la philosophie de ce dossier et l'explication de son financement.

Je n'ai pas fini, chers collègues.

Une autre problématique qui a été soulevée par les personnes que nous avons interrogées pendant les quelques mois qui ont permis de monter ce dossier, c'est l'incompréhension, en tout cas la complexité face à laquelle tout un chacun est confronté quand il décide un jour de faire des travaux chez lui.

Imaginez toutes les aides dont on entend parler à la télévision, dans le journal, sur Facebook : pour 1 € soyez complètement isolés chez vous ; pour 0 €, encore mieux ! Est-ce que j'y ai droit ? Est-ce que je n'y ai pas droit ? Par quel artisan passer ? Est-ce que celui-là est de confiance ? Est-ce que celui-là n'est pas de confiance ? Est-ce que j'ai droit à un crédit d'impôt ? Est-ce que c'est un crédit d'impôt ou est-ce que c'est une déduction d'impôt ? Par quelle porte je passe ?

Ça, c'était aussi une forte préoccupation des personnes que nous avons interrogées. Pour cela, il y a quelques mois, nous avons mis en place ce qu'on peut appeler un guichet unique, une porte d'entrée qui s'appelle LAURE, le Lieu d'Accueil Unique pour la Rénovation Énergétique. Désormais, tout Amiénois qui a l'intention de faire des travaux pousse cette porte, est reçu par un agent de la métropole et est accompagné dans toutes les questions qu'il a à se poser.

À partir de ce soir, parce que je ne doute pas que vous voterez tous ce dossier, cette porte d'entrée LAURE permettra en plus de bénéficier de subventions de la ville. Ces subventions, nous les avons imaginées pour qu'elles puissent permettre d'alléger la facture de travaux dans sa maison pour les propriétaires, qu'ils soient occupants, propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs.

Le dossier que je vous présente ce soir est un dossier, et c'est très important, accessible à tout Amiénois. Nous n'avons pas voulu mettre de critères d'exclusion. Nous n'avons pas voulu qu'une fois de plus les Amiénois, qui sont des Français, disent : « De toute façon, ce n'est jamais pour moi : il n'y en a que pour les plus pauvres ou que pour les plus riches, et moi qui suis dans la classe du milieu, je ne suis jamais aidé ». C'était aussi une forte préoccupation que

nous avons, et ce dispositif est ouvert à tout le monde. Quels que soient les revenus, ce dispositif sera ouvert à tout le monde.

Cependant, nous avons quand même voulu exclure une catégorie de personnes, et nous l'affirmons haut et fort, nous l'affirmons sans scrupule, et nous sommes même fiers d'avoir exclu ce type de personnes : nous excluons du dispositif les marchands de sommeil. Donc, les personnes qui divisent des amiénoises en trois, quatre, voire parfois plus, appartements pour loger souvent des personnes en misère sociale, des étudiants sans le sou, pour profiter de loyers généralement sans faire les travaux qui vont avec, seront exclues du dispositif. Pour qu'ils puissent bénéficier du dispositif, nous demanderons à ces propriétaires...

MME FOURE : Madame LEPRESLE, je vais vous demander d'écouter avec attention ce que dit Renaud plutôt que de ne cesser de discuter avec votre voisin et de poser des questions à votre voisin qui ne peut pas vous répondre.

MME LEPRESLE : Je disais juste que ce n'est pas vrai, ce qu'il dit. C'est faux !

MME FOURE : Excusez-moi, Madame : c'est moi qui ai la parole, c'est moi qui préside cette assemblée. Vous aurez tout loisir de vous exprimer après évidemment. La parole est à Renaud.

M. DESCHAMPS : Merci, Madame le Maire.

J'en perdrais presque le fil, mais non ; il m'en faut plus.

Nous excluons donc avec fermeté, et sans nous cacher derrière notre petit doigt, ces personnes qui abusent bien souvent de ces personnes en difficulté financière.

Pourront cependant bénéficier des aides les propriétaires – nous n'avons rien contre les propriétaires bailleurs – qui sont dans un cadre tout à fait légal de location et qui ont conventionné avec l'ANAH.

Quelles sont les aides qui pourront être versées aux particuliers ?

Nous n'allons pas demander à chaque Amiénois de faire lui-même un état des lieux de ce qu'il doit faire chez lui. Quand vous êtes malade, vous allez chez le médecin : c'est le médecin qui vous fait une ordonnance. Ce sera un petit peu la même chose. Quand vous vous apercevez que vous n'êtes pas très bien chauffé chez vous, qu'il y a des améliorations à faire, allez voir notre médecin, elle s'appelle LAURE, et LAURE vous fera une prescription. Cette prescription, charge à vous de la mettre en œuvre sur six mois, sur un an, sur deux ans, sur trois ans. Vous n'êtes pas obligé de tout faire d'un coup. Mais mettre le premier pas dans des travaux pour mieux se chauffer, mieux vivre et moins payer de chauffage, vous sera possible grâce à ce dispositif. Alors, je ne vais pas entrer volontairement dans le détail du dispositif.

Monsieur HUTIN, je vous vois dodeliner de la tête. Alors puisque vous voulez, Monsieur HUTIN, je vais simplifier. Trois types de travaux sont éligibles :

- Remplacement de menuiseries : une aide qui peut aller jusqu'à 1 000 €. 1 000 €, ce n'est pas rien. J'entends parfois : « Amiens, alors Amiens la ville chère ». Grâce à ce dispositif, vous voyez que nous donnons de l'argent, nous rendons de l'argent aux Amiénois pour qu'ils puissent mieux se chauffer, mieux vivre ;

- Deuxième catégorie de travaux : le remplacement ou la pose d'équipements de chauffage. Si vous avez une vieille chaudière au fioul, si vous avez une vieille chaudière à gaz qui n'est plus performante, des factures de gaz qui s'envolent, changez : mettez une chaudière à condensation, mettez des radiateurs électriques plus performants. Installez, si possible, un insert, un poêle à granulés, que sais-je ? Mais là-dessus, nous vous aiderons encore : la ville vous aidera à hauteur encore de 1 000 € ;
- Troisième catégorie, que j'aurais dû mettre en premier parce que tous les spécialistes s'accordent à le dire : isolez votre toit. C'est par-là que les dépenses énergétiques, en tout cas c'est par-là que votre chaleur s'évapore le plus rapidement, c'est par le toit. Donc isolez votre toit, isolez vos murs, isolez aussi votre plancher, isolez le plafond de votre cave si vous habitez dans une amiénoise. Là encore, 1 000 € possibles.

1 000 €, 1 000 €, 1 000 € en trois catégories. Monsieur HUTIN, là je vous vois dire oui de la tête parce que vous avez fait le calcul rapidement : 3 000 €. 3 000 €, ce n'est pas négligeable. 3 000 €, c'est quand même une belle aide qui est accordée par la ville pour permettre aux Amiénois de mieux vivre et de mieux se chauffer.

Nous avons mis un coefficient de pondération à ces aides. Ce coefficient de pondération, je ne vous cache pas que ça a été un casse-tête pour le trouver. Est-ce qu'une personne qui gagne 300 €... ? Enfin gagner, ce n'est pas le bon verbe. Est-ce qu'une personne qui perçoit 300 € par mois, 800 € par mois, est capable d'engendrer des gros travaux ? Est-ce qu'on doit l'aider plus ou moins qu'une personne qui gagne 3 000 €, 4 000 €, 6 000 € par mois ?

Nous avons donc mis en place un système de pondération qui va être très facilement lisible, enfin je l'espère, en tout cas c'est le moins compliqué que nous avons trouvé. C'est que grâce au prélèvement à la source qui est mis en place depuis ce mois-ci, le mois de janvier, chaque contribuable est capable de savoir sur sa fiche de paie quel est son taux personnalisé d'impôt sur le revenu. C'est écrit à côté de votre salaire net. Vous multipliez ce taux sur une grille et ça vous donne le montant de l'aide qui peut vous être versée dans le cadre de vos travaux d'économies d'énergie.

Que vous dire d'autre ?

Que ce dossier était compliqué pour moi au départ. C'est un dossier très technique, hyper technique. Avec tous les agents de la mairie qui m'ont aidé à le monter, il m'a fallu un temps fou pour comprendre. Imaginez l'Amiénois qui n'a pas les services, les techniciens, les ingénieurs, les experts financiers pour expliquer à quoi il a le droit, ce qu'il peut percevoir, par quelle porte d'entrée frapper à la porte, par quel artisan faire faire ses travaux. C'est impossible et c'est pour ça que LAURE a été mise en place : pour aider. Donc, reprenez que c'est un accompagnement humain et un accompagnement financier. Ce sont les deux choses que les Amiénois nous ont demandées : « Aidez-nous humainement à monter le dossier et aidez-nous financièrement à rénover notre maison ».

Voilà cette présentation, Madame le Maire.

MME FOURE : Merci beaucoup pour cette présentation précise et complète. Monsieur HUTIN souhaite la parole.

M. HUTIN : Oui, merci, Madame la Maire.

Je vais effectivement intervenir sur ce sujet que je connais bien et où j'avais proposé effectivement mon aide à Monsieur DESCHAMPS, mais on n'a pu en parler que lors de la commission, donc j'avais fait quelques remarques.

On n'a pas un problème de travaux : on a un problème de performance de travaux en France. C'est la dernière étude de l'ADEME, l'étude TREMI, qui montre que les Français font des travaux, mais les font mal. On pourrait en parler aussi sur le logement social parce que les niveaux de performance ne sont pas non plus faramineux, même si on compte en voitures, ce n'est pas ce qu'on fait comme travaux. On n'y reviendra pas pour la suite et ça, je vous l'avais déjà dit.

Sur cette proposition d'aide, je dirais : oui, très bien. Très bien, il y a une aide liée à un dispositif. Financièrement, je pense que ce sera quand même dans le budget général, contrairement à ce que vous avez dit. C'est comme ça : c'est la compta publique.

Vous mettez une aide financière limitée en termes de montant et qui n'est pas ciblée en termes de performance. Vous êtes sur des niveaux de performance qui sont les niveaux du crédit d'impôt. Vous voulez toucher l'isolation de tous types alors que l'isolation, effectivement, c'est le nœud du problème. Vous ne parlez pas de ventilation. Quand on fait de l'isolation sans faire de ventilation, on crée des désordres dans une habitation et ça, ça pose un vrai problème. Et c'est un enjeu au niveau national, donc on aurait pu aussi mettre le paquet là-dessus.

Vous ne ciblez pas non plus en termes de public, même s'il y a effectivement une différenciation selon les types de public. Tout le monde ne l'aura pas : ceux qui sont au niveau supérieur auront un niveau 0. Donc 0 fois 3 000, ça fera 0.

Je vais être d'accord sur le constat que vous avez au départ, mais il y a un gros décalage par rapport aux dispositifs que vous proposez en termes de montant, en termes de cible, en termes d'outils. Vous avez très bien vendu le dispositif LAURE de conseil. On en manque aussi. Les Français ne vont pas se faire conseiller sur ces travaux-là et effectivement il y a différents acteurs et c'est une jungle pas possible : il y a ceux qui vendent les certificats d'économies d'énergie, il y a des professionnels, il y a aussi des opportunistes qui vont vous vendre effectivement de l'isolation à 1 € avec des publicités sur Internet mais qui derrière n'apportent absolument rien, et pas des niveaux suffisants. Donc par contre, voilà, vous l'avez bien vendu, il faut des conseils, mais il n'y a pas de lien entre les conseils et votre aide. Ce serait quand même la base : obliger de passer par un conseil pour avoir les bonnes informations, connaître l'ensemble des aides financières qui sont effectivement nombreuses, du crédit d'impôt au prêt à taux 0, aux certificats d'économies d'énergie, aux aides régionales. Des aides, il y en a.

Sur les bénéficiaires, vous l'avez dit : on a de la précarité énergétique, on en a 20 % quand même, donc on aurait pu aussi cibler sur ça, même s'il y a d'autres dispositifs, qu'on pourrait renforcer, qui viennent compléter l'aide que vous proposez.

Sur le côté incitatif, l'effet levier, votre aide ne va pas créer des travaux supplémentaires, ne va pas améliorer la performance des travaux. Elle va juste servir à ceux qui ont prévu des travaux. Le montant étant limité, les premiers... À moins que vous ne fassiez un tirage au sort, comme le Pass' Ton Permis, mais ce qui, à mon avis, posera un problème en termes d'égalité des administrés. Mais le montant étant limité et lié à une contribution du réseau de chaleur, vous avez déjà communiqué, même avant le conseil municipal. C'était déjà dans *Le Courrier picard*. Vous allez aussi avoir la thermographie qui va être un moteur, je pense, des demandes d'aide et d'information sur les travaux d'économies d'énergie. Donc, est-ce qu'il y aura encore des aides

quand la thermographie sera annoncée ? Je pense que par rapport aux gens qui ont déjà prévu des travaux, les aides vont être demandées de façon opportuniste et pas de façon incitative, donc avec une sorte d'effet d'aubaine.

Vous avez voulu faire effectivement une présentation sur le logement. Ce qu'on ne voit pas là, c'est le Picardie Pass Rénovation qui est à la fin du conseil. On a une prolongation de la durée de la convention avec le Picardie Pass Rénovation, qui est un dispositif régional, qui apporte une démarche globale, un conseil, un audit et un dispositif de financement qui permet aux personnes, de tous types d'ailleurs, de payer moins de loyer, de baisser leurs charges par rapport à ce qu'elles gagnent, donc d'avoir un bilan nul sur une durée élargie. C'est un dispositif qui est quand même intéressant. Je ne sais pas s'il va perdurer au niveau régional. J'ai quelques doutes. Mais c'était quand même un dispositif innovant qui a été aussi soutenu par la Banque européenne d'investissement. On en a parlé tout à l'heure sur le logement social. Donc, on aurait pu imaginer d'autres choses. On aurait pu en parler plus profondément.

On a un seul conseiller sur le dispositif LAURE, donc des conseils gratuits indépendants sur les économies d'énergie, qui va du coup aussi devoir s'occuper de ce dispositif-là de financement, qui fera moins de conseils qu'il ne fera de dossiers. Donc, on aurait pu renforcer ce service-là.

Et puis, il y a d'autres choses. Il y a aussi des exonérations partielles de taxe foncière, qui est un sujet important à Amiens, sous condition effectivement de travaux performants. Et puis on a aussi une politique sur la précarité énergétique, un PIG qu'on aurait pu aussi revoir, renforcer, améliorer comme on le fait, là, sur d'autres dispositifs.

MME FOURE : Monsieur LESSARD m'a demandé la parole.

M. LESSARD : Merci, Madame le Maire.

Je répondrai, enfin j'interviendrai sur les deux délibérations. C'est un vaste sujet que vous avez mis à l'ordre du jour ce soir, passionnant, qui nécessitera certainement d'autres dates. Je crois que vous l'avez prévu.

On peut partager certaines vues sur ces questions. En tout cas, la réponse au besoin de ce bien essentiel qu'est le logement doit être une de nos préoccupations essentielles d'élus à la fois pour le bien-être des habitants et pour l'avenir et le développement de la ville et son attractivité. Néanmoins, certaines données qu'on a pu échanger en commission ou ailleurs nous interpellent.

Malgré les politiques volontaristes mises en place ces dernières années, que vous avez prolongées, on peut le saluer, il reste encore près de 8 000 demandes de logement social, vous l'avez dit, sur le territoire de la ville et de la métropole, donc demandes non satisfaites.

Parallèlement, on constate aussi un taux de vacance relativement élevé, alors essentiellement dans le parc privé : on parle de près de 10 points, c'est beaucoup. Et donc, cela veut dire que c'est en grande partie dans l'habitat ancien de la ville, avec en plus un phénomène de division de maisons en très petits appartements. C'est celui qu'on évoque régulièrement ici et on l'a tous fait encore ce soir.

Donc, ces constats traduisent une certaine inadéquation de l'offre aux besoins, à laquelle il faut trouver le moyen de remédier, faute de quoi on risque de creuser un déséquilibre, de gaspiller

des ressources financières ou autres, de continuer de voir des Amiénois s'installer loin de la ville centre, même si effectivement les derniers chiffres semblent montrer un mieux en la matière.

Je pense que cela doit nous pousser donc à réfléchir à la quantité de logements que l'on réalise et à la qualité de l'existant dans l'ancien et à la forme des nouveaux logements, à leur taille, effectivement pour répondre aux besoins et aux évolutions des familles.

Ça doit nous pousser aussi à résorber la vacance dans l'ancien. Ça doit être un axe fort de notre politique et cela permettra aussi de cesser de consommer trop de terres agricoles en étendant encore la ville, même s'il ne faut pas s'interdire non plus de le faire, au moins aux marges, par exemple, de la rocade. Ça, c'est le rôle du PLH, appuyé sur le PLU, de définir une politique à même de faciliter les mutations, de faciliter la réutilisation des logements anciens, en veillant à ne pas favoriser la spéculation et en protégeant le patrimoine bâti. Ça a été dit tout à l'heure, même pour dire que c'était difficile. Donc, cela nous pousse à cadrer les évolutions dans le logement dont le territoire a besoin. Donc, c'est la réflexion à venir que vous avez proposée et nous y participerons avec intérêt.

J'ai d'autres questions également à évoquer.

Les délibérations que vous proposez ce soir, je pense, seront à évaluer dans leur impact au regard des intentions du futur PLH et du PLU révisé, si tant est que vous prévoyiez de le réviser. Pour l'instant, on est sur des aménagements partiels. On n'a pas une grande révision qui permettrait d'appuyer une politique d'urbanisme longuement et mûrement réfléchie. C'est vrai qu'une révision de PLU, c'est très lourd. Vous aviez arrêté celle qui était prévue. Néanmoins, peut-être qu'à un moment, il faut le faire.

Et donc, ces délibérations seront aussi à évaluer au regard de l'enveloppe budgétaire que l'on y consacrerait. C'est vrai que dire : « On va donner tant par logement », cela dépend de l'enveloppe. Effectivement, en 2008, nous avons décidé de consacrer 30 millions € sur la mandature. Vous avez poursuivi à ce niveau. Je pense que c'est vers là qu'il faut tendre, enfin en tout cas il ne faut pas baisser la garde de ce point de vue. J'y reviendrai.

À ce sujet, je pense qu'il faut veiller à ce que l'on puisse obtenir davantage de prêts locatifs dits PLAI ou PLUS plutôt que de PLS, pour améliorer l'adéquation de l'offre aux besoins de notre population dont les revenus restent bas par rapport à la moyenne nationale. D'ailleurs, un bilan de la politique d'attribution des aides à la pierre, dont nous avons obtenu la délégation, serait bienvenu et devrait être présenté lors de la session que vous prévoyez sur le PLH. Je pense qu'on n'a pas eu de données qui nous sont revenues à la suite de cette décision de revendiquer la politique d'attribution des aides à la pierre.

Par ailleurs, l'État prend des décisions aussi au niveau national et on peut s'interroger sur la fameuse loi ELAN : est-ce qu'elle ne nous fait pas faire un bond en arrière, notamment en forçant les offices à fusionner quand ils ont tant d'autres objectifs et tâches à réaliser ? On voit également l'État qui ponctionne les budgets des bailleurs sociaux. Il y a eu le fameux aller-retour sur la baisse de l'APL complétée par une demande aux offices de baisser les loyers. Au final, ça fait près de 1 milliard en année pleine en 2018 et en 2019 en moins dans les budgets des bailleurs sociaux.

Est-ce que l'État cherche vraiment à développer le service public du logement ? Quels objectifs poursuit-il en revenant sur les normes d'accessibilité des logements pour personnes

handicapées ? Mais quand on sait que le vieillissement de la population voudrait qu'on ne construise que des logements accessibles à tous, qui peut comprendre une telle politique ?

Encore une fois, et ça renvoie à ce que je disais tout à l'heure sur la nécessité d'inscrire des budgets conséquents, ce sont les collectivités et les locataires qui font l'effort pour financer le logement social.

J'ai un regret, que j'ai déjà exprimé ici, par rapport au bilan que vous avez fait. Vous voulez favoriser l'accession à la propriété. Je regrette que vous n'ayez pas mieux accompagné le projet d'habitat participatif qui devait voir le jour rue de Verdun et permettre à une dizaine de familles de vivre une expérience d'habitat collectif et solidaire incluant justement des personnes handicapées, originale puisqu'elle aurait été la première sur Amiens. Les personnes qui portaient ce projet ont dû renoncer malheureusement et on ne peut qu'en être désolés.

Sur la question des économies d'énergie, on a tous noté que c'était la visibilité du service conseil à la rénovation énergétique qui était effectivement un frein. Le fait que le LAURE existe, puisque c'est un LAURE, je pense, va permettre de pallier en partie cette difficulté.

Je pense qu'également les résultats de la thermographie, lorsqu'ils seront rendus publics, vont avoir un effet de levier. Est-ce qu'on aura les moyens de répondre ? Justement parce que je pense que ça va susciter de l'intérêt à partir du moment où on pourra voir sa propre habitation parmi les propriétaires bailleurs et les propriétaires occupants. Je pense que ça va effectivement avoir un effet important. Le besoin de visibilité et les moyens qu'on va mettre en face pour permettre d'accueillir les demandeurs seront importants.

J'en ai fini de compléter mes questions.

Encore un mot tout de même : il a été question indirectement de la SEMOP. On est en 2019. Logiquement, on devrait aujourd'hui se voir présenter le rapport de gestion 2017. 2018, c'est un peu tôt. Et pour l'instant, nous ne l'avons pas eu. On en a parlé en commission. Néanmoins, je pense que c'est important qu'on puisse avoir un regard, puisque nous ne siégeons pas dans cet organisme, comme dans les autres SEM bien sûr. Mais la contrepartie, c'est qu'on ait les informations en toute transparence à la fin de chaque année.

Voilà, Madame le Maire.

Sur notre vote, j'attends que les interventions soient terminées pour vous donner notre position. A priori, nous serons favorables à ces dispositifs avec les remarques que nous avons faites ce soir. Merci.

MME FOURE : Merci, Monsieur LESSARD. Tout de suite une réponse concernant le rapport d'activité de la SEMOP : Benoît MERCUZOT me dit qu'il sera prêt pour qu'on le présente au prochain conseil.

Hubert DELARUE m'a demandé la parole.

M. DELARUE : Oui, je vais répondre après à Monsieur LESSARD. Mais d'abord, Madame le Maire, le dispositif qui a été, tout à l'heure, mis en avant à hauteur de cette somme de 3 000 €, en réalité, il faut quand même... Et tout à l'heure, Monsieur HUTIN a fait semblant d'ignorer qu'en réalité il y a d'autres dispositifs qui viennent compléter cette belle initiative municipale et notamment l'ANAH. Je n'aurai pas la cruauté de rappeler dans quel état était le PIG quand nous

sommes arrivés et les démarches qu'il a fallu mettre en œuvre auprès de la préfecture de manière à pouvoir booster le dispositif. Le dispositif a extrêmement bien fonctionné. Pour des raisons diverses et variées, il s'est arrêté. Et l'initiative qui vient d'être rappelée par notre collègue, en quelque sorte, vient peut-être pallier le fait que le PIG n'a pas pu être à nouveau prorogé ou renouvelé. Mais qu'importe parce que ces 3 000 € vont s'inscrire bien sûr en complément, quasiment en effet de levier, avec l'ensemble des autres dispositifs qui existent sur la précarité énergétique, notamment de l'ANAH, du conseil régional. Il y en a un certain nombre. Donc, c'est une très belle initiative de venir renforcer.

Alors quant à Monsieur LESSARD qui pleure sur le logement social en permanence, je n'aurai pas la cruauté non plus de lui rappeler dans quel état les objectifs étaient quand on est arrivés en 2014. Je lui rappellerai qu'évidemment on peut toujours faire beaucoup mieux qu'on ne fait, mais qu'on a agréé plus de 1 000 logements sociaux en 2016, plus de 700 en 2017 et qu'aujourd'hui les objectifs qui étaient fixés pour se terminer fin 2019 sont déjà remplis en quelque sorte. Mais on va néanmoins continuer à agréer du logement social à hauteur de 300-350 logements sociaux jusqu'à la fin de la mandature. C'est dire que l'effort qui aura été consenti par la ville et la métropole sur le logement social est incomparable avec ce que j'ai entendu dire tout à l'heure.

Le logement social était un peu en berne. Le PSLA était au point mort. Je ne parle même pas des ZAC et des délégations à la pierre. Alors, les délégations à la pierre, parlons-en deux mots. Quand nous sommes arrivés aux affaires en 2014, il a fallu rencontrer, dans les 8 jours qui ont suivi notre installation, les bailleurs sociaux tant les aides à la pierre, dont nous étions délégataires, étaient dans une situation totalement insusceptible de leur convenir, et c'est d'ailleurs ce qui avait bloqué, pour une large part, le logement social pendant la mandature précédente.

Voilà, Madame le Maire, ce que je souhaitais dire et répliquer aux propos de Monsieur LESSARD.

MME FOURE : Merci. La parole est à René ANGER.

M. ANGER : Merci, Madame le Maire. Je ne rentrerai pas dans la polémique entre ce qui a été mal fait et bien fait aujourd'hui. Juste quand même quelques remarques.

Avant de pouvoir construire, il faut aménager les zones, les concevoir, les penser. Donc, il y a un moment dans l'aménagement urbain où il se trouve, et fort heureusement, que les zones arrivent à maturation et qu'on peut y construire. Et on peut y construire à un moment où la situation économique s'est détendue. Souvenez-vous de l'année 2008 où on avait non seulement un problème de liquidités et où on avait un problème de financement d'ailleurs, qu'il s'agisse du public comme du privé. Les taux d'intérêt ont baissé et donc la situation était plus facile, ce qui ne retire en rien à la qualité du travail qui a été fait, notamment par l'OPAC, effectivement il y a un travail remarquable qui a été fait, et à votre engagement sur le logement que je veux saluer. Je crois que ce n'est pas blanc d'un côté, noir de l'autre. Ce n'est pas la même période et ce n'est pas là-dessus que je voulais essentiellement intervenir.

Je crois que j'interviendrai à partir de la conclusion de Jean-Christophe LORIC en disant effectivement que le mieux, c'est quand les maisons amiénoises sont vides parce qu'on peut les réhabiliter. Ça rejoint aussi les interrogations qui étaient posées par notre collègue LESSARD, sur au fond l'équilibre global de l'habitat dans cette ville. Cela a été dit dans le débat, dans les présentations : l'essentiel du logement qui va exister dans 20 ans existe déjà aujourd'hui. Donc,

on ne peut pas se désintéresser du bâti existant, qui effectivement, dans certains cas, on l'a dit, est une passoire énergétique, mais qui au-delà ne correspond plus, dans certains cas, aux modes de vie, aux attentes de nos concitoyennes et concitoyens.

Donc l'enjeu, si on ne veut pas trouver une ville avec des îlots de modernité, de confort, et des quartiers traditionnels qui se dégradent sous des raisons, des dynamiques diverses, on a vraiment besoin de prendre en compte le bâti existant, de travailler sur nos quartiers anciens, qu'il s'agisse d'ailleurs de Saint-Maurice ou d'Henriville, et de les repenser dans leur avenir. Donc au fond, le travail qui a été fait dans le passé sur les ZAC, sur des terrains non construits, il faut, me semble-t-il, le refaire aujourd'hui dans le tissu existant et se donner le moyen d'intervenir. Et là, sans être désagréable, ce n'est pas mon propos, mais on voit bien que les mesures d'aide à la rénovation énergétique qui sont proposées, qui ne sont pas inintéressantes, sont quand même, somme toute, assez modestes. Elles ne sont pas inintéressantes pour celles et ceux qui vont les recevoir, et en plus l'intérêt, c'est qu'elles viennent compléter un dispositif d'État qui s'est amoindri. C'est vrai que le... Il a disparu, il est rétabli, mais il est rétabli de manière moins importante sur les portes et les fenêtres. Mais on voit bien qu'on est plus là dans du complément de l'aménagement. On n'est pas dans la restructuration globale. Et même avec 3 000 €, si on a des revenus suffisamment bas pour pouvoir les obtenir, ce n'est pas avec ça qu'on va faire les choses. Mais effectivement, comme il a été dit, il y a d'autres dispositifs qui permettent de le faire.

Donc je crois qu'à un moment donné, il faut prendre les choses de deux manières.

La première, c'est effectivement peut-être réactiver, mieux faire connaître ce que peut faire le SPEE, dont c'est la mission de prendre en compte globalement des financements de restructuration de logement. Mais là on est sur des gros dossiers. Donc ça, il faudra le faire.

Et puis je pense qu'aussi on ne doit pas s'interdire, et c'est une réflexion que je lance, que les opérateurs publics interviennent dans la restructuration de bâtiments existants pour les racheter et les revendre de manière à ce qu'effectivement on puisse avoir sur le marché des logements aux normes.

Par ailleurs, s'agissant de la rénovation énergétique, moi, j'ai une suggestion à vous faire. C'était l'idée qu'avait l'ancienne Région : c'est d'avoir un lieu, parce que c'est d'avoir... On a les acronymes les plus divers et puis on s'y perd. C'est LAURE, c'est... *Why not ?* Mais à un moment donné, les gens ont besoin de voir, et la Région avait prévu de faire ça à l'ancien garage des tramways à Saint-Leu. J'ai cru comprendre que ça intéressait la ville ou la métropole. Mais je pense qu'à un moment donné, on a besoin d'avoir un lieu central qui soit une vitrine de ce qu'on peut faire et où les gens puissent toucher, j'allais dire, les rénovations concrètes. Et donc moi, je vous propose de réfléchir à ce qui pourrait être un lieu, en partenariat avec les professionnels du bâtiment, où on puisse avoir un démonstrateur. On va voir d'ailleurs dans une délibération qui suit un démonstrateur avec Saint-Gobain. Il pourrait être aussi un partenaire sur la réhabilitation, mais pourquoi pas avoir un démonstrateur avec la Fédération du bâtiment, la CAPEB, ou en tout cas les partenaires concernés, un lieu où les Amiénois puissent voir, toucher, savoir combien ça coûte et avoir des conseils.

Alors, ce que je dis n'est pas du tout contradictoire avec ce que vous proposez. Je dis simplement qu'il faut bien situer l'ambition qui est de pallier un manque, et que si on veut vraiment faire de la réhabilitation massive, il faut qu'on actionne d'autres outils qui, pour certains, existent.

MME FOURE : Monsieur BEUVAIN.

M. BEUVAIN : Merci, Madame le Maire.

Je vais avoir un bref propos en espérant que je ne vais pas en faire pleurer certains et que je ne vais pas tomber non plus dans l'excès de me gargariser.

Je rejoins l'appréciation de mes collègues qui ont fait une analyse que je partage sur la présentation qu'ont faite Monsieur LORIC, Monsieur DESCHAMPS et Monsieur PIGOUT, et qui apporte un constat qui me rend confiant sur la volonté d'avoir une politique sociale du logement qui soit toujours une des priorités de cette collectivité et on peut s'en féliciter.

Tout en rappelant également, comme l'a dit également René ANGER, je crois, que pour une fois, vous participez aussi à un contexte favorable où les bailleurs sociaux ont décidé, pour leur part, de retirer les oursins qu'ils avaient dans leurs poches, comme disait François COSSERAT à une certaine époque à nos côtés, et qu'ils se soient décidés aujourd'hui, au côté de votre volontarisme, à développer une politique volontaire de logement qui répond à une large demande, même s'il reste des poches de pauvreté et de forte demande qui aujourd'hui sont en recherche de réponses.

Mon propos ira principalement, pour peut-être clore cette intervention, sur l'appréciation que vous portez à développer la promotion privée.

Les événements derniers que nous avons connus et vécus avec un promoteur route de Rouen m'invitent à la prudence parce que derrière cette volonté de diversification architecturale, de la qualité résidentielle et de la qualité architecturale, des questions restent posées quant au réel pouvoir des commissions de l'urbanisme et des services de l'urbanisme afin que tout et n'importe quoi ne s'opère pas sur des parcelles que nous déciderons de laisser à la promotion privée.

Or, quelques exemples, dernièrement, apportent un fort mécontentement également de riverains qui devraient normalement nous permettre, nous inciter à réfléchir à des règles nouvelles d'inviter ou de construire les classements de parcelles avec un peu plus de démocratie, je pense que vous l'avez à cœur, mais avec un peu plus de volonté de transparence et de communication avec celles et ceux qui vont en être les premiers impactés, à savoir les résidents dans leurs quartiers.

Poser ces questions-là, comme vous me l'avez rétorqué une fois, Madame le Maire, ce n'est pas m'opposer aux promoteurs privés. Je souhaite simplement que l'on puisse mettre des garde-fous afin de garder la main sur le développement et la construction de la ville, et que la construction ne se fasse pas contre les habitants et qu'elle ne se fasse pas contre les intérêts que vous avez, que nous avons en commun de la ville que nous voulons demain, et qui impliquent également, sur ces nouvelles constructions, sur ces nouvelles parcelles, la présence de structures et d'éléments de politique publique, ce que ne prend pas en compte un bailleur privé ou un promoteur privé lorsqu'il vient pour mener une opération sur notre territoire.

Donc, je me pose ces questions sur le rôle réel des services de l'urbanisme, sur le réel pouvoir de la force publique afin que nous gardions une maîtrise, et que de juger sur plan ou juger sur la belle promesse ne soit pas une fin en soi, mais qu'il y ait un nouveau dialogue qui s'instaure par des réunions ou par une concertation qui soit bien plus élargie, bien plus transparente, et qui informe un peu plus largement les populations qui vont être impactées.

Une idée qui n'est pas propre au logement privé mais à la politique du logement en général : depuis quelques années, nous avons eu quelquefois à étudier des classements de parcelles et quelquefois, au conseil municipal, beaucoup d'entre nous ou d'entre vous ont été surpris après de se rendre compte sur le terrain que la réalité était tout autre que ce que nous percevions sur les bancs de l'assemblée. Et même parfois, ce n'est pas une injure, de dire que peut-être des dossiers, enfin je l'ai connu il y a très longtemps, nous avons hâte qu'ils passent parce que ça semblait immatériel, parce que nous ne nous rendions pas compte de ce que nous étions en train de classer ou de parler.

Peut-être pourrions-nous réfléchir dans un avenir proche, Madame le Maire, à consacrer une à deux journées par an à inviter l'ensemble du conseil municipal ou des élus que cela séduirait, à visiter la ville et les futures parcelles en négociation pour juger sur pièce de ce qu'est le foncier à Amiens et de regarder quels sont les attraits de cette ville pour que nous respections, lorsque nous classons ces parcelles et que nous les offrons à des promoteurs, ce qu'est véritablement la ville d'Amiens plutôt que de la juger sur plan en conseil municipal ? De revenir vers les habitants avec eux, avec ces appréciations, et de décider également avec les habitants, dans une démarche constructive et donc très démocratique de décision commune, du classement également pour qu'il n'y ait pas de mauvaise surprise sur les opérations qui pourraient se mener. Je parle toujours des opérations privées.

J'ai une pensée également pour de nombreuses copropriétés à Amiens qui sont face à de grandes difficultés parce qu'on incite les Amiénois à devenir propriétaires. On a incité également les copropriétés à s'installer. Sauf qu'au bout de quelques décennies, il y a des dégradations de voirie et des dégradations également de l'ensemble de la copropriété de son voisinage qui font que des charges gargantuesques, gigantesques, se présentent aux copropriétaires et deviennent insolubles pour la plupart.

Preuve que je ne suis pas un chevalier rouge qui se battra contre la propriété privée à tout prix, peut-être aurions-nous à réfléchir sur un fonds d'amorçage qui pourrait aider quelques propriétés en grande difficulté pour leur continuité de vie et de paisibilité, à les aider à des travaux d'investissement sur des travaux lourds ? C'est une idée. C'est une preuve également de ma bonne foi qui n'est pas fermée à comprendre et à entendre qu'il y a une place également pour le privé à Amiens. En tout cas, c'est ce que j'ai entendu de la part de propriétaires sur une cité qui se situe allée des Chèvrefeuilles, me semble-t-il, du côté de Chénier, qui rencontrent de grandes difficultés avec sa voirie et pour laquelle il n'y a pas de solution aujourd'hui. Donc moi, j'ai une oreille attentive et j'entends également ce qui vient de la part de ces publics qui habitent Amiens.

J'entends également quelle est la difficulté dans le parc privé, qui aujourd'hui est en train de miter ou de s'implanter de plus en plus dans Amiens, où je revendique toujours le droit de dire qu'il me semble que l'on vend Amiens à la découpe au plus offrant pour se faire de l'argent avec l'habitat privé. Je le revendique, mais je défends ce droit.

C'est les parcours d'accession également à la propriété. Je l'ai vécu récemment avec des proches et des Amiénois qui m'ont raconté qu'il était extrêmement difficile de trouver, dans ces promoteurs privés qui arrivent à Amiens, des logements qui soient accessibles aux bourses de chacun et de chacune, et qu'en aucun cas ces promoteurs privés qui, très majoritairement, construisent les logements de demain à Amiens, lorsque l'OPAC, la SIP et l'OPSOM en sont réduits, mais avec volontarisme et avec efficacité, à réhabiliter du logement, j'ai peur quand même que toutes celles et ceux qui sont plongés dans la grande difficulté de trouver un

logement qui soit à leur portée financièrement ne le trouvent pas auprès de tous ces promoteurs privés à qui nous vendons aujourd'hui la ville d'Amiens.

Voilà, Madame le Maire, les quelques interrogations que j'avais. Je vous remercie.

MME FOURE : Monsieur DUPILLE.

M. DUPILLE : Oui, Madame le Maire. Moi, je pense que le grand défi qui nous attend dans les années qui viennent et même les décennies, c'est de remettre en état le parc ancien immobilier de la ville, ce parc ancien qui est souvent formé de maisons amiénoises plus ou moins en mauvais état, de vraies passoires thermiques, comme on l'a dit. Je voudrais quand même faire remarquer que ça coûte très cher. La rénovation énergétique d'un logement, ça coûte très cher. Je suis administrateur du SPEE à la Région en tant que conseiller régional, le Service Public de l'Efficacité Énergétique, et donc les dossiers qui passent au SPEE souvent se montent à 30 000 € à 40 000 € de travaux et je rappelle, j'allais dire on rappelle, mais non, je rappelle parce que ce n'est pas assez su ça, que même quand on passe par le SPEE, c'est bien les gens qui payent tout. C'est un plan qui est fait pour les aider alors techniquement d'abord, ce qui est très intéressant et ce qui doit être fait par LAURE. C'est d'abord les aider dans les plans, savoir le diagnostic de la maison, savoir ce qu'il faut envisager comme premiers travaux, comme seconds travaux, etc., savoir mobiliser aussi les finances. Ça, c'est intéressant pour le SPEE. Mais ça n'est qu'un plan de financement et c'est bien l'occupant qui rembourse tout l'emprunt.

Alors le SPEE donne l'avantage, c'est qu'il estime que les économies d'énergie permettront de compenser ce paiement, c'est-à-dire que vous payez moins d'énergie et donc vous pouvez payer la même part en remboursement. C'est ça, le principal avantage. Mais quand même, il faut quand même penser que c'est quand même 40 000 € de dépenses et alors, il y a beaucoup de personnes dans leurs petites maisons qui ne sont pas capables de dépenser autant. Le SPEE refuse des plans de financement parce que les gens ne pourront pas rembourser. Donc, c'est là que va se poser le problème.

Les gens qui ne peuvent pas parce qu'ils n'ont pas assez de moyens, comment vont-ils faire ? Et c'est là qu'il faudrait une politique à la fois nationale, régionale, municipale qui soit unie pour faire des gros travaux, pour aider aux gros travaux, parce que des gens n'arriveront jamais... Vous pourrez faire toutes les aides que vous voulez, ils n'entreront jamais dans la catégorie pour pouvoir faire ces travaux. Et donc c'est là que va se poser ce problème. Ceux qui auront relativement les moyens pourront le faire. Ceux qui n'auront pas assez de moyens ne pourront jamais le faire, quelles que soient les aides que vous donnerez.

Alors votre aide, là, moi, je suis tout à fait d'accord, c'est tout à fait sympathique, mais je veux dire que pour ceux qui ont vraiment besoin de grosses rénovations, c'est nettement insuffisamment. Enfin je veux dire que c'est un élément... Vous pouvez remplacer des fenêtres, mais si vous n'avez pas fait l'isolation de la toiture, ça ne sera pas tellement utile.

Donc vous voyez, c'est tout un ensemble qu'il faut re-coordonner au niveau de l'État, de la Région, de la mairie, pour que tout soit fait pour que vraiment ce soit de la rénovation énergétique, en commençant par les fondamentaux, mais en commençant par les fondamentaux, ça veut dire qu'il faudra des aides nettement supérieures à ça parce qu'il y a certaines personnes qui ne pourront jamais en bénéficier.

Donc vous voyez, ça, ce problème-là va se poser de plus en plus ou alors effectivement il faudra vendre sa maison et peut-être qu'une société qui la rachètera pourra transformer, etc. À ce moment-là, c'est encore un autre problème.

Donc voilà ce que je voulais d'abord dire sur ces maisons qu'il faut rénover et c'est vraiment important pour l'avenir parce qu'effectivement il y a beaucoup de personnes qui ont du mal à se chauffer, ne serait-ce que ça effectivement.

Donc votre aide, je suis tout à fait d'accord, mais je dirais presque que c'est quasi anecdotique, même si ça aide bien les gens qui peuvent en profiter. Mais c'est quand même anecdotique sur tout l'ensemble de la rénovation qu'il faut faire pour ces logements.

Ensuite, donc ces aides au logement, il y a une chose qui manque : c'est effectivement, comme l'a dit mon collègue, une maison où on pourrait faire venir chacun pour se renseigner sur tout ce qui existe pour la rénovation énergétique. Ça, ça manque beaucoup. Un point unique de renseignements, qu'il soit régional, municipal, etc., on s'en fout, mais il faudrait un endroit où les gens puissent venir se renseigner vraiment sur tout ce qui existe et sur toutes les façons dont ils peuvent faire pour rénover leurs logements. Ça, ça manque également.

Donc, voilà pour ce qui est pour la rénovation énergétique. Alors, tous les efforts qu'on peut faire sont les bienvenus, c'est sûr, parce qu'effectivement c'est un problème important. Mais je vous dis : ça va nécessiter de gros investissements dans les années à venir et ça, c'est un problème qui est national, et donc il faudra l'étayer, le voir à tous les étages du millefeuille administratif pour que ce soit bien coordonné.

Pour ce qui est du logement social et notamment de l'OPAC, j'ai toujours dit, Monsieur LORIC, que j'étais tout à fait satisfait de voir ce que vous avez fait à l'OPAC parce que la rénovation des logements sociaux, c'est très important, ne serait-ce que pour le confort des personnes qui y sont, de celles qui voudraient y venir, et ça contribue à l'attractivité, et quand le logement est attractif, il est habité et donc il y a des loyers qui rentrent et donc ça fait marcher tout l'ensemble, et donc ça, c'est absolument indispensable, la rénovation des logements. Et donc là, je vous félicite vraiment pour ce que vous avez fait à l'OPAC. J'en suis très satisfait. Je souhaite que vous continuiez sur cette voie. Vous voyez que je n'ai pas peur de faire des compliments. Ce n'est pas parce que je suis dans l'opposition que tout est mauvais chez vous quand même. Donc voilà : il faut absolument continuer à rénover tous les logements qui le nécessitent, et de toute façon c'est un travail de longue haleine et qui se fera continuellement.

Pour ce qui concerne le privé, alors effectivement, on a l'impression que ça pousse un peu partout et un peu à la va-comme-je-te-pousse. C'est vrai qu'il faudrait vraiment un plan, peut-être un PLU revu, remodelé, à recorriger, pour effectivement voir un peu où nous allons parce qu'on a l'impression que ça pousse partout un peu n'importe comment, parfois contre un peu l'avis des gens qui sont déjà dans le quartier. Alors effectivement, comme l'a dit Monsieur ANGER, quand ce sont des ZAC qui sont à bâtir, il n'y a pas de problème, mais après les problèmes se posent quand on vient à intervenir dans tout ce que vous appelez les dents creuses et qu'il faut combler. Alors effectivement, là, il faudrait faire des efforts pour que ce qui arrive ne soit peut-être pas si haut, peut-être formé autrement, etc. Mais enfin que ça tienne compte de tous les quartiers où ils sont et de l'avis des habitants qui sont autour et qui sont là depuis longtemps. Mais effectivement, il faut quand même construire des logements. Ça, je suis d'accord avec vous.

Le fait que la ville se développe et qu'elle gagne des habitants, c'est très bien et il faut continuer dans ce sens-là.

Voilà quelques réflexions que j'avais à faire sur le logement.

MME FOURE : Merci. René ANGER m'a redemandé la parole, brièvement, je pense.

M. ANGER : Oui. C'était juste sur le...

MME FOURE : Sur le SPEE.

M. ANGER : ... sur le SPEE, oui, pour dire dans quel esprit il a été fait. L'idée, ce n'était pas de lutter contre la précarité énergétique, en tout cas pas en première évocation. L'idée, c'était de massifier, de permettre la massification de la réhabilitation énergétique de l'habitat, donc avec un système de transformation financière tel qu'il a été décrit, avec un prêt important de la BEI permettant de sortir avec des taux très faibles, et je crois qu'il y avait du FEDER, y compris sur les coûts d'ingénierie. L'idée étant, à l'époque, de venir compléter éventuellement par d'autres concours et en particulier à l'époque, c'est les conseils généraux qui étaient en charge de la précarité énergétique. Donc le SPEE, c'est un outil d'ingénierie de transformation financière. Après, chacun peut venir le compléter pour en faire un produit social et de lutte contre la précarité énergétique. Mais le choix étant : est-ce qu'on fait massivement ou est-ce qu'on fait petit ? Donc l'idée, c'était de faire massivement avec un outil de transformation financière et de venir compléter ensuite. Voilà.

MME FOURE : Merci. Thomas HUTIN m'a redemandé la parole, mais brièvement, il s'y est engagé.

M. HUTIN : Merci beaucoup. Oui, c'est juste pour compléter mes propos effectivement sur l'aide... sur l'isolation par l'extérieur. Ce n'est pas simple de faire de l'isolation par l'extérieur, que ce soit à Amiens ou ailleurs, mais c'est possible. La FFP a rénové une maison amiénoise au pied de la cathédrale à Saint-Leu et a fait l'isolation par l'extérieur et a atteint des performances très importantes, et l'a mise d'ailleurs en location. Donc, c'est aussi une vitrine, ça peut être aussi un exemple à suivre. Je ne dis pas que ça a été simple pour eux non plus, mais justement ils ont appris aussi de ces difficultés. On peut peut-être aussi voir avec eux pour que les choses se passent mieux pour les habitants.

MME FOURE : Benoît MERCUZOT m'a demandé la parole.

M. MERCUZOT : Oui, merci, Madame le Maire.

Très brièvement à mon tour dans ce débat particulièrement riche parce que j'ai entendu quelque chose qui me fait dire que dans ce débat qui intéresse vraiment chacun, il faut que chacun assume là où il a ses responsabilités. J'ai entendu dire un de nos collègues qu'il pouvait regretter que l'OPAC ne mette pas plus de moyens pour la construction de logements nouveaux et que l'essentiel de ses moyens soit mis pour la réhabilitation. J'allais dire : la faute à qui ? Là encore, mon propos n'est pas polémique. Il se base sur le rapport de la Mission interministérielle d'inspection du logement social, rapport qui a été remis, qui a été vu par le conseil d'administration, le premier conseil d'administration qui a suivi les élections municipales, donc en mars ou avril 2014. On peut retrouver la date. Et que disait ce rapport qui est indépendant, qui n'a pas été rédigé par nous ? Ce rapport disait que la bonne santé financière de l'OPAC était en trompe-l'œil. Pourquoi ? Parce que la trésorerie était pléthorique, mais faute pour l'OPAC de

faire ce qu'il devait faire, c'est-à-dire notamment d'entretenir et de rénover son patrimoine. Et donc évidemment, dans ces conditions, il était, il est absolument essentiel que l'OPAC réhabilite ses logements.

Et d'ailleurs, le taux de vacance particulièrement élevé en 2014 s'explique très essentiellement parce que les logements n'étaient plus attractifs. Et si on a pu baisser le taux de vacance, c'est évidemment du fait du travail de tout le monde, vraiment de tout le monde, mais aussi de cette politique de réinvestissement sur la réhabilitation du logement.

Mais forcément, il est difficile de réhabiliter, et je rappelle le montant important de 100 millions € sur le plan stratégique de patrimoine de l'OPAC. Il est difficile de mettre autant d'argent sur la réhabilitation, ce qui devait être fait au regard des lacunes antérieures, et de prétendre en mettre autant sur la construction de logements nouveaux.

Voilà pour ce point.

MME FOURE : Merci. Jean-Christophe LORIC. Monsieur LESSARD, vous voulez un mot, mais court.

M. LESSARD : Un mot. Je l'ai déjà dit, mais tous les rapports de la MILOS mettaient en exergue le fait que le parc devait être réhabilité : il était toujours 10 % en dessous de la moyenne nationale parce qu'on a un parc très ancien. Donc ils l'ont tous dit, les rapports de la MILOS, et effectivement en six ans, on n'a pas rattrapé.

Ensuite, quand on construit dans un office, en général on réhabilite moins, c'est ça l'histoire de l'OPH, et quand on réhabilite, on construit moins parce qu'on ne peut pas faire tout. Et en plus, comme l'OPAC sortait d'une grande période où il avait investi dans la rénovation urbaine... Je rappelle que la rénovation urbaine, ce n'est pas l'État et ce ne sont pas les collectivités qui l'ont payée, qui en ont payé la plus grande part : ce sont bien les bailleurs. Non, mais sur la rénovation urbaine, vous n'en parlez pas. Vous n'en parlez pas alors que l'office...

MME FOURE : On ne va pas épiloguer sur le sujet...

M. LESSARD : ... a fait de gros efforts. Oui, mais il faut...

MME FOURE : Non, mais attendez, on ne va pas...

M. LESSARD : ... équilibrer un petit peu le propos.

MME FOURE : On ne va pas épiloguer sur le sujet. Je pense que Jean-Christophe LORIC a dit clairement, tout à l'heure, que l'OPAC avait fait le choix de porter ses efforts massivement sur la réhabilitation, tandis que la SIP porte ses efforts, elle, sur la construction. Tant mieux pour les Amiénois parce que du coup ils y trouvent leur compte. Voilà, moi, ce que je voulais dire tout simplement.

Jean-Christophe LORIC.

M. LORIC : Oui, tout à fait. Alors, je ne vais pas revenir sur ce débat parce que je pense qu'il a déjà été maintes fois tranché, mais ça nous montre quand même, dans le logement social, ce qu'a été le problème du manque d'attractivité, du manque de performance, du manque de confort dans les logements. C'est ça qui a provoqué la vacance et c'est ça qui du coup a fini par

mettre l'office en difficulté. Et ça, on doit le penser aussi pour le privé, c'est-à-dire que le même mécanisme est à l'ouvrage en réalité.

Pour revenir juste deux secondes sur l'OPAC : même avec les finances, même avec la volonté de faire parfois, s'il n'y avait pas la capacité opérationnelle à réaliser les choses, on n'y arrivait pas. Donc, le gros travail qui a été fait à l'OPAC, ça a été de regagner de la capacité opérationnelle. Les budgets n'étaient pas dépensés année après année. Ça interroge aussi sur la capacité, moi, je pense, prioritairement à faire les choses.

Un mot sur les demandes de logement. Je reviens là-dessus. C'était ce que disait Monsieur LESSARD : il déplorait le fait que malgré tout ce qu'on faisait, il y avait toujours autant de demandes de logement social. Donc, je précise que sur les 8 000 demandes de logement social qu'on a sur Amiens Métropole par an, la moitié de ces demandes sont des demandes de mutation. Donc, ce sont des gens qui sont déjà dans le parc social. Et ça vient dire une chose aussi, c'est qu'il est très important qu'on ait bien sûr une capacité à produire du logement social à Amiens et Amiens Métropole qui concentrent beaucoup du logement social du département, mais c'est aussi l'importance qu'on ait un bailleur départemental qui soit capable de produire du logement social de manière beaucoup plus diffuse et dans la dentelle sur le territoire rural parce que sinon toute la demande de logement social vient converger sur Amiens. D'où l'intérêt d'ailleurs, dans le rapprochement qu'on fait avec l'OPSOM, de pouvoir avoir la double stratégie de maintenir la capacité à produire dans le territoire rural.

Alors, on a beaucoup parlé du logement social. J'ai entendu les réflexions des uns et des autres et c'est vrai que beaucoup a été fait.

Dans la production neuve de logements privés, on a vu que c'était une façon de répondre à la demande et aussi de maîtriser les loyers dans le privé. Je rappelle qu'on est le seul territoire à le faire. Alors se pose évidemment la question de l'acceptabilité de la production de logements parce que quand on habite dans une ville aussi belle que la ville d'Amiens, parce que c'est une très belle ville, avec un patrimoine historique de grande qualité, à chaque fois qu'on va venir... Alors bien sûr, quand on produit dans des zones nouvelles, c'est quelque part plus facile parce qu'on s'est mis d'accord sur l'endroit où on le faisait et puis il n'y a pas, pour le moment, enfin au début de la production, peu de riverains. Mais quand on est dans le diffus, quand on est dans du patrimoine historique, on se retrouve avec du bâti tout autour. Il faut pouvoir respecter ça.

On avait pris un engagement fort de démocratie locale et elle n'est pas là, mais Nathalie LAVALLARD a tenu, et on l'a fait collectivement, à ce qu'à chaque dépôt de permis de construire, alors que la loi ne nous y oblige pas du tout, on a invité systématiquement le promoteur privé à rencontrer les représentants des comités de quartier, en s'appuyant sur les comités de quartier parce que c'était un choix de valoriser aussi ces comités de quartier, de faire en sorte qu'il y ait une réunion la plus large possible. Et d'ailleurs, Monsieur BEUVAIN parlait de la route de Rouen également. C'est grâce à une réunion comme celle-ci, avant le dépôt de permis de construire – je vous rappelle que le permis de construire n'est toujours pas déposé –, qu'il a pu y avoir une information des riverains, une mobilisation, on l'a vu, et une prise en compte, et vous l'avez vu dans la presse, par le promoteur des desiderata des riverains et de l'ensemble du comité de quartier.

Alors, je concède que moi je préfère effectivement que les choses se fassent le plus en amont possible, et je suis aussi un fervent défenseur du fait d'inclure et d'impliquer les habitants dans les projets pour qu'on évite justement ce genre de levée de boucliers. Mais c'est toute la difficulté. On a des dents creuses dans le diffus qu'il faut pouvoir valoriser. Il faut à la fois que ce

soit équilibré, sinon l'opération ne se fait pas, et que ce soit aussi acceptable par les riverains. Et c'est, je peux vous dire, le quotidien du travail des services de l'urbanisme de la ville d'Amiens et de la métropole, que vraiment je souhaite saluer, parce qu'avec les services de Nathalie LAVALLARD, de démocratie locale, il y a un travail qui est fait le plus en amont possible. Il est bien sûr toujours perfectible. On sent bien qu'il y a une appétence de plus en plus forte de la part des riverains et des habitants de donner leurs avis. Mais je peux vous garantir que c'est quelque chose qui est fait au quotidien et que les services d'urbanisme, puisque ça a été quelque chose qui a été mentionné...

Quel est le rôle ? Quels sont les leviers d'une collectivité sur la capacité à produire ? C'est toute la difficulté de la chose, c'est-à-dire qu'on se met d'accord sur des règles globales, qui sont des règles de PLU, qui font l'objet d'enquêtes publiques, qui sont débattues assez longuement, donc on se met d'accord sur des règles. Et puis ensuite, on voit concrètement, projet par projet, ce que ces règles, mises une fois en application, peuvent produire en termes de bâti.

Et on est contraints. On est même contraints par la loi, au niveau national. On est contraints à une densité supérieure. C'est difficile de reproduire de la maison individuelle, pavillonnaire, en cœur de ville à Amiens. Je peux même vous dire que c'est absolument impossible. On peut faire de la maison mitoyenne, mais il y a une volonté de densification. On en pense ce qu'on veut. Elle est évidemment vertueuse d'un point de vue du développement durable et de l'économie de foncier, mais se pose à un moment l'acceptabilité par l'ensemble des riverains. Et je dois dire qu'il y a un travail très conséquent et très quotidien qui est fait sur ce sujet.

Je regarde un petit peu les différentes interventions et les questions qui ont été posées.

Simplement, je reviens aussi, désolé de le faire dans le désordre, sur la part de logements abordables que vous souhaitiez, Monsieur LESSARD. Vous avez évoqué les PLAI, les PLUS, etc. Je l'ai mis dans la présentation pourtant : 25 % de PLAI dans ce qui est produit ; un PLUS qui est majoritaire (c'est quand même les deux tiers). Donc de ce point de vue-là, on peut quand même dire que l'abordabilité des logements qui sont produits est respectée.

Vous avez posé aussi une question sur quid de la réduction de loyer qui est imposée aux bailleurs, la loi ELAN, la loi de finances qui sont venues fragiliser les bailleurs sociaux et donc quid de leur capacité à produire ? Là-dessus, je veux vous rassurer : des efforts de gestion et de bonne gestion et de saine gestion ont été faits tant à l'OPSOM qu'à l'OPAC, et heureusement qu'ils ont été faits dans les années précédentes à ce qu'on a vécu là parce que... Et on a fait l'exercice récemment financièrement à l'OPAC : malgré toutes ces contraintes nouvelles qui sont imposées aux bailleurs sociaux, grâce à la lutte contre la vacance, grâce à la lutte contre les impayés, on est en mesure de maintenir le plan stratégique de patrimoine pour les années à venir. Donc ça, c'est aussi quelque chose que je veux saluer. Le fait de rapprocher l'OPSOM et l'OPAC va permettre de marier deux organismes en bonne santé. On ne marie pas l'un avec l'autre parce qu'il y en a un qui est boiteux. Au contraire, ils sont tous les deux en bonne santé. Par contre, on se garantit, avec la taille du futur office qui va être ainsi formé, un lien vraiment indispensable avec le territoire.

Un dernier mot parce qu'on a évoqué bien sûr la réhabilitation du privé et les copropriétés privées dégradées. Alors, sachez que c'est effectivement quelque chose qu'on regarde de très, très près. Tout simplement parce que dans certains quartiers, on a fait beaucoup le boulot là où on était capables de le faire directement, je pense à Massenet, vous avez vu des belles images, la résidence Massenet qui a été réhabilitée. Et c'est là où on regarde les bâtiments : tout est rénové, sauf une ou deux grandes résidences qui sont des résidences privées. Donc la

problématique des copropriétés privées dégradées, c'est quelque chose que l'ANRU prend aussi en compte, il y a un aspect là-dessus, mais où la métropole va être vraiment à la manœuvre avec des dispositifs qui vont permettre d'aider à faire les choses.

Un dernier mot simplement : je partage ce qui a été dit par René ANGER, c'est-à-dire sur cette capacité à réhabiliter. Dans la loi ELAN, il y a des dispositifs qui permettent aux bailleurs, et on voit aujourd'hui qu'ils sont efficaces pour pouvoir faire les choses massivement, de faire de la maîtrise d'ouvrage déléguée et donc de venir intervenir sur du patrimoine et il faudrait, je pense, étudier... C'est à l'étude au sein de l'OPAC. Mais puisque le problème, c'est le problème opérationnel, je pense qu'il est important qu'on puisse s'appuyer sur des pistes de réflexion comme ça, c'est-à-dire aller un petit peu plus loin que le SPEE et arriver peut-être à mobiliser les bailleurs pour agir sur le parc privé, qu'il soit collectif ou individuel.

MME FOURE : Merci. Renaud DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Oui. Monsieur DUPILLE, Monsieur BEUVAIN, Monsieur ANGER, Monsieur LESSARD, Monsieur HUTIN, merci déjà. Merci parce que vous avez pris le temps, chacun, de manière très courtoise, comme vous l'aviez fait en commission pour certains d'entre vous qui étaient là, d'apporter vos idées, votre pierre à l'édifice, parce que vous avez compris que c'était un sujet, la rénovation énergétique, qui ne devait pas être un sujet polémique et vous êtes conscients que c'est quelque chose d'important. Je tenais à vous remercier pour votre travail en commission. Vous l'avez souligné, Monsieur Thomas HUTIN, tout à l'heure. On a travaillé en commission ensemble. Les autres élus ont travaillé aussi et des idées que vous avez apportées ont été prises en compte dans ce dossier. Et je vais revenir sur deux propositions que vous avez faites et je propose de les ajouter dans le dispositif parce qu'elles me semblent pertinentes.

Là où vous êtes tous d'accord, c'est de dire : oui, c'est bien, mais faites plus. Vous l'avez tous dit, ça. Oui, le dispositif est bien, il est bon, il est intéressant, mais faites plus. C'est petit bras. Excusez-nous : c'est la première année déjà. On le lance. Déjà, excusez-nous pour ça. Mais deuxièmement, on ne réagit pas et on ne monte pas ce dossier à budget illimité. On le monte à budget contraint. Le budget de cette année 2019, je vous l'ai dit, il est de 320 000 €. Je ne vous ai pas parlé d'une autre manne financière qui va arriver à partir de 2020 : c'est les dividendes de la SEMOP Amiens Énergies puisque la ville d'Amiens est actionnaire d'Amiens Énergies. Donc pour cette première année, ces 320 000 €, c'est un premier pas. Ce dossier, c'est une année 1.

Et je vous propose d'acter – vous l'avez demandé, notamment Monsieur LESSARD – de mettre en place une commission de suivi tous les ans. Mettons-la en place. Et tous les ans, nous ferons le bilan du nombre de maisons qui auront été mieux isolées, du nombre de chauffages qui auront été remplacés, et ça nous permettra aussi de voir combien d'argent a été distribué, redistribué.

Ce que je peux vous garantir, c'est que ces 320 000 € vont monter de manière très forte dans les années à venir. Je vous l'ai dit en introduction tout à l'heure : ce n'est pas un dossier d'un an, ce n'est pas un dossier de deux ans ; c'est un dossier qui va durer vingt ans, trente ans, cinquante ans. Le temps de réhabiliter toutes ces maisons, ça va durer très longtemps.

Aujourd'hui, on va se servir de ce budget, mais je pense et je suis même convaincu, que vu le nombre important de dossiers à traiter, il va falloir, à un moment ou à un autre, mettre dans le budget général, flécher sur le budget global, dans les années à venir – je ne parle pas de l'année prochaine, ne vous inquiétez pas, Madame le Maire ! Dans les trois, quatre, cinq, dix

ans –, pour compenser cette demande qui va être exponentielle, de l'argent supplémentaire pour monter, pour accompagner les dossiers.

Vous parliez, Monsieur DUPILLE, du SPEE en mentionnant que vous étiez administrateur. À mon avis, vous avez raté une explication à un moment donné. Le SPEE propose effectivement des aides, enfin de mettre en place des prêts sur la longueur, mais vous dites : ça coûte de l'argent aux bénéficiaires. Mais de toute façon, c'est de l'argent qu'ils mettaient dans les dépenses d'énergie, dans le chauffage. C'est de l'argent qui... Comme on dit : ils chauffaient l'extérieur. Non, vous n'avez pas dit ça. Vous avez dit : « Ça lui coûte en plus ». Ça ne coûte pas en plus. C'est que ces aides permettent de réorienter les dépenses. Au lieu de payer pour du chauffage qui part en l'air, il va payer et utiliser cet argent qui partait en l'air sur la longueur, sur plusieurs années, pour mieux isoler. C'est un détail, mais je tenais à le souligner quand même.

Le nombre de dossiers, Monsieur HUTIN, vous dites : « À un moment donné, vous allez être débordés par le nombre de dossiers ». Tant mieux ! Tant mieux si on est débordés par le nombre de dossiers. Ça voudra dire que cette action, elle a bien été comprise par les Amiénois, que les Amiénois ont compris l'intérêt et tant mieux. Et vous avez dit : « Oui, mais ça va être un effet d'aubaine par rapport à la thermographie aérienne ». Tant mieux aussi ! C'est pour ça qu'on l'a faite, cette thermographie aérienne. C'est pour que chaque Amiénois puisse venir, dans le cadre de rendez-vous, dans le cadre de portes ouvertes, dans le cadre du camion LAURE qui se déplace dans toute la ville, que chaque Amiénois, en regardant la couleur de sa maison, se dise : « Ah ! oui ben dis donc, effectivement, je ne pensais pas ». Eh oui, c'est ça, un effet d'aubaine : c'est, à un moment donné, une information qui suscite, qui déclenche une action. C'est ça, un effet d'aubaine. Eh bien oui, on a créé, on va créer des effets d'aubaine.

Troisième point, dernier point : c'est le démonstrateur. J'appelle ça le démonstrateur. Vous avez parlé d'une maison témoin qui permettrait de toucher du doigt les choses qu'on pourrait mettre en place pour être encore plus sensibilisés et pour déclencher de l'effet d'aubaine, Monsieur HUTIN. Et vous avez tous raison là-dessus : c'est une bonne idée ça. Donc, je la prends, cette idée. J'en reparlerai avec Madame le Maire, mais je propose qu'on utilise notamment la maison témoin qui va servir à l'accessibilité au handicap pour en plus qu'elle serve à mettre en avant ces travaux, qu'elle serve aussi à montrer aux Amiénois qu'on peut faire des choses dans sa maison pour mieux se chauffer. Voilà une idée qu'on prend et que je vous remercie d'avoir portée au débat.

En conclusion, faites plus. C'est ce que vous avez demandé. Eh bien, on va faire plus. Faites mieux, on va faire mieux, Monsieur HUTIN. C'est la première année. Donc première année, on lance. À la fin de la première année, on fait un bilan. On vous exposera, avec l'accord du maire, le bilan dans un an de ce qui a été réalisé et puis on fera plus, et puis on fera mieux grâce à vous, grâce à votre aide et puis grâce aux services aussi qui font un bon travail.

Merci.

MME FOURE : Merci à tous. Je voudrais faire quelques remarques liminaires pour répondre à des propos qui ont été tenus.

Monsieur LESSARD a parlé des budgets qui avaient été mobilisés dans le passé, et c'est vrai. Mais seulement ils n'avaient pas été consommés, et nous, ils ont été consommés, les budgets qui permettent de réaliser l'aide à la pierre. Donc tant mieux, nous nous en réjouissons. C'est

bien qu'il y avait un besoin. C'est vrai qu'on n'est pas à la même époque, donc je ne polémiquais pas sur l'intérêt de ces budgets. On en est tous bien d'accord.

Un point, Monsieur HUTIN : à un moment donné, vous avez dit qu'il fallait obliger les Amiénois à réaliser, je ne sais plus comment vous avez indiqué. Mais si, vous avez dit exactement, j'ai noté mot à mot ce que vous avez dit : « Il faut obliger ». Eh bien nous, non, nous n'obligeons pas. Nous ne voulons pas obliger. Nous voulons sensibiliser les Amiénois. C'est l'objectif, par exemple, du dispositif qui va permettre aux Amiénois de mieux savoir quelle est la capacité énergétique de leur maison. Et à partir de là, ce sont les Amiénois qui choisiront et nous, nous pouvons aider, et nous le faisons bien volontiers.

Mais au-delà de ces deux petites remarques, qui sont vraiment assez ponctuelles, vous en conviendrez avec moi, moi, ce que je veux noter, c'est que globalement, j'ai entendu quand même des discours et des prises de position extrêmement responsables et extrêmement positifs sur les actions qui sont à mener. Et moi, je me réjouis énormément que la question du logement ne soit plus, à Amiens, un sujet de polémique parce que ça l'a été trop souvent et là ça ne l'est plus. Vraiment je m'en réjouis parce que je pense que c'est extrêmement positif pour les Amiénois.

Tout à l'heure, j'ai dit qu'il fallait trouver une solution pour tous les Amiénois et dans tous les quartiers. Ça, je pense que c'est ce message-là qu'on porte tous et que quelles que soient nos étiquettes politiques respectives, nous sommes tous d'accord sur ces sujets-là et donc je pense que c'est vraiment extrêmement important qu'on puisse avancer.

Alors bien sûr, le dispositif sur la rénovation énergétique des bâtiments, moi, je serais tentée de dire que cette année, ce n'est pas une année n° 1. Je serais tentée de dire que c'est une année 0. Et comme on a fait l'année dernière d'ailleurs l'opération « Pass' Ton Permis », on avait dit, à l'époque : « C'est une année 0. On teste un dispositif et puis au bout d'un an, on fera le bilan et on ne transformera pas tout, naturellement, mais on réorientera peut-être, si on pense qu'il y a des choses qui ont moins bien marché que d'autres ». On en fera de même, bien sûr, pour le dispositif sur la rénovation énergétique. C'est à ça que ça sert : on lance le dispositif et puis ensuite on rééquilibre, on réadapte en fonction des besoins parce que la vie est changement aussi et que peut-être, Renaud disait tout à l'heure que c'est un dispositif pour vingt ans, trente ans, cinquante ans, oui, probablement. Mais j'imagine que pendant ces vingt ans, trente ans, cinquante ans, ce dispositif changera un peu d'objectifs, changera un peu de critères et ce sera tant mieux. C'est bien ça qui est essentiel, qui est important.

Il a bien expliqué, au tout début de ses propos, que les objectifs de ce dispositif, c'était bien sûr d'aider à la rénovation énergétique des maisons, c'était une lutte contre la précarité énergétique, mais il a insisté aussi, après plus personne n'y est revenu, sur le fait que c'était un dispositif qui pouvait amener à créer des emplois à Amiens, parce que je pense qu'il y a un certain nombre d'entreprises qui vont en effet être amenées à se développer dans ce domaine-là, comme ça avait été le cas, moi, je m'en souviens et peut-être que certains d'entre vous s'en souviennent aussi, lorsqu'il y avait eu des opérations de rénovation, de ravalement des façades ou autres. Des entreprises s'étaient créées ou développées sur cette thématique-là, et c'est tant mieux. Donc, nous nous en réjouissons tous quand un dispositif que nous pouvons mettre en place permet en plus de créer des emplois dans notre ville.

Ce débat n'est évidemment pas clos. Nous allons reparler du sujet de l'emploi aussi bien sûr, c'est un lapsus révélateur, mais aussi de la question du logement dans le cadre du PLH. On aura l'occasion donc d'y revenir à plusieurs reprises dans les mois à venir, que ce soit à la ville

ou que ce soit à la métropole. Mais donc je ne déclare en aucun cas le débat clos sur le sujet. Mais c'était un point d'étape qui était utile et la longueur des débats – ça fait trois heures qu'on a démarré le conseil municipal – témoigne de l'intérêt qu'il y a, que nous portons tous à ce sujet. Et, encore une fois, je pense que c'est de bon augure pour les Amiénois. C'est bon signe pour les Amiénois.

Nous étions dans les communications du maire. Alors dans les communications du maire, j'ai encore deux choses à vous dire.

Tout d'abord, j'ai reçu trois questions orales que nous étudierons en fin de séance, comme il est d'usage.

Et puis, vous avez trouvé sur vos tables deux documents que je vous invite à conserver : alors, l'un qui traite d'une opération qui va se dérouler samedi. C'est dans le cadre de la labellisation Ramsar de la ville d'Amiens et de la protection des zones humides. C'est le programme des actions. Je vous invite tous à participer à ces ateliers, visites et autres activités qui se dérouleront samedi. Et puis, ce document recto-verso très didactique qui a été préparé par nos services, et vraiment je les félicite de leur sens pédagogique parce que ça permet de bien comprendre quels sont le budget de la ville et le budget de la métropole, et de l'expliquer le cas échéant à ceux qui n'ont pas autant en tête que nous les chiffres de nos budgets.

DONT ACTE

4 - AIDES AUX LOGEMENTS SOCIAUX. MODIFICATION DES DISPOSITIFS EXISTANTS ET CREATION D'UN NOUVEAU DISPOSITIF. ADOPTION DES NOUVEAUX REGLEMENTS.

MME FOURE : Jean-Christophe LORIC, des éléments complémentaires par rapport à ce qui a été dit ?

M. LORIC : Non. Peut-être rapidement pour dire que c'est une disposition : c'est à la fois le PTZ amiénois et la réactualisation des enveloppes sur le logement social et sur le PSLA. Je ne sais pas si vous souhaitez que je rentre dans le détail, mais je pense que...

MME FOURE : Non, non, je pense que...

M. LORIC : ... pour le moment c'est déjà pas mal.

MME FOURE : Je pense que tout le débat précédent a abordé notamment ce point-là, pas seulement, donc je pense que c'est suffisamment clair pour chacune et chacun.

M. LORIC : Simplement, juste une chose que je n'ai pas faite et je veux la faire maintenant : c'est remercier Valérie LAMBERT, directrice de l'habitat, qui a beaucoup travaillé à la fois pour la présentation qui vient de vous être faite et pour les dispositifs que l'on s'appête à voter. Je crois que c'était important de le faire.

MME FOURE : Je m'associe à ces remerciements à Valérie LAMBERT et naturellement, comme à l'habitude, le document de présentation qui a été visionné tout à l'heure vous sera diffusé, vous sera envoyé sur vos messageries, comme nous le faisons à chaque fois. Donc, je mets aux voix la délibération n° 4.

ADOpte A L'UNANIMITE

**5 - DISPOSITIF D'AIDE A LA RENOVATION ENERGETIQUE DU PARC DE LOGEMENTS PRIVES A AMIENS.
APPROBATION DU REGLEMENT.**

MME FOURE : Renaud DESCHAMPS, pas d'explication(s) supplémentaire(s) ? Merci beaucoup.
On passe au vote tout de suite.

ADOpte A L'UNANIMITE

6 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2018. APPROBATION.

MME FOURE : Je vous propose d'approuver ce procès-verbal qui vous a été transmis. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

ADOpte A L'UNANIMITE

7 - DECISIONS DU MAIRE. COMPTE-RENDU.

MME FOURE : Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises entre le 29 novembre 2018 et le 16 janvier 2019. Ces décisions sont listées dans la délibération qui vous a été transmise. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Donc, j'en rends compte, mais il n'y a pas de vote.

DONT ACTE

**8 - SEM AMIENS AMENAGEMENT. SPL AMIENS DEVELOPPEMENT. DESIGNATIONS DE
REPRESENTANTS. MODIFICATIONS.**

MME FOURE : La Ville d'Amiens, actionnaire de la SEM Amiens Aménagement, dispose de 7 postes d'administrateurs sur les 18 que compte le conseil d'administration.

Lors du renouvellement du conseil municipal en 2014, la collectivité a désigné ses représentants appelés à siéger au sein de ce C.A.

Monsieur Jean-François CLAISSE, désigné par délibération n° 26 du conseil municipal du 14 avril 2014, informe aujourd'hui de son souhait de ne plus représenter la ville au sein de ce C.A. Il y a donc lieu de procéder à la désignation de nos 7 représentants.

Je vous propose de les désigner de la manière suivante :

1. Benoît MERCUZOT
2. Alain GEST
3. Jean-Christophe LORIC
4. Olivier JARDÉ
5. Julien HERNANDEZ
6. Renaud DESCHAMPS
7. Pascal FRADCOURT

Je vous rappelle que lorsqu'il y a à délibérer sur des noms, le vote à bulletin secret est de droit si un quelconque membre de notre assemblée le souhaite. Quelqu'un le souhaite-t-il ? Non. Alors, on va voter. Y a-t-il d'abord d'autres candidats ? Jean-Yves BOURGOIS.

M. BOURGOIS : Alors, je ne demande pas de vote à bulletin secret. Je ne pense pas que ce soit nécessaire de déclarer d'autres candidatures. Vous avez, Madame le Maire, un rôle essentiel lorsque vous pilotez l'équipe et puis lorsque vous êtes en fonction de maire : c'est de choisir la bonne personne pour la bonne place.

Je comprends, de ce que j'ai lu de la délibération qui n'était pas complète, puisque les noms n'étaient pas indiqués, que vous ne souhaitez pas que je conserve la présidence de la SEM et de la SPL. J'en prends acte. Je vous pose peut-être quelques questions.

Pourquoi changer de président ? Quelle(s) faute(s) ? Quel(s) désaccord(s) ? Quelle(s) motivation(s) ? Quelle(s) nouveauté(s) depuis 2014 ? Hormis quelques succès dont vous avez eu l'occasion de vous prévaloir, et ce qui est très bien. Et je remercie d'ailleurs Jean-Christophe LORIC, dans son énoncé tout à l'heure sur les promotions privées, d'avoir donné trois exemples qui sont trois exemples qu'on avait réussi à faire investir Amiens.

Et du coup, la question qui se pose, c'est : où est l'intérêt d'Amiens dans cette décision ? C'est évidemment, je crois que tout le monde l'a compris, une sanction politique qui n'a aucun rapport avec la SEM. C'est une sanction sans doute qui me donne raison, suite aux propos que j'ai pu tenir au DOB, voire au moment du vote du budget. Mais c'est surtout une sanction qui vise aussi les autres élus de la majorité : ils reçoivent ainsi un avertissement pour qu'ils se tiennent à carreau sous peine, le cas échéant, d'y rester, sur le carreau. C'est une sanction qui arrive simplement parce que j'ai posé trois questions publiquement devant un large auditoire et là, trop c'était trop. Cette sanction politique n'est pas une surprise, une nouveauté. Il y a cinquante ans, c'est Guy BÉART qui chantait : « Le premier qui dit la vérité doit être exécuté ».

Alors, même avec la langue et la tête coupées, les questions continueront d'exister, et par avance je félicite celui que vous aurez choisi pour me remplacer, et je me tiens à son service dès après le conseil.

MME FOURE : Je dirai simplement un mot : c'est qu'il y a une cohérence dans la vie à assumer et que nous avons eu des échanges qui font que je constate que Jean-Yves BOURGOIS a pris la décision de démissionner.

Par ailleurs, lors de notre séance du 26 juin 2016, nous avons approuvé à l'unanimité la création de la Société Publique Locale Amiens Développement et avons désigné 4 conseillers municipaux appelés à siéger au sein de son conseil d'administration.

Il est nécessaire aujourd'hui d'harmoniser les représentants de la collectivité au sein de ces deux structures. Je vous propose donc de désigner Monsieur Pascal FRADCOURT pour représenter la ville au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la société anonyme d'économie mixte locale Amiens Aménagement.

Je vous propose d'autoriser Monsieur Pascal FRADCOURT à se porter candidat à la présidence du conseil d'administration de la société anonyme d'économie mixte locale Amiens Aménagement et accepter toutes fonctions qui pourraient lui être confiées à ce titre.

Je vous propose de désigner de la manière suivante les membres du conseil d'administration de la SPL :

1. Donc moi-même
2. Pascal FRADCOURT
3. Benoît MERCUZOT
4. Jean-Christophe LORIC

Y a-t-il d'autres candidats ? Il n'y en a pas.

Donc, je vous propose d'autoriser enfin Pascal FRADCOURT à accepter les fonctions de président du conseil d'administration de la SPL. Donc, si vous en êtes d'accord...

Oui, Jean-François CLAISSE ?

M. CLAISSE : Oui, je voulais simplement intervenir, puisque mon nom est cité comme démissionnaire, pour dire que ma démission n'a rien à voir avec un quelconque désaccord avec le conseil d'administration d'Amiens Aménagement auquel j'ai participé avec beaucoup de plaisir. Cette démission est simplement un fait personnel parce que je me suis rendu compte que mon travail était incompatible avec les réunions. Il se trouve que les temps des réunions avaient lieu le jour de mes consultations, ce qui était quand même un peu embêtant. Et comme j'ai l'habitude de vouloir faire ce que j'ai envie de faire à fond, j'ai pensé que d'autres pouvaient le faire aussi bien, sinon mieux, que moi. Voilà pourquoi je me suis retiré : pour effectuer d'autres missions et notamment sur les logements. J'aurai plusieurs propositions à vous faire sur les logements des personnes âgées, sachant que la population est vieillissante, que les EHPAD et les résidences seniors ne répondent pas complètement à la situation ou en tout cas dans des conditions très onéreuses. Voilà pourquoi je me consacrerai à d'autres tâches, si vous le voulez bien.

Je ne prendrai pas part au vote sur ce dossier.

MME FOURE : Merci, Jean-François CLAISSE.

On peut passer au vote sur la délibération ? Oui, René ANGER.

M. ANGER : Madame le Maire, très rapidement, nous ne prendrons pas part au vote dans la mesure où il ne nous a pas été proposé de participer à la représentation du conseil municipal, et pour ne pas faire perdre de temps à nos collègues, nous ne présentons pas de candidat, mais voilà.

MME FOURE : Merci. C'est ce que vous aviez déjà fait lors de la première décision. Monsieur LESSARD ?

M. LESSARD : Oui, une explication de vote également. Notre groupe ne prendra pas part au vote. Nous constatons, sans défendre l'ex-président de la société, alors qu'il y a un grand débat dans le pays, que l'heure est au débat et à l'écoute, que cette délibération soit l'occasion d'une grande lessive politique pour quelqu'un qui a émis quelques remarques sur des questions fondamentales qui concernent le budget de la collectivité que je ne partageais pas tout à fait au niveau du budget municipal, mais qui par contre me semblaient pertinentes sur le budget métropolitain, et on le sait tous.

MME FOURE : Chacun appréciera à quel propos s'applique le mieux l'expression « lessive ». Je passe au vote.

ADOPTE

Observations :

MM. CLAISSE, BOURGOIS, BEUVAIN, Mme ANNOOT, MM. LESSARD, CARDON (pouvoir à M. LESSARD), Mme LION LEC, M. ANGER, Mmes BERGER, LEPRESLE, MM. HUTIN, DUPILLE, MONTIGNY (pouvoir à M. DUPILLE) et Mme BOUVET n'ont pas pris part au vote.

M. MENDES-BORGES et M. THÉVENIAUD se sont abstenus.

9 - PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'AMIENS, LE CCAS ET L'ENTREPRISE SAINT-GOBAIN POUR L'AMENAGEMENT D'UN LOGEMENT TEMOIN ADAPTE. 2, ROUTE DE ROUEN. CONVENTION TRIPARTITE.

MME FOURE : Ça a été mis à moi, mais je passe la parole à Annie VERRIER pour le présenter. C'est à Annie de le présenter.

MME VERRIER : Oui, merci, Madame le Maire.

Donc en effet, c'est en lien avec l'aménagement du logement témoin adapté qui va être 2, route de Rouen.

Il y a un mécène, qui s'appelle l'entreprise Saint-Gobain, qui se propose de soutenir le projet en installant du mobilier, en mettant à disposition des aides techniques à titre gracieux. En contrepartie, nous apposerons les logos des enseignes contributrices et nous mettrons à disposition le local sur demande de l'entreprise, et nous présenterons le logement et le dispositif des aides techniques relatives au logement auprès de partenaires de l'entreprise.

Donc, il est demandé en effet à ce que Madame le Maire soit autorisée à signer la convention.

MME FOURE : Merci. Pas d'observation(s) ? Si, Monsieur ANGER.

M. ANGER : Ça rejoint le débat précédent, mais tout à l'heure, il a été proposé que le logement témoin sur la réhabilitation énergétique soit le même. Ça me paraît compliqué dans la mesure où Saint-Gobain a des solutions de rénovation énergétique et que ça exclurait les autres. Mais sinon nous sommes favorables à la démarche.

MME FOURE : Oui. Mais de toute façon, moi, ce que j'en ai retenu, c'est l'idée d'avoir un logement qui puisse jouer le rôle de logement témoin. Ça pourrait être astucieux que ce soit le même, mais ce n'est pas sûr que ce soit possible. Donc, si ce n'est pas possible, on en trouvera un autre. Oui ?

M. ANGER : Oui. Rien n'interdit : on peut demander par ailleurs à Saint-Gobain...

MME FOURE : Oui, oui, bien sûr !

M. ANGER : ... de faire une vitrine de ses solutions.

MME FOURE : Bien sûr !

M. ANGER : Ce qui veut dire qu'on en aurait d'autres qui montreraient d'autres solutions.

MME FOURE : Bien sûr ! Mais ça n'enlève rien... Oui, Annie VERRIER.

MME VERRIER : Oui, pour rebondir, si je peux me permettre : justement nous avons échangé avec Monsieur DESCHAMPS sur peut-être la possibilité, dans le cadre du logement témoin adapté, d'apporter évidemment des éléments sur la rénovation énergétique pour les personnes qui peuvent en avoir besoin, notamment les personnes âgées.

MME FOURE : Oui parce que plus on peut démultiplier l'information sur le dispositif, mieux c'est. Mais je crois comprendre que sur le dispositif proposé, il n'y a pas d'observation. Donc, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

10 - AMENAGEMENT DU CHEMIN DE VAUVOIX. MISE EN ALIGNEMENT D'UNE CLOTURE DE RIVERAIN. CONVENTION.

MME BEN MOKHTAR : Le point 10 concerne une convention qui porte sur l'aménagement du chemin de Vauvoix à Saint-Maurice par la mise en alignement d'une clôture de riverain.

La ville d'Amiens souhaite aménager en 2019 un trottoir accessible sur une partie du chemin de Vauvoix à Amiens. Cet aménagement nécessite la mise à l'alignement de la clôture du riverain résidant au n° 35, lequel est enclin à accepter la reprise de l'espace nécessaire pour la réalisation des travaux, moyennant la prise en charge par la collectivité des travaux de démolition et la réalisation de la nouvelle clôture, ainsi que du déplacement des divers compteurs actuellement situés de part et d'autre de la clôture existante.

C'est pourquoi, au-delà de votre approbation sur le projet d'aménagement, je vous propose de valider également le projet de convention à intervenir avec le riverain afin d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? On peut passer au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

11 - CONTRAT LOCAL SANTE. CHARTE D'ENGAGEMENT AVEC L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE.

MME VERRIER : Il y a eu un premier Contrat Local de Santé qui a été signé en 2015. Les éléments de diagnostic ont montré toute la pertinence du dispositif et dans cette optique de convergence des politiques publiques, il y a trois orientations stratégiques qui sont identifiées, notamment promouvoir la santé des enfants et des jeunes ; favoriser l'accès à un parcours de santé aux personnes en situation de vulnérabilité ; et améliorer le parcours de vie en santé mentale. Avec des enjeux transversaux qui sont : s'attacher à réduire les inégalités territoriales et sociales par des actions de santé ; promouvoir la participation des habitants dans les actions en faveur de la santé ; et lutter contre les addictions pour l'ensemble des publics identifiés comme prioritaires du Contrat Local de Santé.

Afin d'acter l'engagement de la collectivité et de l'Agence régionale de santé à travailler ensemble à la construction d'un CLS, c'est-à-dire un Contrat Local de Santé, 2^e génération sur le territoire de la commune, je vous propose d'approuver et d'autoriser Madame le Maire à signer une charte d'engagement proposée qui fixe les priorités, les modalités de travail dans le courant de la période 2018-2019.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Oui, Madame BERGER.

MME BERGER : Oui, j'attendais la bonne nouvelle que Madame VERRIER a sans doute oublié de nous annoncer, c'est-à-dire peut-être la création d'un Conseil Local de Santé Mentale, puisque vous direz que c'est un marronnier dans ma bouche, mais bon, ça a été annoncé hier puisque le Contrat Local de Santé a décidé de se pencher sur la santé mentale, aurait fait aussi un diagnostic de ce point de vue depuis le mois de septembre. Vous nous l'aviez promis. Donc, nous aimerions en avoir la connaissance. Et donc, j'attendais cette bonne nouvelle puisque ce Conseil Local de Santé Mentale serait, paraît-il, annoncé au conseil municipal du mois de mars. C'est sans doute un raté, mais si c'est le cas, j'en suis très heureuse. Enfin, puisqu'il y a un an que nous avons évoqué la question, comme quoi tout ne semble pas si simple et vous nous en aviez déjà prévenus, même si c'est basique.

MME FOURE : Merci pour le petit clin d'œil. Annie VERRIER.

MME VERRIER : Je pense, Madame BERGER, que vous avez fourni la réponse puisqu'en effet nous avons évoqué mars 2019 et nous sommes encore en janvier, donc j'espère pouvoir répondre à vos attentes lors du conseil municipal de mars 2019.

MME FOURE : C'est noté. C'est acté. On peut passer au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

12 - ACQUISITION AUPRES DE L'OPH AMIENS METROPOLE. QUARTIERS NORD. PARKING ESPACE DE SANTE ET PLACETTE DENIS CORDONNIER.

M. LORIC : Les quartiers Nord ont connu d'importants changements, menés dans le cadre du Grand Projet de Ville. Des aménagements publics ont été réalisés sur des propriétés privées, qui peuvent être propriétés des bailleurs. Il convient donc de régulariser la situation.

Je vous propose donc d'acquérir les parcelles concernées de l'OPAC d'Amiens Métropole : le parking de l'espace de santé situé à l'angle des rues Maurice Ravel et Claude Debussy, d'une superficie totale d'environ 220 m², serait acquis au prix de 10 € le m², et les parcelles cadastrées CP 556 et 560, d'une superficie totale de 236 m², seraient acquises à l'euro symbolique. Les frais notariés s'élèveraient à 1 000 €.

Je vous propose d'approuver ces acquisitions et d'autoriser Madame le Maire à signer tous actes se rapportant à cette opération.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

13 - IMMEUBLES 19 ET 21 RUE BARBIER (AZ 279 ET 280). CESSION.

M. LORIC : Ce point concerne des immeubles situés au 19 et 21 rue Barbier, cadastrés section AZ n° 279 et 280, n'ayant plus d'intérêt à être conservés dans le patrimoine de la collectivité. Je vous propose, d'une part, de céder à Madame CARON et Monsieur DEVISSE l'immeuble AZ 279, qui est contigu à leur propriété et correspondant à un terrain et un garage, moyennant le prix de 11 660 €, et d'autre part, de céder à Monsieur FAHMI l'immeuble AZ 280, correspondant à un garage, moyennant le prix de 11 000 €. Les prix sont conformes aux estimations des Domaines.

Je vous propose également d'autoriser Madame le Maire à signer les actes et pièces se rapportant à cette opération.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ?

ADOpte A L'UNANIMITE

14 - 2 RUE ALBERT ROZE. APPARTEMENT 53 ET CAVE. LOTS 59 ET 12. CESSION.

M. LORIC : En 2018, la cession de biens appartenant à la collectivité a été confiée à Maître PÉMONT, notaire à Amiens, aux termes de mandats de vente qui se sont achevés en septembre 2018.

Durant cette période, Maître PÉMONT a transmis à la collectivité une offre conforme à l'estimation domaniale dans sa marge basse pour l'appartement 53, et sa cave, de l'immeuble situé 2 rue Albert Roze, donc il s'agit des lots 59 et 12, remis à la ville d'Amiens au terme d'un remembrement.

C'est pourquoi, je vous propose, mes chers collègues, d'approuver la cession de ces lots au profit de Monsieur Yves THIEBLIN, pour un montant de 80 000 €, et d'autoriser Madame le Maire à signer les actes se rapportant à cette opération.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ?

ADOpte A L'UNANIMITE

15 - REQUALIFICATION URBAINE ET COMMERCIALE DE L'ÎLOT COLVERT. DECLASSEMENT PAR ANTICIPATION A LA DESAFFECTATION. PARTIE DE LA PLACE DU COLVERT. CESSION A LA MAISON DU CIL.

M. LORIC : Dans le cadre du projet de requalification urbaine et commerciale de l'îlot Colvert, la collectivité entend céder à la Maison du CIL une emprise foncière où se situe la halle des sports affectée à l'usage du public, pour y construire une centaine de logements et un nouveau centre commercial.

Le déclassement de cette emprise a été décidé par délibération du 26 octobre 2017 et sa désaffectation devait intervenir au plus tard le 26 octobre 2018. Cette procédure a permis à la Maison du CIL de déposer un permis de construire.

L'acte de vente n'ayant pu être signé dans les délais impartis, l'emprise foncière déclassée constituée par les parcelles CL n° 358 et CL n° 362 n'a pas pu être désaffectée avant le terme fixé.

Par conséquent, je vous propose de prolonger le délai de désaffectation du terrain destiné à être cédé à la Maison du CIL jusqu'au 30 juin 2020.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ?

ADOpte A L'UNANIMITE

16 - REQUALIFICATION URBAINE ET COMMERCIALE DE L'ÎLOT COLVERT. MAISON DU CIL. EMPRISE FONCIERE DECLASSÉE SISE RUE WINSTON CHURCHILL, ALLÉE DE LA PAIX ET AVENUE DE LA PAIX. CESSION.

M. LORIC : Encore une emprise foncière, je suis désolé de ces délibérations un peu techniques.

Toujours dans le cadre de ce projet de requalification, la Maison du CIL doit se porter acquéreur de deux terrains à bâtir, où se situent la halle des sports affectée à l'usage du public et divers commerces, pour y construire des logements locatifs ou voués à l'accession sociale à la propriété et un nouveau centre commercial.

Par conséquent, je vous propose de céder à la Maison du CIL l'emprise foncière déclassée d'une superficie de 6 914 m² sise rue Winston Churchill, allée de la Paix et avenue de la Paix, cadastrée section CL n° 358 et 362, moyennant le prix de 241 990 €, soit 35 € le m² conformément à l'avis des Domaines.

Je vous propose également de procéder au dévoiement des réseaux d'eau potable et pluviale et au retrait de la halle des sports.

Il est ici précisé que le terrain, objet de la cession, est grevé à titre de servitude réelle et perpétuelle d'un droit de passage d'un réseau souterrain électrique abandonné.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ?

ADOpte A L'UNANIMITE

17 - BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE. REGULARISATION FONCIERE ENTRE LA VILLE D'AMIENS ET AMIENS METROPOLE.

M. LORIC : Ce point concerne le Bus à Haut Niveau de Service. Dans le cadre de sa réalisation, des aménagements ont été réalisés sur des parcelles de la ville d'Amiens. Je vous propose de régulariser cette situation en cédant à Amiens Métropole les emprises listées dans la délibération, dont je vous fais grâce. Il convient d'autoriser Madame le Maire à signer les documents se rapportant à cette cession.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ?

ADOpte A L'UNANIMITE

18 - MAISON DU CIL. POLE D'ÉCHANGE NORD. AVENUE DE LA PAIX. REGULARISATION FONCIERE.

M. LORIC : En 2008, un pôle d'échange pour les bus dans les quartiers Nord a été aménagé à l'angle de l'avenue de l'Europe et l'avenue de la Paix, sur une propriété de la Maison du CIL.

Par suite, il a été décidé en 2009 de modifier la limite du domaine public routier afin d'y inclure cet aménagement.

La Maison du CIL a d'ailleurs délibéré pour la cession des parcelles concernées, au profit de la Ville d'Amiens, afin de régulariser cette situation.

Je vous propose par conséquent d'acquérir auprès de la Maison du CIL, les parcelles cadastrées section CL n° 357, 353 et 351, d'une superficie totale de 1 412 m², formant une partie du Pôle d'Échange Nord sis à Amiens, avenue de la Paix.

Cette opération est consentie moyennant l'euro symbolique et les frais notariés sont à la charge de la Maison du CIL.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ?

ADOpte A L'UNANIMITE

19 - COLLEGES. TRANSFERT DE PROPRIETE DES BIENS IMMOBILIERS AU PROFIT DU DEPARTEMENT DE LA SOMME.

M. LORIC : En application de l'article 79 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, la collectivité a été sollicitée par le Département de la Somme pour réaliser un transfert de propriété des biens immobiliers des collèges Amiral Lejeune, Auguste Janvier, César Franck, Edouard Lucas, Rosa Parks, Guy Maréchal et Jean Marck Laurent, à son profit.

Le Département ayant réalisé des travaux de réhabilitation et d'extension sur ces biens, ce transfert interviendrait de droit et ne donnerait lieu à versement d'aucun droit, taxe ou honoraire, conformément à la réglementation en la matière.

Je vous propose donc d'approuver ce transfert (hors gymnase) au profit du Département de la Somme.

À noter qu'une délibération de la Ville d'Amiens a déjà été approuvée pour les collèges Arthur Rimbaud et Sagebien.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Alors, on passe au vote. Oui, avant de passer au vote, une petite précision : c'est qu'il s'agit d'une vraie régularisation qui aurait dû intervenir depuis longtemps, mais on ne s'en était pas rendu compte, ni les uns, ni les autres. Donc, il n'est jamais trop tard pour bien faire. Donc, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

20 - OPH D'AMIENS METROPOLE. ACQUISITION ET AMELIORATION DE 13 LOGEMENTS SITUES RUES D'ENGOULEVENT, MARISSONS ET DU HOCQUET. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

M. LORIC : L'OPAC d'Amiens Métropole sollicite la garantie de la collectivité pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 599 796 €, souscrit auprès de la CDC et destiné à financer l'acquisition/amélioration de 13 logements situés quartier Saint-Leu.

Je vous propose de répondre donc favorablement à cette demande en accordant la garantie à hauteur de 100 %, en approuvant la convention de garantie correspondante et en autorisant Madame le Maire à la signer.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Alors, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME FOURE : Avant de passer la parole de nouveau à Jean-Christophe LORIC, vous me permettez de m'excuser quelques instants et de passer la présidence de séance à Nedjma BEN MOKHTAR : je dois passer un petit coup de fil urgent et important.

21 - OPH D'AMIENS METROPOLE. ACQUISITION ET AMELIORATION DE 13 LOGEMENTS INDIVIDUELS QUARTIER SAINT-LEU. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.

M. LORIC : L'OPAC d'Amiens Métropole sollicite la participation financière de la collectivité dans le cadre de son projet d'acquisition et d'amélioration de 13 maisons individuelles situées dans le quartier Saint-Leu, dont le coût de revient est estimé à 915 871 €, soit 70 451,62 €. Donc ça, c'est une moyenne par logement.

Je vous propose de répondre favorablement à cette demande en prenant acte du plan de financement correspondant et en lui versant la somme de 12 000 €, c'est-à-dire 4 000 € par logement PLAI adapté.

Je vous propose également d'approuver la convention à conclure pour le versement de cette participation et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME BEN MOKHTAR : Des questions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

22 - OPH D'AMIENS METROPOLE. ACQUISITION EN VEFA DE 17 LOGEMENTS COLLECTIFS (11 PLUS ET 6 PLAI) RUE LUCIEN LECOINTE. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.

M. LORIC : Je vous propose de répondre favorablement à l'OPAC d'Amiens Métropole qui sollicite la participation financière de la Ville d'Amiens dans le cadre de son projet d'acquisition en VEFA de 17 logements collectifs (11 PLUS et 6 PLAI) situés rue Lucien Lecoïnte, dont le prix de revient s'élèverait à 2 329 397 €, soit 137 023,35 € par logement.

Je vous propose, d'une part, de prendre acte du plan de financement et, d'autre part, de verser la somme de 148 000 € à l'OPAC d'Amiens Métropole afin de concourir à la réalisation de cette opération.

Il conviendrait également d'approuver la convention correspondante et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME BEN MOKHTAR : Merci, Jean-Christophe. Des questions ? Non.

ADOpte A L'UNANIMITE

23 - OPH D'AMIENS METROPOLE. RECONSTRUCTION DE 32 LOGEMENTS COLLECTIFS (28 PLUS ET 4 PLAI) AU 7, RUE CAGNARD. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.

M. LORIC : L'OPAC d'Amiens Métropole sollicite une participation financière d'un montant de 448 000 €, soit 9,51 %, auprès de la Ville d'Amiens pour la démolition et la reconstruction de 32 logements collectifs (28 PLUS et 4 PLAI) au 7, rue Cagnard. Le prix de revient de l'opération s'élève à 4 708 381 €, soit un peu plus de 147 000 € par logement, et la livraison des travaux est prévue pour septembre 2019.

Je vous propose donc d'approuver ce financement et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention.

MME BEN MOKHTAR : Des remarques ?

ADOpte A L'UNANIMITE

24 - SIP. ACQUISITION EN VEFA DE 14 LOGEMENTS COLLECTIFS (10 PLUS ET 4 PLAI) PAR, RUE DE DOULLENS. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.

M. LORIC : La SIP sollicite une participation financière auprès de notre collectivité à hauteur de 56 000 € pour l'acquisition en VEFA d'un projet de 14 logements collectifs rue de Doullens. Le coût total du projet est estimé à 1 891 346,67 € et la livraison des biens est prévue pour juillet 2019.

Je vous propose de répondre favorablement à cette demande en approuvant la convention afférente et en autorisant Madame le Maire à la signer.

MME BEN MOKHTAR : Des remarques sur ce point ?

ADOpte A L'UNANIMITE

25 - SOCIETE FONCIERE HABITAT & HUMANISME. CONSTRUCTION D'UN PROJET DE 8 LOGEMENTS COLLECTIFS PLAI, 113 RUE LESCOUVE. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.

M. LORIC : Ce sera le dernier point me concernant.

La Société Foncière Habitat & Humanisme souhaite réaliser 8 logements collectifs PLAI, situés au 113, rue Lescouvé. Je vous propose de prendre acte du plan de financement correspondant et de participer à la réalisation de ce projet à hauteur de 32 000 €, le coût global de l'opération s'élevant à 771 415 €.

Il convient également d'approuver la convention correspondante et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME BEN MOKHTAR : Des remarques ?

ADOpte A L'UNANIMITE

26 - DISPOSITIF PASS' TON PERMIS. RENOUVELLEMENT POUR L'ANNEE 2019. CHARTE DES ENGAGEMENTS. REGLEMENT INTERIEUR. CONVENTIONS.

MME DELETRE : En septembre 2017, la municipalité a décidé de mettre en place un dispositif spécifique pour favoriser l'accès des jeunes au permis de conduire, ouvert à tous les Amiénois âgés de 18 à 25 ans. L'objectif était d'inciter ces jeunes à s'inscrire dans une démarche d'obtention du permis de conduire en proposant une aide financière de 600 € en contrepartie d'une activité bénévole d'intérêt général de 60 heures dans un comité de quartier ou une association partenaire du dispositif. Une fois que le jeune avait réalisé ses 60 heures de bénévolat et obtenu le Code, l'aide financière était effectuée directement à l'auto-école.

La ville avait conventionné à ce moment-là avec 16 auto-écoles, 9 comités de quartier, 23 associations aux thématiques très différentes, sur l'entrepreneuriat, la culture, le sport, le développement durable, le social, la santé, etc. Et pour expérimenter ce dispositif, la municipalité avait décidé d'ouvrir le dispositif à 50 jeunes pour un crédit alloué de 30 000 €.

Les objectifs du dispositif étaient les suivants :

- Contribuer à l'employabilité du jeune et à son insertion ;
- Favoriser sa mobilité ;
- Développer son autonomie et le lien social ;
- Favoriser le développement de l'engagement citoyen du jeune, l'impliquer dans la vie de la cité ;
- Récompenser la méritocratie ;
- Limiter l'insécurité routière ;
- Initier un réseau intergénérationnel.

Les critères d'éligibilité, quant à eux, étaient les suivants :

- Avoir entre 18 et 25 ans ;
- Être domicilié à Amiens ;
- Ne pas déjà être inscrit dans une auto-école ;
- Ne bénéficier d'aucune autre aide financière pour le permis de conduire.

Un peu plus d'un an après le lancement de ce dispositif, Madame le Maire l'évoquait tout à l'heure, et après en avoir dressé un premier bilan – on en a discuté en commission la semaine dernière –, il vous est proposé quelques ajustements :

- Notamment d'élargir le dispositif en l'ouvrant à 70 jeunes pour un impact financier de 12 000 € supplémentaires ;
- De donner la priorité d'accès au dispositif aux jeunes sans activité, aux jeunes les plus éloignés, ceux qu'on appelle les NEET. Cet ajustement proposé fait écho à ce que vous aviez proposé l'année dernière, mais aussi au plan d'actions pour l'insertion de la jeunesse qui a été présenté hier, lors de la Journée des acteurs du social ;
- Il est également proposé de supprimer le critère de non-cumul de l'aide financière ;

- Tout comme proposer une convention à un plus grand nombre d'associations ;
- Et puis permettre aux comités de quartier qui le souhaitent de « mutualiser », permettez-moi l'expression, l'accueil d'un jeune puisque certains comités de quartier proposaient des missions à des jeunes, mais qui n'étaient pas satisfaisantes pour le jeune puisque 60 heures pouvaient paraître parfois beaucoup. Donc, l'idée est de proposer, pour plusieurs comités de quartier, une mission, mais un seul jeune ;
- Permettre également, et ça, on en a discuté la semaine dernière, d'alléger, en accord avec l'association d'accueil et le jeune, le nombre d'heures de bénévolat pour développer parallèlement l'acquisition de compétences et ainsi passer, pourquoi pas, donc à un système à la carte qui pourrait être du 40 heures de bénévolat et 20 heures de formation qui pourraient être de la remise à niveau, par exemple, en français ;
- Et puis enfin le dernier point, ce qu'on propose, c'est de rectifier le règlement intérieur afin de prendre les mesures nécessaires vis-à-vis des jeunes qui ont abandonné le dispositif cette année, afin de laisser les places vacantes à d'autres jeunes candidats au dispositif, ce qui n'était pas possible cette année et 7 jeunes ont abandonné le dispositif. Donc, on aimerait pouvoir en accueillir d'autres sur ce nouveau lancement.

MME BEN MOKHTAR : Merci, Margaux. Des remarques ? Des questions ? Monsieur **BEUVAIN**.

M. BEUVAIN : Merci, Madame **BEN MOKHTAR**.

Sur cette délibération, j'ai juste un petit souci avec la méritocratie : je ne trouve pas ça du meilleur goût. Je ne sais pas ce que cela relève, concerne, encadre. Je ne sais pas ce que c'est que la méritocratie. Je ne comprends pas, je ne vois pas.

Cela étant, l'année dernière, nous vous avons fait savoir que nous aurions aimé, mes collègues des différents groupes (Écolos, socialiste et le nôtre), que les critères sociaux interviennent et que vous puissiez avoir l'aide, l'apport, le soutien, le suivi de professionnels de l'insertion et de la mission locale. Il me semble que c'est ces professionnels-là qui connaissent le mieux les publics qui sont en extrême difficulté et qui peuvent recenser celles et ceux qui ont véritablement comme atout, enjeu majeur d'obtenir le permis de conduire pour se voir ouvrir les barrières de l'emploi. Il me semble que c'était d'une façon tout aussi logique plutôt que de fixer des critères qui sont très aléatoires et qui appellent à beaucoup de subjectivité de votre part ou de cette décision du règlement intérieur.

Est-il encore permis d'espérer, d'imaginer, est-il encore possible que vous vous donniez du temps pour envisager d'en rediscuter avec les professionnels de l'insertion et de la mission locale ? Notamment pour diriger ou aller chercher ces publics-là pour qu'ils puissent bénéficier de cette aide que vous souhaitez mettre en place et renouveler pour une année nouvelle.

Sachant que puisque vous faites le « constat », je ne sais pas si vous le considérez comme un échec, mais d'un contrat non abouti, peut-être que vous seriez plus à même de trouver des publics volontaires en vous adressant directement à celles et ceux qui émettent le besoin de passer ce permis de conduire parce que pour eux, ce serait un passeport pour trouver un emploi ou en tout cas pour sortir de la précarité dans laquelle ils sont.

Je vous remercie.

MME LION-LEC : Oui, je partage tout à fait les arguments de mon collègue BEUVAIN parce que là en plus, avec les 20 heures de formation, c'est plutôt la mission locale qui avait l'habitude justement de mettre en place cette aide au permis de conduire. Donc ça, c'est une première chose.

Deuxième chose : dans le règlement intérieur, il n'y a pas du tout de référence au tirage au sort. Bon, là en plus, ça a évolué, il y a des critères sociaux qui vont être pris en compte. Donc, qu'est-ce qui nous garantit une égalité d'accès des jeunes Amiénois et des jeunes Amiénoises à ce dispositif-là ? Je crois qu'il y a un manque, là, dans le règlement intérieur, puisque vous êtes en passe de le revoir ou vous l'avez revu. J'ai été assez étonnée ou alors peut-être que j'ai mal lu, mais enfin il n'y a rien là-dessus.

MME FOURE : Pas d'autre(s) intervention(s) ? Alors, Margaux DELÉTRÉ.

MME DELETRE : Oui, merci, Madame le Maire.

Monsieur BEUVAIN, simplement pour vous dire qu'un an et deux mois après le lancement du dispositif, même pas, un an et un mois, que 21 jeunes aient obtenu le Code et/ou le permis de conduire, je crois qu'on peut tous s'en satisfaire. Donc, vous parlez d'échec. Moi, j'estime réellement que 21 jeunes en un an qui ont obtenu le Code et/ou le permis de conduire, c'est plutôt une réussite et je pense qu'on peut tous s'en féliciter parce que ce sont toujours 21 jeunes qui aujourd'hui, grâce à l'aide financière de la ville, ont pu obtenir le permis de conduire.

Sur la mission locale, il est évident que c'est un partenaire traditionnel du service jeunesse et de la collectivité. On travaille bien évidemment avec eux sur ces questions d'insertion. La mission locale a son dispositif également d'aide au permis de conduire. La ville a décidé d'en avoir un également. Je ne vois pas où est le problème et je ne vois pas non plus pourquoi nous ne continuerions pas à travailler ensemble puisque cela se fait déjà, et notamment sur les publics les plus en difficulté, on est en lien étroit, comme on le fait également avec les chargés de mission à la politique de la ville, comme on le fait très régulièrement. On travaille tous ensemble sur ces sujets.

Sur l'égalité d'accès, Madame LION-LEC, pour le règlement intérieur, évidemment, les dossiers seront à déposer avec les notifications de conditions de ressources, ils seront déposés aux services et seront analysés notamment comme c'est le cas pour les chantiers jeunes, par exemple. Voilà. Donc, on ne change rien. Enfin, on change évidemment le principe du tirage au sort, mais c'est tout.

MME FOURE : Mais à partir du moment où ça n'est pas indiqué, c'est que ça ne va pas se faire, le tirage au sort.

MME DELETRE : Il a été retiré.

MME FOURE : Oui, ça a été retiré du règlement intérieur, donc ça démontre que ce ne sera plus par tirage au sort.

MME LION-LEC : Excusez-moi, mais ce n'est pas ce qui a été déclaré ce matin dans la presse, puisqu'on a appris par la presse que les critères avaient évolué. Apparemment, quand on lit l'article, il y a un tirage au sort, puis il y a une partie quand même du dispositif qui va être ouvert aux jeunes qui ont des difficultés sociales et économiques.

MME FOURE : Mais je vous rappelle, Madame... Alors, je sais que le micro ne marche plus très bien, je ne sais pas pourquoi. Je vais essayer de parler un peu plus fort.

Peut-être a-t-il été écrit autre chose dans la presse, mais quoi qu'il en soit, ce qui vaut, c'est ce que vous dit Margaux DELÉTRÉ aujourd'hui en séance publique et le contenu de la délibération qui vous a été fournie, parce qu'il peut y avoir eu une incompréhension entre le journaliste qui a suivi le dossier et puis voilà. Donc ce qui fait foi, c'est ce que nous votons ici et c'est ce qui est dit par l'adjointe en charge du dossier. Est-ce que ça vous éclaire ?

Monsieur BEUVAIN.

M. BEUVAIN : Madame le Maire, la réponse de Madame Margaux DELÉTRÉ... Ce qui fait foi, c'est la contractualisation avec un partenaire d'un accord et donc avec la mission d'insertion locale. S'il n'y a pas de contractualisation écrite, il n'y a pas de partenariat, il n'y aura qu'un avis consultatif. Et du consultatif, il peut très bien n'y avoir rien du tout.

MME FOURE : Ça, ça s'appelle le procès d'intention, donc moi, ce que je vous propose... Non, non, non, non, non, parce que ça, ça s'appelle un procès d'intention puisque Margaux DELÉTRÉ dit qu'elle consultera la mission locale et qu'elle verra avec eux et vous, vous dites : « Si ce n'est pas écrit, craché, juré, ça n'est pas valable ». Donc moi, je vous dis : on refera le point et on fera le point l'année prochaine ou même avant si c'est possible, en conseil municipal ou en commission préalable peut-être, ce serait plus simple d'ailleurs.

Moi, je propose que quand on aura la liste des candidats, qu'à ce moment-là cette liste soit communiquée si on a le droit de le faire, parce que je ne suis pas sûre qu'on ait le droit de le faire, de donner les noms. Mais si on a le droit de le faire, on donnera les noms en commission. Si on n'a pas le droit de donner les noms, on donnera les éléments qui vous permettront de vérifier la réalité de ce que vient de vous dire Margaux. Ça vous va comme ça ? On verra sur pièce, vous jugerez sur pièce.

Monsieur BEUVAIN, on n'est pas du tout dans le même cadre ici. On n'est pas du tout dans le même cadre. Là, je pense que c'est hors sujet.

Donc, on passe au vote. Madame LION-LEC.

MME LION-LEC : Je voudrais rajouter simplement un mot, c'est que ce qui est important, c'est de savoir que tous les jeunes sont traités de la même façon...

MME FOURE : Absolument.

MME LION-LEC : Oui, mais il n'y a pas de texte. Je reprends l'argumentation de Monsieur BEUVAIN. Rien ne nous dit qu'il y aura égalité de traitement, d'information et de traitement des jeunes. Voilà, c'est tout.

MME FOURE : Mais après libre à vous, les uns, les autres, de faire des procès d'intention. Je veux dire : il n'y a pas de... Mais non, mais vous dites une chose, c'est... On vous affirme quelque chose et vous dites : « Non, ce ne sera pas comme ça ». On verra sur pièce.

ADOPTE A L'UNANIMITE

27 - AMENAGEMENT DE LA RUE LAMARTINE. PERMIS D'AMENAGER.

MME FOURE : Je ne sais pas pourquoi c'est moi qui le présente d'ailleurs, mais enfin bon.

L'entrée de la rue Lamartine va faire l'objet d'un réaménagement prolongeant le caractère piéton prioritaire de la rue de Noyon jusqu'à l'hôtel du Carré Perret qui doit prochainement ouvrir.

Cette rue est incluse dans le périmètre des Monuments Historiques du centre-ville. Un permis d'aménager doit être déposé donc auprès de l'ABF.

C'est pourquoi je vous propose de déposer un permis d'aménager auprès de l'Architecte des Bâtiments de France et de m'autoriser à signer les différentes pièces du dossier de permis.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. On passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

28 - AMENAGEMENT DES ABORDS DU MUSEE. PERMIS D'AMENAGER.

MME FOURE : C'est le même type de délibération, mais pour l'aménagement des abords du musée.

La réouverture du Musée de Picardie rénové, modernisé et agrandi, est programmée pour la fin d'année 2019. Autrefois, seule la façade du musée, rue de la République, s'ouvrait au public. Une nouvelle organisation d'accueil du public étant prévue au projet de rénovation du musée, je vous propose de réaménager la rue Puvis de Chavannes, le trottoir de la rue de la République et la rue Jules Lardière dans le but de rendre les abords plus attractifs et plus propices aux déplacements des piétons.

Je vous propose de valider le projet d'aménagement des abords du musée.

Le musée étant inscrit au titre des Monuments Historiques et les rues Puvis de Chavannes, Jules Lardière et de la République situées dans le périmètre de protection des Monuments Historiques, je vous propose enfin de m'autoriser à signer les différentes pièces du dossier de permis d'aménager et à déposer celui-ci auprès de l'ABF.

Le coût des travaux est évalué à 1 445 450 € TTC, et ce dossier est bien connu de Patrick PIGOUT évidemment, puisqu'il l'a suivi de très près avec Alain GEST.

Monsieur LESSARD.

M. LESSARD : Merci, Madame le Maire.

Ce n'est pas pour critiquer ce projet à la naissance duquel, au moins pour la rénovation du musée, j'ai beaucoup participé, mais je reconnais un certain nombre de vues sur l'aménagement qui avait été proposé par les architectes. Donc, on est tout à fait d'accord avec cet aménagement qui va mettre le musée et le secteur dans un écrin. Il faut le dire comme ça.

Ça étend la piétonisation. Alors, ça ne sera pas sans poser peut-être quelques problèmes d'insertion ou de circulation qu'il faudra redéployer effectivement. Mais néanmoins, je pense que c'est un excellent projet et qu'on ne peut que l'approuver.

J'ai quand même une suggestion à faire, puisque parmi les partenaires financiers dont vous êtes autorisés à solliciter le concours à l'article 4, je suggère qu'Amiens Métropole soit effectivement sollicitée pour apporter un fonds de concours sur l'aménagement d'une voie qui dessert des équipements métropolitains que sont la bibliothèque et le musée. Et il me semblerait normal qu'au moins pour la rue de la République, qui, il me semble, est une voie métropolitaine, pas les deux autres, Amiens Métropole apporte sa petite part, même si j'ai bien conscience que l'essentiel du financement, enfin au moins la moitié, quoique, avec le petit dépassement qu'il va y avoir par rapport à l'enveloppe initiale, sans doute que la métropole aura la plus grande part du financement de cette rénovation. Elle est déjà pas mal impliquée, mais il me semble que sur ces questions des voiries, un partage est parfois bienvenu.

Merci.

MME FOURE : Vous êtes fidèle à vos propos antérieurs, donc votre intervention n'est pas étonnante. C'est cohérent en tout cas par rapport à votre position. Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Oui, très rapidement aussi. En cohérence avec ce projet, le projet du musée globalement et puis cette piétonisation, c'est de remettre aussi les pistes cyclables rue de la République. Je vous demande si vous allez le faire.

MME FOURE : Mon voisin me souffle de vous répondre que c'est cohérent aussi avec votre position de faire cette remarque.

On reste sur la délibération bien entendu et telle qu'elle est présentée, donc sans fonds de concours de la métropole. C'est ce que je vous propose en tout cas.

Donc, je mets au vote cette délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

29 - DECLASSERMENT DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL ET MODIFICATION PARTIELLE D'ALIGNEMENT DE VOIES COMMUNALES.

MME FOURE : Conformément à la législation en la matière, les communes sont dans l'obligation de classer ou déclasser les voies communales et d'en définir les alignements ou d'en modifier la définition lorsque celles-ci ne correspondent plus aux limites de voirie.

Suite à une enquête publique qui s'est déroulée du 30 octobre 2018 au 16 novembre 2018, portant sur la modification partielle des alignements et le déclasserment du domaine public routier communal, le commissaire-enquêteur a rendu des conclusions favorables.

Je vous propose ainsi d'approuver la modification partielle d'alignement de la rue du Champ de Tir (rive Sud-Est), de la rue des Tilleuls (partie en impasse), et du chemin de Vauvoix (partie au droit des parcelles Section BS n° 393, 394, 333).

Je vous propose également de constater la désaffectation et de prononcer le déclassement d'une partie du chemin de Vauvoix en droite ligne avec la délibération présentée tout à l'heure par Nedjma BEN MOKHTAR.

Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

30 - ZAC RENANCOURT. DENOMINATION DE LA RUE FRANÇOISE ROSE-AUVET.

MME FOURE : Alors, c'est indiqué « Françoise ROSE-AUVET », mais ce sera « Françoise ROSE » seulement.

Françoise ROSE-AUVET, comme chacun sait, était Sandrine, la femme de Lafleur, le héros en veste de velours et chaussettes rayées des cabotans, les marionnettes à tringles et à fils qui ont connu leur heure de gloire à Amiens au XIX^e siècle.

Directrice du théâtre d'animation picard Chès cabotans d'Amiens pendant 50 ans, jusqu'en 2016, Françoise ROSE-AUVET est décédée juste avant Noël, lundi 24 décembre 2018.

Afin de lui rendre hommage, je vous propose de dénommer la voie nouvelle prenant son origine avenue de Grâce et aboutissant rue Haute des Champs : « Rue Françoise ROSE ».

Donc, juste un mot pour dire qu'évidemment Françoise ROSE est une grande actrice de la vie culturelle amiénoise. Je peux presque dire qu'elle fait partie du patrimoine amiénois tellement elle a œuvré pour le Picard et pour le théâtre des marionnettes qui était un petit peu comme son enfant.

Donc, il nous a semblé vraiment pertinent d'envisager de donner son nom à une rue de notre ville, et nous avons choisi de le faire singulièrement sur le secteur de Renancourt, à proximité du Zénith notamment, parce que les nouvelles rues de Renancourt, nous souhaiterions leur donner des noms d'artistes, hommes et femmes, qui ont marqué notre pays ou notre région. Et donc, commencer par donner le nom de Françoise ROSE à l'une des rues, c'est vraiment avoir un geste important et mérité, me semble-t-il, à son égard.

Donc cette rue commence, nous dit-on dans la délibération, avenue de Grâce et elle aboutit rue Haute des Champs, mais en réalité, j'y reviendrai dans une seconde, lorsque nous inaugurerons cette rue, nous l'inaugurerons au droit de la rue Haute des Champs parce que c'est cette partie-là qui est déjà réalisée, tandis que la partie sur l'avenue de Grâce n'est pas terminée. Donc du coup, c'est là que sera implanté le panneau indiquant son nom. Et je souhaite donc, je vous en avertis, que cette inauguration puisse se faire le jour de la Journée de la femme parce que ce sera aussi un moment un peu particulier pour mettre en avant une grande figure de la vie culturelle amiénoise.

Voilà ce que je voulais vous dire pour expliquer cette délibération à laquelle je suis, vous l'avez compris, très attachée, mais j'imagine volontiers que je ne suis pas la seule.

Pas d'observation(s) ? On peut passer au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

MME FOURE : Je vous remercie parce que dimanche prochain il va y avoir un hommage qui va lui être rendu et donc on aura l'occasion de signaler que la décision a été prise officiellement maintenant.

31 - ASSOCIATION LE JARDIN BLEU. SUBVENTION FORFAITAIRE. ANNEE 2019. CONVENTION.

MME ROY : Soucieuse de satisfaire au mieux les besoins des familles en matière d'accueil, la Ville d'Amiens contribue au fonctionnement des structures petite enfance associatives en leur apportant un soutien financier. La Ville d'Amiens subventionne notamment le lieu d'écoute et de parole de type maisons ouvertes, porté par l'Association « Le Jardin Bleu ».

Compte tenu du taux de fréquentation croissant de la structure et du rôle qu'elle joue dans le quartier, je vous propose, mes chers collègues, d'approuver le versement d'une subvention de 18 000 € au profit de l'association pour l'année 2019, montant qui est équivalent à celui de l'année dernière, et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention afférente.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

32 - CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SOMME. ACCUEIL DES ENFANTS ISSUS DE FAMILLES DEFAVORISEES ET DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP DANS LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT. ANNEE 2019. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT. CONVENTIONS.

MME ROY : Dès 2019, une mesure de bonification en faveur de la mixité sociale et de l'inclusion du handicap sera mise en place dans le but d'accompagner les établissements d'accueil du jeune enfant dans leurs démarches et de les aider financièrement.

La Caisse d'Allocations Familiales de la Somme souhaite favoriser l'accueil des enfants issus de familles défavorisées et/ou en situation de handicap au sein de ces établissements. C'est ainsi qu'elle a souhaité anticiper cette mesure de bonification en venant en soutien des établissements d'accueil du jeune enfant de la Ville d'Amiens par le versement de subventions de fonctionnement.

Je vous propose donc d'approuver, d'une part, le financement complémentaire de la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme et, d'autre part, d'approuver les conventions à intervenir fixant les montants des subventions pour chaque établissement et les modalités de versement.

Il convient également d'autoriser Madame le Maire à signer ces conventions.

MME FOURE : Je pense qu'on est toujours d'accord pour accepter des subventions et on peut même dire merci. Je pense qu'il n'y a pas d'observation. Donc, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

33 - PARC DE L'ÉVÊCHE. LOCAUX ESPACES VERTS. REMPLACEMENT DES MENUISERIES. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.

M. PIGOUT : Le projet concerne les vestiaires des espaces verts se situant dans l'ancien logement de fonction du gardien du Parc de l'Évêché.

Les travaux consistent au remplacement des anciennes menuiseries par des menuiseries double vitrage assurant une meilleure isolation thermique et phonique des locaux.

C'est pourquoi je vous propose d'autoriser Madame le Maire à déposer toutes les demandes d'autorisations administratives pour ces travaux et d'en autoriser le lancement.

Le montant des travaux est évalué à 30 000 €

MME FOURE : Pas d'observation(s) ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

34 - ACCOMPAGNEMENT ET GESTION DE L'AIRE DE JEUX BALZAC RUE VOLTAIRE. CONVENTIONS.

MME RODINGER : Dans le cadre de son projet de réhabilitation et de résidentialisation des tours Balzac 2 et 4 qui s'inscrit dans le projet de renouvellement urbain des quartiers Nord d'Amiens, l'OPH d'Amiens Métropole a sollicité dès 2016 la collectivité de manière exceptionnelle sur l'opportunité d'intégrer à son programme de travaux l'aménagement d'une aire de jeux rue Voltaire accessible par l'ensemble des habitants du secteur, sous réserve d'un partage des investissements et d'une gestion future par la Ville d'Amiens. Le montant de l'aire aménagée par l'OPH est établi à 108 665 € HT.

Je vous propose donc d'approuver la convention de gestion financière afférente ainsi que la convention financière entre la Ville d'Amiens et l'OPH qui précise notamment la participation de la collectivité à hauteur de 50 000 €.

Il conviendrait d'autoriser Madame le Maire à signer lesdites conventions.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Alors, on passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

35 - MARAIS DES TROIS VACHES. PARTENARIAT AVEC LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE PICARDIE POUR L'ASSISTANCE A LA GESTION ET LA VALORISATION. CONVENTION.

MME RODINGER : La Ville d'Amiens est propriétaire du site dénommé Marais des Trois Vaches, espace remarquable sur le plan de la préservation de la biodiversité.

Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie, association spécialisée dans la gestion et valorisation d'espaces naturels, propose de conventionner pour assister la Ville dans l'amélioration de la gestion écologique et la valorisation du Marais des Trois Vaches.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver la convention de partenariat afférente et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

36 - PROLONGATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SERVICE PUBLIC DE L'EFFICACITE ÉNERGETIQUE A LA VILLE D'AMIENS. AVENANT.

M. DESCHAMPS : Depuis 2016, la Région Picardie, devenue Hauts-de-France, via le Service Public de l'Efficacité Énergétique dont on a parlé tout à l'heure, le SPEE, et la Ville d'Amiens sont liées par une convention de partenariat qui est arrivée à son terme, il y a quelques jours, le 12 janvier dernier.

L'objet de cette convention est de faciliter les démarches des particuliers qui souhaitent rénover leur logement par l'intermédiaire du dispositif Picardie Pass Rénovation.

Ce dispositif est un accompagnement technique et financier. Des techniciens réalisent des diagnostics énergétiques gratuits chez les particuliers et proposent un accompagnement spécifique pour atteindre un gain énergétique sur les consommations d'énergie. Cette régie propose aussi des prêts à taux très bas.

Pour encourager l'adhésion des Amiénois, une aide de 300 € par adhésion a été mise en place avec pour objectif l'accompagnement de 100 projets, soit un budget de 30 000 €. 36 dossiers ont été réalisés à Amiens à ce jour, soit une dépense d'un montant de 10 800 €, en dessous, donc, des objectifs.

Je vous propose de prolonger ce partenariat avec le SPEE en approuvant l'avenant à la convention initiale afin de poursuivre la participation financière de la collectivité au dispositif pour trois nouvelles années, dans la limite du budget initial. Cette reconduction complétera parfaitement le dispositif municipal que nous vous avons présenté il y a quelques heures.

MME FOURE : À peine quelques heures. Y a-t-il des observations ? Si, Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Oui, on en a déjà parlé effectivement et c'est vrai qu'on aurait pu la relier directement...

MME FOURE : Oui, ce n'est pas faux.

M. HUTIN : ... ça aurait été plus simple. Mais pour ne pas relancer le débat, donc oui, effectivement, sur ce dispositif-là, c'est vrai qu'on ne met que 300 € alors qu'on est sur des travaux de plus grande ampleur. Donc, c'est vraiment... Voilà. Je pense qu'on aurait pu peut-être aussi renforcer notre aide dans ce dispositif et puis communiquer plus. Je vois que ça fonctionne bien dans certains territoires où la collectivité est plus impliquée, où il y a plus d'informations sur le dispositif. Forcément, ça le nécessite.

M. DESCHAMPS : Monsieur HUTIN, vous avez vu dans la présentation que les objectifs n'ont pas été tenus dans la précédente période. Donc même si on en mettait plus, les objectifs, pour l'instant, ne sont pas tenus. Donc, attendons d'arriver à l'objectif pour voir si on en met plus. C'est ce que je vous propose.

MME FOURE : En tout cas, c'est la réponse de Renaud DESCHAMPS, et on va voter maintenant sur la délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

37 - SOCIETE BT AMIENS. DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE PLATE-FORME LOGISTIQUE SUR L'ESPACE INDUSTRIEL NORD, RUE ROGER DUMOULIN. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL.

M. STENGEL : La société BT AMIENS, représentée par son dirigeant, Monsieur TAIEB, a déposé une demande en vue d'exploiter une plate-forme logistique sur l'Espace Industriel Nord d'Amiens, au droit d'une partie de l'ancien site de production GOODYEAR dont l'usine sera démolie, c'est d'ailleurs en cours, dans le cadre de ce projet.

Cette plate-forme est soumise à autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. Il faut savoir que l'ensemble des mesures de protection au regard des différents risques sont tout à fait acceptables, et la maîtrise des risques argumentée est soumise à engagement de réalisations qui ont été détaillées dans le dossier. J'ai le détail, mais évidemment je n'y reviens pas. C'est plus un travail de commission.

L'initiative prise par la société BT AMIENS et par son dirigeant, donc Monsieur TAIEB, de racheter ce site, de déconstruire sur les bâtiments industriels qui ne pouvaient plus trouver d'usage et de mener à bien le projet objet de cette enquête, sont de nature à permettre à ce site d'accueillir plusieurs dizaines, voire centaines, de nouveaux emplois dont les demandeurs d'emploi de notre ville ont grand besoin. Ce projet permet en outre de résorber la dernière friche industrielle de l'Espace Industriel Nord d'Amiens.

Je souligne qu'une démarche volontaire a été réalisée avec nos services et Monsieur TAIEB en vue de l'insertion de personnes éloignées de l'emploi pour la réalisation des travaux concernés.

Donc, en vertu des dispositions réglementaires en vigueur, le conseil municipal est amené à formuler un avis sur l'opportunité du projet, puisqu'il s'agit d'une installation classée pour la protection de l'environnement, et compte tenu des éléments du dossier communiqués, je vous propose donc, mes chers collègues et Madame le Maire, d'émettre un avis favorable sur la demande présentée par la société BT AMIENS sur ce projet.

MME FOURE : Des observations ? Oui, Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Oui, merci. Je voulais savoir : on donne un avis à quoi ? À l'autorité environnementale dans le cadre d'une enquête publique ?

MME FOURE : C'est au préfet qu'on donne l'avis.

M. HUTIN : D'accord.

MME FOURE : Auprès du préfet, parce que c'est le préfet qui donne sa décision ensuite. Il y a une enquête publique.

M. HUTIN : Il y a une enquête publique. On n'a pas eu tous les éléments, donc c'est un peu compliqué de donner un avis là-dessus. Et puis on ne donne pas le nom de la société qui s'installe non plus.

MME FOURE : Non.

M. HUTIN : Non, d'accord.

MME FOURE : Pas encore. Ça viendra. Mais en général, c'est la presse qui nous tanne pour ça, plus que les élus municipaux. Mais c'est bien essayé.

On peut passer au vote.

ADOPTE

Observations :

M. HUTIN et Mme LEPRESLE se sont abstenus.

38 - ASSOCIATION LE JARDIN DES VERTUEUX. MISE A DISPOSITION DE PARCELLES. BAIL CIVIL.

MME BOUCHEZ : L'association Le Jardin des Vertueux sollicite la collectivité pour la mise à disposition des parcelles situées 380 chaussée Jules Ferry et cadastrées LO n° 301, LO n° 320 et LO n° 260, pour une surface de 2 328 m², plus un local d'environ 150 m² sans eau, ni électricité, destiné à entreposer du matériel et à permettre aux membres de l'association de prendre leurs repas à l'abri, moyennant l'euro symbolique au regard de l'intérêt local présenté par l'association, du fait de son objet et de son activité.

Pour rappel, cette association a pour but de développer et de gérer des activités liées au maraîchage, à la permaculture et à la nature. Elle propose des produits locaux, des activités ludiques pédagogiques et axe son développement sur le tourisme.

Je vous propose donc d'approuver cette mise à disposition en autorisant Madame le Maire à signer un bail civil d'une durée d'un an renouvelable tacitement sans pouvoir excéder neuf ans.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

39 - INDEMNISATION SUITE A SINISTRES SUR VEHICULES DE LOCATION.

MME BOUCHEZ : En juillet 2017 et août 2018, le centre d'animations jeunesse CAP ADO a endommagé des véhicules qu'ils avaient loués pour permettre les déplacements dans le cadre des activités d'été. Au vu des factures qu'elles ont produites, je vous propose, ce soir, d'indemniser les sociétés de location du montant des dommages causés, soit 1 665 € qui seraient à verser à la société LOCANOR et 1 510 € à Europcar.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

40 - QUESTIONS ORALES.

MME FOURE : On passe donc maintenant aux questions orales.

40.1 - QUESTION ORALE DEPOSEE PAR LES ELU-E-S DU GROUPE COMMUNISTE AVEC LE SOUTIEN DES GROUPES LES ECOLOS D'AMIENS ET SOCIALISTES, « POUR LE MAINTIEN DE LA GRATUITE DES PARKINGS DU CHU PICARDIE-AMIENS ».

MME FOURE : Donc, il y a tout d'abord une question orale déposée par les élus du groupe communiste avec le soutien des groupes les Écolos d'Amiens et socialiste, qui est intitulée : « Pour le maintien de la gratuité des parkings au CHU Picardie Amiens ». Je passe la parole à Monsieur Laurent BEUVAIN pour qu'il pose sa question.

M. BEUVAIN : Merci, Madame le Maire.

Pour le maintien de la gratuité des parkings du CHU Picardie Amiens.

*Madame le Maire d'Amiens,
Première Vice-Présidente de la Région des Hauts de France,
Présidente du Conseil de Surveillance du CHU Picardie-Amiens,*

Depuis l'annonce de la mise en place prochaine du stationnement payant sur le site du CHU Picardie-Amiens, près de 3 000 signataires ont paraphé la pétition pour exiger le maintien de la gratuité totale pour l'accueil des personnels, usagers, des patients et de leur famille.

De nombreuses voix ont rappelé que la santé est vitale et qu'elle ne saurait entrer dans des logiques de marchandisation.

Ainsi, dans le parcours de santé et des soins, l'accueil du public à l'hôpital public doit rester gratuit.

*Madame le Maire d'Amiens,
Première Vice-Présidente de la Région des Hauts de France,
Présidente du Conseil de Surveillance du CHU Picardie-Amiens,*

Allez-vous, oui ou non, engager une démarche en vos qualités et responsabilités respectives pour garantir la continuité de l'accueil gratuit sur tout le site hospitalier et ses futures extensions de stationnement ?

Oui ou non...

MME FOURE : La parole est à Pascal RIFFLART.

M. RIFFLART : Merci, Madame le Maire.

Je crois que j'ai un petit tableau qui est à projeter, s'il vous plaît.

Depuis l'ouverture du nouveau CHRU, il ne faut pas oublier le « R » dans cette appellation qui veut dire régional – ça s'appelle un centre hospitalier régional universitaire –, en septembre 2014, les flux de patients, de visiteurs, d'usagers et de professionnels ont été considérablement augmentés.

Les observations quotidiennes, les réclamations des patients et les difficultés des professionnels pour se stationner sur le site Sud lors des journées de grande activité ont motivé les équipes du CHU à entreprendre un travail important d'évaluation et d'ajustement de sa proposition d'offre de stationnement.

Aussi, le besoin s'amplifiera à la fin des travaux de réhabilitation et de modernisation du bâtiment dit Fontenoy, qui se trouve au sud de cet ensemble, car toutes les activités encore présentes sur le site Nord, soit à peu près 180 lits et places, intégreront le site Sud.

Cette réponse a été conçue en collaboration évidemment avec les services du CHU.

Le CHU a engagé trois principales actions pour améliorer la fluidité des transports sur le site Sud :

- La réalisation d'un audit de flux début 2018 pour évaluer précisément le besoin ;
- Le lancement d'un plan de mobilité au CHU pour favoriser les moyens de transport doux (le BHNS, le vélo, le covoiturage, les déplacements à pied, etc.) ;
- La création enfin de 1 000 places de stationnement supplémentaires.

De son côté, Amiens Métropole a entrepris de nombreux aménagements :

- Les travaux d'aménagement des espaces publics rue du Professeur Christian CABROL ont maintenant démarré avec une livraison qui est prévue en mars 2019. Ainsi, des stationnements en long seront créés de part et d'autre de la voie, offrant ainsi 74 places qui resteront gratuites ;
- Un trottoir de 1,50 mètre de largeur en béton désactivé sera réalisé de chaque côté, assurant la sécurité des piétons pour rejoindre les différents établissements du secteur. Je fais une petite parenthèse. Je pense que chacun connaît le site : actuellement, il n'y a absolument aucun aménagement à proximité du CHU qui permette son accessibilité par cet axe-là ;
- Une piste cyclable bidirectionnelle de 3 mètres sera faite sur l'accotement Nord. La piste cyclable bidirectionnelle se poursuivra au nord-ouest jusqu'à la voie verte réalisée en 2017 et qui rejoint le giratoire de la route de Rouen. Elle permet ainsi d'assurer une liaison continue avec le nord d'Amiens en passant par le centre-ville. De ce même giratoire une voie permettra de rejoindre le nouveau parking ainsi que le futur institut de recherche Faire Faces.

Au lancement du nouveau réseau de BHNS, le CHRU verra de nouveau la circulation des bus augmenter dans son enceinte et devenir un véritable pôle d'échange. Hors de son enceinte, mais immédiatement proche, à la porte Laënnec au sud du CHU, face au Pavillon Fontenoy qui accueillera les services transférés du site Nord, la ligne B5, 4^e ligne de notre réseau en nombre de voyageurs transportés, desservira dès avril le pôle d'échange Sud du CHU.

Alors, je vous convie à regarder ce tableau qui est assez intéressant parce qu'il résume l'évolution de l'offre. On va essayer de bien accommoder ses petits yeux et puis on verra mieux. Moi, je vois bien. Les miens sont plus vieux que les vôtres.

MME FOURE : Je proposerai que le document soit envoyé à tous les membres du conseil pour que chacun puisse avoir...

M. RIFFLART : Bien, merci, Madame le Maire.

Donc, écoutez, je vais faire un descriptif sommaire. Vous avez donc une colonne qui rappelle le nombre de lignes qui desservent le CHU, une colonne qui donne l'amplitude horaire. Franchement je vois très bien, j'ai des toutes nouvelles lunettes. L'amplitude horaire, ça a son importance parce qu'on est sur un site, ici, qui évidemment emploie plus de 6 000 personnes, d'ailleurs deux fois plus que le nombre de signataires de la pétition, au passage. Et les postes sont répartis évidemment en postes de nuit et en postes de jour. Et donc, il y avait auparavant quand même des problèmes d'amplitude, c'est-à-dire qu'il fallait répondre à des postes qui sont

très tôt le matin et des postes qui se terminent très tard le soir. Et enfin, vous avez la fréquence de desserte.

Surtout, j'attire votre attention sur le nombre de dessertes parce qu'en fait c'est le nombre de fois où le bus, d'où qu'il vienne, s'arrête dans le CHU. On ne va pas trop zoomer à droite, on va rester un peu sur la gauche. Donc en 2014, lors des premières négociations avec le CHU qui ont permis la pénétration du bus dans le CHU, il y avait 238 dessertes mises en place, c'est-à-dire 238 arrêts à un abri. Là, dans le réseau actuel, nous sommes à 328, donc on a une progression de 27 % du nombre d'arrêts, c'est-à-dire du nombre de cycles en fait qui desservent le CHU. Et enfin, là on peut zoomer un tout petit peu sur la droite, en 2019, avec le BHNS, on aura de nouveau une progression puisqu'on arrivera à 11 % de progression, soit 35 % de progression par rapport au réseau initial.

En plus, vous aviez précédemment une seule Liane, c'est-à-dire une seule ligne à haut niveau de service qui desservait le CHU. Maintenant, nous passons à deux cycles à haut niveau de service : un à très haut niveau de service avec le Nemo, avec une amplitude à 8 minutes ; l'autre avec une Liane, c'est-à-dire encore une fois un niveau de service supplémentaire de 4 heures à minuit avec une fréquence plus importante qui desservira le CHU.

Donc de son côté, je pense qu'Amiens Métropole a fait de considérables efforts pour améliorer la desserte du CHU.

Les arrêts de bus à l'intérieur du site seront retravaillés afin d'apporter plus de lisibilité et de confort aux usagers.

Un distributeur de titres de transport sera positionné en plus du dépositaire déjà existant à l'intérieur du CHRU.

Les bus en provenance de la rue Laënnec, le Nemo rouge, la Liane, la nouvelle Liane à venir, et la E10 emprunteront désormais la voie d'urgence afin de gagner en rapidité et faciliteront la liaison avec le parking P+R de 120 places actuel qui, je vous rappelle, est extensible assez aisément à 400 places en cas de nécessité, qui se situera au niveau de la rue Albert Camus, juste en face de l'IUT et à proximité du barreau. Il sera accessible depuis l'A29 via le barreau routier réalisé conjointement par le Département et Amiens Métropole.

Les déplacements dans les villes doivent être repensés dès lors qu'un réseau de transports en commun performant permet de l'éviter. La mise en service prochaine du BHNS entraînera donc des changements d'habitudes. Le CHRU d'Amiens Picardie a vocation à accueillir bien au-delà de l'agglomération. L'utilisation des P+R représentera une option qu'il faudra valoriser et, comme je l'ai déjà dit, que l'on pourra aisément développer puisque nous avons la maîtrise du foncier.

Enfin, entretenir une politique inflationniste du stationnement individuel, au CHU comme ailleurs d'ailleurs, c'est refuser d'inscrire notre territoire dans un déterminisme éco-responsable et refuser d'agir en ce sens.

Alors, je n'ai pas répondu par oui ou par non, mais...

MME FOURE : Merci, Pascal RIFFLART, pour cette réponse très précise.

Moi, j'ajouterais simplement une chose : c'est que le parking que l'hôpital va faire construire à l'issue d'une procédure de DSP, qui est en cours, sera en effet payant, mais les personnes auront le choix entre utiliser ce parking ou bien utiliser le bus, y compris pour ceux qui viennent de l'extérieur, qui pourront utiliser le bus grâce au parking relais qui est à deux pas.

Mais au-delà de cela, il y a un certain nombre de personnes qui viennent à l'hôpital et qui ne peuvent décemment pas venir en bus. Je pense en particulier aux patients qui peuvent venir pour des consultations ou qui peuvent être dans un état de santé qui ne leur permet pas de venir en bus. Et donc de ce point de vue, il y a une étude qui est en cours actuellement pour faire en sorte d'envisager, comme ça se fait déjà par exemple à Valenciennes, pour que la CPAM prenne en charge une partie, tout ou partie d'ailleurs, du coût de stationnement pour les patients qui viennent en consultation. Donc, je pense qu'il y a aussi des réponses humaines qui sont apportées par l'hôpital en complément de ce que Pascal RIFFLART vous a dit et qui est parfaitement exact évidemment.

40.2 - QUESTION ORALE DEPOSEE PAR LES ELU-E-S DU GROUPE COMMUNISTE AVEC LE SOUTIEN DES GROUPES LES ECOLOS D'AMIENS ET SOCIALISTES, « POURQUOI INTERDIRE LA REDERIE DE L'ASSOCIATION « SPECTACLES ET LOISIRS » DU FAUBOURG DE HEM ? »

MME FOURE : On passe à la question orale suivante qui est encore posée par Monsieur BEUVAIN. Le « encore » n'est qu'un constat ; ce n'est pas un jugement de valeur. Cette question orale est posée par les élus du groupe communiste avec le soutien des groupes les Écolos d'Amiens et socialiste, et porte sur le... Non ? ah ! bon. C'est ce qui était indiqué sur mon document, donc bon. Vous direz les uns, les autres. Elle porte sur la réderie de l'association « Spectacles et loisirs » du faubourg de Hem. Monsieur BEUVAIN, vous avez la parole.

M. BEUVAIN : Merci, Madame le Maire.

J'ai beaucoup de chance : j'ai le droit à une deuxième question, donc j'ai encore le droit d'espérer avoir une réponse précise.

Pourquoi interdire la réderie de l'association « Spectacles et loisirs » du faubourg de Hem ? J'imagine qu'on va me parler de la Foire à Neuneu ou de la Foire du Trône peut-être.

*Madame le Maire d'Amiens,
Madame l'adjointe à la démocratie locale,
Madame la 1^{ère} adjointe déléguée au secteur ouest,*

Pour la seconde année consécutive vous avez adressé une interdiction de réderie à Monsieur Yves Devauchelle, Président de l'association « Spectacles et loisirs » du faubourg de Hem.

Pour la seconde année consécutive vous n'apportez aucune raison à cette décision jugée arbitraire par un grand nombre d'habitants du quartier, réunis en réunion publique le 17 janvier dernier.

Le Courrier Picard a d'ailleurs relaté la colère et l'incompréhension des participants en titrant son article d'une « fronde des habitants ».

Depuis 28 ans, cette association organise sa réderie du mois de mai pour financer des opérations de solidarité et diverses sorties culturelles.

Elle organise et finance également une cérémonie de la mémoire le 8 mai avec la participation d'une animation musicale pour le défilé dans le quartier du faubourg de Hem, le fleurissement des plaques et stèles qui rendent hommage aux résistants du quartier et aux victimes de la barbarie nazie.

Je vous ai déjà interpellée l'année dernière sur le même sujet et je n'ai eu aucune réponse de votre part, pas plus que Monsieur Yves Devauchelle.

Avec Monsieur Yves Devauchelle, Président de l'association, Claude Chaidron et Dolorès Esteban, conseillers départementaux du canton et moi-même, nous vous avons rappelé notre disponibilité pour une réunion de travail et un échange constructif avec vous et les services municipaux en charge du suivi des événements de cette nature.

Nous n'avons jamais eu la moindre réponse.

Pas la moindre information.

Pas la moindre justification pour nous motiver une interdiction que personne ne comprend.

Le mutisme est total.

Une nouvelle fois je vous invite Madame le Maire d'Amiens, Madame l'adjointe à la démocratie locale, Madame la 1^{ère} adjointe déléguée au secteur ouest à répondre à notre interrogation.

Pourquoi avez-vous décidé, sans concertation, sans proposer un temps d'échange, d'interdire la réderie de l'association « Spectacles et Loisirs » du faubourg de Hem pour la seconde année consécutive ?

Y aurait-il à Amiens deux poids et deux mesures qui différencient et jugent les associations les unes par rapport aux autres, conférant des droits à certaines et en privant d'autres ?

Comment des « élus citoyens » peuvent-ils s'opposer à la prise d'initiative de citoyens d'un quartier ?

Quelles en sont réellement les motivations ?

Quand allez-vous enfin mettre en œuvre le principe élémentaire d'une entrevue entre les parties pour travailler ensemble les questions liées à l'organisation 2019 de la réderie de l'association « Spectacles et loisirs » ?

Je vous remercie.

MME FOURE : Je pense, Monsieur BEUVAIN, que vous n'avez pas tous les éléments d'information. Monsieur DEVAUCHELLE ne vous les a probablement pas tous fournis. Alors, en l'absence de Nathalie LAVALLARD qui ne pouvait pas être présente aujourd'hui, c'est Clément STENGEL qui va répondre à votre question.

M. STENGEL : Merci, Madame le Maire, mes chers collègues, très cher Monsieur BEUVAIN.

La question posée s'inscrit dans le cadre de l'organisation des grands rassemblements sur l'espace public. En préambule, il m'apparaît donc utile de rappeler les différentes dispositions

auxquelles tout organisateur doit se conformer en la matière. En effet, la menace terroriste reste à un niveau élevé sur le territoire national ; les événements de Carcassonne, Trèbes, Paris, Strasbourg rappellent une réalité trop vite oubliée. Les dispositions Vigipirate sécurité renforcée - risque attentat s'appliquent encore, d'octobre 2018 jusqu'en mai 2019 pour la période actuelle. L'ensemble du territoire national est donc maintenu au niveau "sécurité renforcée-risque attentat".

Ainsi, la ville d'Amiens et la préfecture de la Somme rappellent régulièrement aux organisateurs que les grands rassemblements, spectacles et manifestations culturelles et sportives sont autorisés à la condition de respecter des garanties de sécurité des participants. L'organisation de chaque événement doit donc être étudiée au cas par cas, en étroite collaboration avec les services concernés et les organisateurs, puis être validée par Madame le Maire avant avis définitif de l'autorité préfectorale.

Les réderies sont des événements populaires rassemblant des centaines voire plusieurs milliers de personnes au même endroit et au même moment. Elles concourent à la vie de notre ville, à son animation et à son identité, dans un plaisir de rédeux, qui, j'en suis certain, est partagé par l'ensemble des collègues de cette assemblée. À ce titre, il convient d'en prendre soin de ces réderies, car en tant que grands rassemblements, elles pourraient être vulnérables et doivent donc impérativement être encadrées par les mesures de sécurité qui s'imposent.

Madame le Maire a adressé un courrier le 6 février 2017 à tous les organisateurs de réderies en y joignant les mesures à observer en pièce jointe, que j'ai ici, ainsi que toutes les recommandations et la procédure à suivre pour respecter ces mesures. Je rappelle par ailleurs que nous tenons régulièrement, depuis 2015, des réunions techniques avec les organisateurs qui en font la demande, en présence des élus et des services concernés, pour ma part la police municipale, dans la délégation sécurité, y participant systématiquement.

Dans la quasi-totalité des cas, une suite favorable est donnée aux organisateurs, permettant des événements, pas uniquement pour les réderies, tels que l'arrivée d'une étape du Tour de France, le marché de Noël et également les réderies, objet de la question. Autant d'évènements qui, grâce à un travail précis et complémentaire de tous les acteurs coproducteurs de sécurité, permettent l'expression du cœur de l'évènement en faisant presque oublier, à chaque fois, que la sécurité est assurée, et je tiens d'ailleurs ici à remercier tous ceux et celles qui œuvrent pour ce résultat qui n'est pas le fruit du hasard.

Malheureusement, les organisateurs de la réderie de l'association « Spectacles et Loisirs » n'ont pas respecté, sur leurs deux dernières éditions de 2016 et de 2017, les préconisations minimums satisfaisant à une couverture de risque acceptable. Ainsi, en 2016, des problèmes d'organisation ont induit un accès désordonné, un défaut de pré-signalisation, l'absence de bénévoles permettant une bonne installation des exposants et la circulation de véhicules dans le périmètre même de la réderie malgré la présence du public.

Le 7 avril 2017, avant l'édition suivante, une réunion a donc eu lieu en mairie en présence de Monsieur DEVAUCHELLE et des élus, l'informant des préconisations à suivre lors de l'édition du 14 mai 2017. Toutefois, ces mesures n'ont pas été observées : le 14 mai 2017, année suivante donc, la police municipale d'Amiens a dépêché des effectifs sur les lieux et a dû faire appel à des renforts pour une vingtaine de véhicules circulant et stationnant à l'intérieur du périmètre de la réderie, faisant face à l'absence totale de réponse téléphonique des organisateurs, qui étaient alors injoignables.

De plus, l'absence de respect de ces mesures de sécurité compromet la sécurité de la totalité du périmètre de la réderie du Faubourg de Hem, y compris sur la partie organisée par le comité de quartier qui l'organise en même temps et qui, elle, par contre, observe les dispositions préconisées.

Devant ce manque d'organisation, notre collègue Renaud DESCHAMPS, alors en charge de la délégation relative aux espaces publics, a fait adresser un refus à Monsieur DEVAUCHELLE pour l'édition suivante, par téléphone puis par courrier par nos services.

À ce jour, nous n'avons pas, à ma connaissance, reçu le moindre engagement de l'organisateur de cette association exprimant une quelconque prise de conscience du non-respect des engagements qu'il avait pourtant pris sur la fiche sécurité qui figure ici, lors de la réderie de 2017. Et dans cette situation, il nous est donc apparu impossible d'accorder un avis favorable aux éditions suivantes de 2018 et de 2019.

Je pense donc ici avoir répondu très précisément à la question et tiens évidemment les éléments à disposition. Je vous remercie.

MME FOURE : Merci pour cette réponse effectivement claire, nette et précise.

40.3 - QUESTION ORALE DEPOSEE PAR LES ELU-E-S DES GROUPES COMMUNISTES, LES ECOLOS D'AMIENS ET SOCIALISTES, « SUR LES ANIMATEURS DES CENTRES DE LOISIRS ».

MME FOURE : Je passe maintenant la parole à Madame ANNOOT pour la troisième et dernière question, portant sur les animateurs des centres de loisirs.

MME ANNOOT : Merci, Madame le Maire.

Avant d'aborder la question orale, nous voulons, si vous le permettez, Madame le Maire, dire aux animateurs des centres de loisirs que nous apportons notre soutien à leurs revendications, bien sûr, sur la question du taux d'encadrement, notamment au regard de l'amplitude horaire du mercredi : un animateur travaille 10 heures d'affilée. Mais aussi sur la question de la précarité de leur statut, même si vous en avez déprécié un certain nombre et on ne peut que le saluer, mais aussi sur la question de leur rémunération.

J'en viens maintenant à la question orale.

Madame le Maire, lors de l'année 2016, les groupes de l'opposition avaient soutenu les animateurs de la petite enfance amiénoise dans leur démarche pour conserver le taux d'encadrement d'un animateur pour huit enfants en maternelle et d'un animateur pour douze enfants en primaire.

Dans le Projet Éducatif de Territoire et la présentation de la charte du Plan mercredi qui nous ont été présentés lors du Conseil Municipal de décembre 2018, à aucun moment ne nous ont été présentées les conséquences de l'une des décisions centrales de la délibération : l'augmentation du nombre d'enfants encadrés par animateur.

Il n'est pas dans l'intérêt du débat constructif dans cette assemblée d'avoir des présentations incomplètes et ce silence nous amène à poser les questions suivantes :

Pourquoi votre présentation lors du dernier Conseil Municipal fait-elle clairement l'omission de la question du taux d'encadrement ? S'agit-il de contourner l'opposition dont vous saviez qu'elle ne serait pas favorable à ces mesures ?

Or, il apparaît que vous auriez l'intention d'appliquer les taux d'encadrement dérogatoires donnés par la DDCS d'un enfant pour quatorze en primaire et un pour dix en maternelle. Pourtant ces taux d'encadrement devaient normalement être proposés pour répondre aux difficultés des communes qui n'avaient aucune organisation mise en place dans le domaine de l'animation et pour lesquelles il était difficile de trouver des animateurs. Or à Amiens, l'organisation des temps périscolaires existe depuis très longtemps et il n'y a pas de pénurie d'animateurs. Au contraire, les animateurs qui intervenaient dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires peuvent intervenir sur les temps du midi, le matin, le soir après la classe et dans le cadre du Plan mercredi.

Nous souhaitons donc que les taux d'encadrement actuels soient maintenus afin que les animateurs puissent continuer à développer correctement leurs projets éducatifs et que les enfants profitent pleinement de ces temps éducatifs et en toute sécurité.

Nous ne voulons pas que vous profitiez du Plan mercredi pour réduire les dépenses de la collectivité qui se fera forcément au détriment des personnels bien sûr, mais aussi des enfants.

Madame le Maire, les animateurs, les parents, les élus de l'opposition s'inquiètent pour l'éducation des enfants amiénois. Pourriez-vous les rassurer en vous engageant à faire des temps périscolaires une véritable priorité et en maintenant les taux d'encadrement actuels notamment ? Même si apparemment ce n'est pas à l'ordre du jour parce que tout à l'heure... comment dire... à l'interruption de séance, quand nous avons rencontré les syndicats avec votre adjointe, elle nous a dit que pour l'instant il n'en était pas question.

Merci, Madame le Maire.

MME FOURE : Je passe la parole à Margaux DELÉTRÉ pour qu'elle apporte une réponse.

MME DELETRE : Merci, Madame le Maire.

Madame ANNOOT, faisant suite au décret du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, après consultation des directeurs d'école et des parents d'élèves – je rappelle les chiffres puisque respectivement 93 % et 79 % d'entre eux étaient favorables au retour à la semaine de 4 jours –, en accord avec les conseils d'école amiénois (98 % d'entre eux étaient favorables), la collectivité a souhaité revenir à une organisation scolaire sur une semaine à 4 jours pour la rentrée scolaire dernière, c'est-à-dire celle de septembre 2018.

La demande de dérogation relative à l'organisation de la semaine de 4 jours a été transmise à l'Inspection Académique en avril 2018, et cette demande a été validée en mai 2018. C'est ainsi que le retour à la semaine des 4 jours est effectif depuis la rentrée de septembre 2018. Il en résulte que la convention du projet éducatif territorial qui avait pris effet en septembre 2015 était de ce fait résiliée depuis la rentrée scolaire de septembre 2018.

Afin de poursuivre le travail engagé (sur la complémentarité des temps éducatifs, l'articulation entre temps scolaire et périscolaire, la cohérence de l'offre d'activités ou encore la poursuite des parcours thématiques), la collectivité s'est engagée dans l'élaboration d'un nouveau Projet

Éducatif de Territoire et du Plan Mercredi qui ont été validés en conseil municipal le 12 décembre dernier.

Par ailleurs, et ce n'est pas à vous que je vais apprendre la vitesse à laquelle les textes évoluent, le décret du 23 juillet 2018 modifie la réglementation relative aux accueils de loisirs en indiquant que le mercredi relève du périscolaire et non plus de l'extrascolaire. Les taux d'encadrement applicables y sont mentionnés.

Un préavis de grève a été déposé par le personnel de l'animation de la ville. Je tiens à souligner qu'habituellement, en cas de préavis, l'administration se charge seule de recevoir le personnel. À la demande des syndicats représentatifs, j'ai tenu à assister aux échanges qui ont eu lieu ce lundi après-midi et qui se sont traduits par un dialogue utile et serein.

Sur les taux d'encadrement à proprement parler, à Amiens, avant juin 2018, avec le rythme scolaire à 4,5 jours, le taux était de 1 pour 14 pour les élémentaires et de 1 pour 10 pour les maternelles, le soir et le mercredi.

À partir de septembre 2018 et avec le retour aux 4 jours, la convention prise dans le cadre du PEDT, qui permettait d'assouplir les taux d'encadrement, n'était juridiquement plus applicable. La collectivité est alors revenue, de manière temporaire, à un taux extrascolaire de 1 pour 8 en maternelle et 1 pour 12 en élémentaire sur la période de septembre à décembre 2018.

À compter du 1^{er} janvier 2019, la collectivité a pris une nouvelle délibération et a signé une nouvelle convention dans le cadre du PEDT, qui lui permet de revenir à un taux de 1 pour 10 et de 1 pour 14.

Ce qu'il faut noter et c'est important : pour les temps d'animation du soir, les collectivités ont la possibilité d'appliquer un taux de 1 pour 14 et 1 pour 18. Ce n'est, nous l'avons dit et nous le redisons, pas dans nos intentions.

Autre point important puisqu'il est rare d'être dans une application stricte du taux d'encadrement : je vous rappelle que dès lors que nous sommes, par exemple, à 16 enfants accueillis dans une structure, 1 animateur supplémentaire est mobilisé et le taux d'encadrement est donc en réalité de 1 pour 8.

Concernant les moyens affectés aux activités, la collectivité n'a pas diminué ses efforts, bien au contraire, puisque l'ensemble des crédits a été reconduit au budget, voire augmenté, je parle du crédit à l'enfant pour les soirées, et ce, malgré la perte des recettes liée au retour à la semaine de 4 jours, perte, je le rappelle, d'environ 1 million €.

Par ailleurs, un pool d'animateurs titulaires et spécifiquement formés a été constitué afin de favoriser l'accueil des enfants porteurs de handicap au sein de nos structures. Les chiffres parlent d'eux-mêmes et nous accueillons bien plus d'enfants en situation de handicap dans nos structures en 2019 qu'en 2014. Actuellement, interviennent dans nos structures municipales 28 animateurs en renfort pour ces enfants, ce qui est un signal fort envoyé aux enfants, aux familles et aux équipes, et ces 28 animateurs en renfort ne font pas partie du taux d'encadrement.

Enfin, à toutes fins utiles, je tiens à rappeler que 24 directeurs sont également déchargés de l'encadrement direct des enfants le mercredi, ce qui leur permet, pour les grosses structures, de

se consacrer en toute sérénité aux démarches administratives ou aux échanges avec les parents.

À Amiens, et nous le redisons, nous avons historiquement garanti aux familles la qualité éducative des activités proposées et le savoir-faire des personnels, et nous estimons le travail qu'ils font chaque jour auprès des enfants et de leur famille pour faire des temps d'accueil des temps de réussite et d'épanouissement.

Je vous remercie.

MME FOURE : Merci, Margaux DELÉTRÉ.

Je vous rappelle que notre prochain rendez-vous aura lieu le jeudi 14 mars à 18 heures. La séance est levée.

La séance est levée à 22 h 32.

Madame le Maire,

 

Brigitte FOURÉ